Nations Unies CEDAW/C/BTN/1-3

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
20 janvier 2003
Français
Original: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques combinés des États parties

Bhoutan*

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

03-22107 (F) 260303 260303

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Rapport du Bhoutan

Table des matières

Page

Résumé analytique 5

1. Aperçu général 9
   - 1.1 Histoire 9
   - 1.2 Les institutions 10
   - 1.3 Le pouvoir judiciaire et les autres organes importants 11
   - 1.4 Conception du développement 11
   - 1.5 Contexte démographique et social 13
   - 1.6 Conjoncture économique 14

2. Introduction à la situation des femmes au Bhoutan 15
   - 2.1 Mentalité traditionnelles 16
   - 2.2 Les rôles des femmes et des hommes en milieu rural 17
   - 2.3 Les femmes en milieu urbain 19
   - 2.4 D'importantes lacunes en matière de données 19
   - 2.5 Conclusion 20

3. Le Bhoutan et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 21
   - 3.1 L'importance accordée aux femmes 22
   - 3.2 La volonté d'intégration d'une perspective sexospécifique 23
   - 3.3 Valoriser le travail non rémunéré des femmes 24
   - 3.4 Conclusion 25

4. Le statut juridique des femmes (art. 2 et 3 de la Convention 25
   - 4.1 La loi de 1980 sur le mariage au Bhoutan (art. 16 de la Convention) 26
   - 4.2 La loi de 1996 sur le viol (art. 9) 29
   - 4.3 La loi de 1985 sur la citoyenneté bhoutanaise (art. 9 de la Convention) 29
   - 4.4 La loi de 1980 sur les successions et d'autres lois (art. 13 et 15 de la Convention) . . 31

5. Promotion de la femme (art. 2 et 3 de la Convention) 32
   - 5.1 Politiques de participation des femmes au développement au Bhoutan 32

5.2 L'Association nationale des femmes du Bhoutan 33
6. La vie de famille (art. 5 de la Convention) 34
6.1 Des responsabilités familiales différentes 35
6.2 Les tâches respectives des hommes et des femmes 37
6.3 Mariages traditionnels et modernes. 37
7. L'éducation des femmes (art. 10 de la Convention) 38
7.1 Le système éducatif moderne 39
7.2 Politiques et objectifs en matière d'éducation. 40
7.3 Abandons scolaires et redoublements 41
7.4 Modèles identifications, contraintes et orientation professionnelle des filles 41
7.5 Enseignement non formel et écarts d'alphabétisation 42
7.6 Conclusion 44
8. L'accès des femmes aux soins de santé (art. 12 de la Convention) 45
8.1 Le système de santé et les indicateurs de santé modernes 45
8.2 Sensibilisation et prévention sanitaires 47
8.3 Indicateurs nutritionnels pour les femmes et les enfants 49
8.4 Eau et assainissement 52
8.5 Les femmes et la santé en matière de reproduction 53
8.6 Réduire la croissance démographique élevée 55
8.7 Santé maternelle et infantile 55
8.8 L'avortement. 57
8.9 Conclusion 57
9. Les femmes et l'emploi (art. 11 de la Convention de la Convention) 58
9.1 Les femmes dans la fonction publique 60
9.2 Exode rural, emploi de domestiques mineures et services de garde d'enfants 61
9.3 La rémunération de la main-d'oeuvre non qualifiée 62
10. Partage du pouvoir et prise de décisions (art. 7 de la Convention) 63
10.1 Les femmes dans les communautés, la prise de décisions à l'échelle des quartiers et des districts 63
10.2 La représentation des femmes dans les instances gouvernementales et diplomatiques (art. 8 de la Convention) 65
11. L'accès des femmes aux structures économiques et aux moyens de production, y compris le droit aux prêts bancaires et autres formes de crédit financier (art. 13, 14 et 15 de la Convention). 65

11.1 La controverse concernant l'héritage des femmes 66
11.2 L'accès des femmes au crédit 67
11.3 Les femmes et la pauvreté 68
12. La violence à l'égard des femmes 69
12.1 La Déclaration aux autorités de la violence à l'égard des femmes 69
12.2 La violence contre les femmes en période de troubles civils 70
12.3 Violence et harcèlement sexuels 71
13. Sensibilisation 71
14. Conclusion 72
14.1 Les obstacles à la mise en oeuvre de la Convention 73
14.2 Le bilan de l'action du Bhoutan en faveur des femmes 74
14.3 Autres domaines de réflexion et d'action 75
15. Annexes 77
A. Références 77
B. Tableaux 82
C. Principaux informants 101

Résumé analytique

Les femmes bhoutanaises bénéficient de libertés et de l'égalité des sexes dans de nombreux domaines; elles jouissent d'un statut relativement élevé, contrairement aux femmes de nombreux pays en développement. Les femmes représentent 49,5 % des 698 000 habitants du Royaume. Les hommes et les femmes étant généralement égaux au Bhoutan, la discrimination directe à l'égard des femmes est inexistante. Il s'agit cependant là d'un aperçu très général de la complexité de la condition de la femme bhoutanaise. Il est difficile de parvenir à des conclusions générales sur la situation d'un pays, a fortiori sur différentes communautés, voire différents villages, et des progrès supplémentaires restent donc à réaliser quant aux facteurs sociaux, culturels et économiques qui défavorisent les femmes bhoutanaises.

Le plus grand défi qui se présente à l'échelle nationale consiste à éliminer les formes de sexisme plus insidieuses et indirectes qui se manifestent dans les foyers et sur les lieux de travail. Malgré l'approche unique du Bhoutan en matière de développement – le « bonheur national brut », qui privilégie, non pas les possessions matérielles, mais le développement individuel indépendamment du sexe –, de nombreux préjugés socioculturels profondément ancrés à l'échelle nationale font que les femmes sont considérées comme moins compétentes et moins assurées que les hommes. Ces préjugés font état d'une supériorité masculine sans toutefois rendre justice aux aptitudes des femmes. Le statut social des femmes au Bhoutan diffère également selon les groupes ethniques et selon les pratiques sociales, influencées par le bouddhisme ou par l'hindouisme.

Malgré l'égalité des chances, des droits et du statut juridique accordés aux femmes et aux hommes, on constate des différences en matière d'accès, notamment sur le plan de l'éducation, de la création d'entreprise et de la gestion des affaires publiques, ce qui explique les moins bons résultats obtenus par les femmes et les filles bhoutanaises. Les disparités entre les sexes tendent à se résorber, bien que l'on ne dispose pas encore de données ventilées par sexe qui permettent de tirer des conclusions fiables. Il convient de recueillir et d'analyser à l'échelon du pays, des districts et des ménages des données beaucoup plus complètes ventilées par sexe.

Les femmes, les enfants et les sexospécificités constituent une dimension importante du neuvième plan quinquennal (2002-2007) actuellement en cours de réalisation, et le Gouvernement royal reconnaît que la discrimination à l'égard des femmes est foncièrement injuste et constitue une atteinte à la dignité humaine. Le Bhoutan a ratifié le 31 août 1981 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, contrairement à de nombreux autres États parties à la Convention, n'a formulé aucune réserve à propos de ce document. L'Association nationale des femmes du Bhoutan est l'organisme public qui a été chargé d'améliorer la condition socio-économique des femmes et d'encourager la participation de ces dernières aux activités de développement.

Bien que peu de mesures de suivi aient été prises en application de la Convention (bon nombre des principes de la Convention étant déjà intégrés aux lois nationales), on s'emploie à redynamiser un réseau de coordinateurs des questions concernant les femmes en le dotant de plus grandes capacités de partage de l'information, d'apprentissage et de moyens afin de renforcer l'intégration des sexospécificités à l'action des pouvoirs publics.

Si aucun projet ne sera spécialement consacré aux femmes, le Gouvernement royal est résolu à intégrer à tous les projets et programmes sectoriels des mesures de promotion de la participation des femmes au développement. Ceci dit, il faut veiller à ce que cette volonté d'intégration ne soit pas mal interprétée, simplement parce que les femmes sont invitées à participer à tous les programmes, et s'efforcer de définir des résultats et indicateurs clairs et quantifiables en ce qui concerne les sexospécificités.

En particulier dans les domaines importants de l'éducation et de la santé, des progrès considérables ont été réalisés, notamment la réduction marquée des taux de mortalité maternelle, de mortalité des enfants de moins de cinq ans et de mortalité infantile, le lancement de grands programmes tenant compte des sexospécificités dans le domaine de la nutrition et de la santé maternelle, l'importance accordée à la santé en matière de reproduction dans les politiques nationales, l'établissement d'écoles communautaires visant à accroître la scolarisation des filles, et la promotion intensive de programmes d'éducation extrascolaires, dont les femmes sont les principales bénéficiaires. Le Bhoutan a établi le présent document conformément à l'obligation qui lui incombe de présenter des rapports périodiques sur la mise en oeuvre de la Convention.

Toutes les personnes sont égales devant la loi au Bhoutan, bien que les coutumes sociales qui établissent des distinctions entres les femmes et les hommes soient encore très répandues, principalement en ce qui concerne l'héritage; dans la plupart des régions, ce sont les femmes qui héritent des terres. En matière de mariage, de divorce, de garde d'enfants et d'autres questions liées à la famille, les pratiques locales sont garantes de liberté et de souplesse et accordent aux femmes les mêmes droits et la même protection. Cependant, il convient de réviser certaines lois, notamment celles ayant trait à la polygamie et à la polyandrie, à la restriction des droits des personnes mariées à un étranger, et aux agressions sexuelles ne constituant pas un viol. La notion de rémunération égale pour un travail d'égale valeur à tous les niveaux, qui apparaît déjà dans les réglementations de la fonction publique, sera renforcée lorsqu'elle figurera officiellement dans des textes de loi, avec des sanctions précises à imposer en cas de violation. Les hommes et les femmes étant généralement égaux au Bhoutan, aucune loi n'interdit formellement la discrimination, notamment la discrimination non intentionnelle et/ou indirecte, à l'égard des femmes, et il n'existe aucune définition nationale de la discrimination à l'égard des femmes qui corresponde à la Convention.

Dans la sphère familiale, les femmes sont protégées, au Bhoutan plus que dans d'autres pays, par les valeurs religieuses et sociales en vigueur, et l'accent est mis sur les principes de tolérance et de respect. Dans l'ensemble, les parents n'ont pas de préférence pour leurs enfants de sexe masculin et s'occupent autant des filles que des garçons. Les femmes sont favorisées en matière d'héritage dans la plus grande partie du pays et sont souvent à la tête de leurs ménages, prenant des décisions importantes avec leur mari et participant aux travaux productifs. Il n'existe aucun cas d'infanticide de filles, d'assassinat lié à la dot, d'immolation d'épouse par le feu, d'agressions barbares à l'acide et de réseau de traite des femmes.

L'éducation insuffisante des femmes constitue un obstacle à l'égalité absolue des sexes, et les priorités du neuvième plan consisteront à accroître le taux de scolarisation des filles aux niveaux supérieurs de l'enseignement et à améliorer considérablement l'alphabétisation fonctionnelle des filles et des femmes. Bien que

l'on ne dispose pas de statistiques officielles ventilées par sexe, on estime que le taux d'alphabétisation des filles et des femmes est inférieur de moitié à celui des hommes – le taux d'alphabétisation de l'ensemble de la population étant de 54 %.

Dans le domaine de la santé, le Bhoutan commence à envisager la santé des femmes sous un angle plus global, à l'échelle du cycle de vie et en dépassant le seul cadre de la santé en matière de reproduction. Une attention soutenue continue cependant d'être accordée à la santé en matière de reproduction, afin de consolider les progrès réalisés ces dernières années, qui ont permis de réduire le taux de croissance de la population de 3,1 % à 2,5 % par an. Face à l'augmentation du nombre de prostituées au Bhoutan, principalement dans les villes frontalières, le Gouvernement royal est de plus en plus confronté au dilemme suivant : quelles mesures prendre face à la prostitution et, en particulier, à ses répercussions sanitaires sur le plan du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles?

Le taux d'activité professionnelle des femmes, en particulier dans les secteurs modernes de l'économie, reste faible; la majorité continuent de travailler dans le secteur de l'agriculture. En raison de leur niveau d'instruction inférieur et de leurs moindres compétences, les femmes ont moins de possibilités d'emploi, en particulier en milieu urbain. Bien que, dans les villes, certaines femmes dirigent actuellement des entreprises prospères, la plupart des femmes continuent d'occuper principalement des postes peu qualifiés et peu rémunérés, avec souvent des possibilités d'avancement restreintes. Du fait de l'exode rural de plus en plus important, beaucoup de filles et de femmes travaillent comme domestiques et gardent des enfants. Pour inverser cette tendance et aider les parents qui travaillent en milieu urbain, la création de garderies d'enfants et de crèches sera encouragée dans le cadre du neuvième plan.

De nouvelles initiatives prises par Ses Majestés les Reines et d'autres femmes membres de la famille royale afin de se mettre au service du Gouvernement, en particulier en menant des activités dans le secteur des services sociaux, constituent des exemples positifs de participation des femmes et encouragent les filles et les femmes à assumer des fonctions publiques. Il reste cependant des progrès à faire en ce qui concerne l'amélioration de la participation des femmes bhoutanaises, afin qu'elles soient une force active de la vie politique nationale.

Malgré des indicateurs positifs, il ressort d'une étude de référence sur les sexospécificités effectuée en 2001 que bon nombre de Bhoutanaises pensent que les hommes sont supérieurs et qu'ils sont mieux à même de comprendre et de participer à la gestion des affaires publiques. Beaucoup de femmes hésitent encore à prendre la parole en public, notamment si elles sont illettrées. Les femmes sont donc nettement sous-représentées dans les Comités de développement de quartier et les Comités de développement de district, ainsi que dans les instances gouvernementales nationales. Elles participent en revanche à l'élection des chefs de village et des députés de l'Assemblée nationale. Elles assistent également aux réunions de village. Des études indiquent que les longs déplacements et/ou les contraintes des tâches ménagères et des travaux agricoles les empêchent d'assister aux réunions de plus haut niveau. Il est toutefois encourageant de constater que 14 des 99 députés élus par le peuple à l'Assemblée nationale sont des femmes et qu'on compte une femme sur les six conseillers consultatifs royaux. En 1998, l'importance de la représentation des femmes à l'Assemblée a été soulignée dans un décret royal.

Les femmes ont dans l'ensemble accès au crédit, mais la situation diffère selon les groupes ethniques. Une étude sur les pratiques en matière de crédit indique cependant que les hommes jouent un rôle prédominant dans la plupart des décisions relatives aux investissements. Renforcer l'octroi de microcrédits aux femmes rurales à des fins de création de revenus est une priorité.

La violence à l'égard des femmes et les sévices et le harcèlement sexuels constituent un nouveau sujet de préoccupation important, contre lequel on s'emploie actuellement à lutter. Des mesures commencent à être prises afin de sensibiliser, au moyen d'éducation et de formation, la police, les juges, les médecins, les enseignants, les médias et les dirigeants politiques à la violence familiale et sexuelle, en vue d'accroître l'efficacité des interventions. La violence familiale, considérée comme une violation généralisée des droits de l'homme, fera également l'objet d'une nouvelle attention. De même, une grande importance sera accordée à l'élimination de la violence et du harcèlement sexuels infligés aux femmes et aux filles, en particulier sur le lieu de travail, à l'école et dans la vie sociale en milieu rural.

De manière générale, la sensibilisation à l'égalité des sexes est renforcée à tous les niveaux afin que les femmes et les hommes aient davantage conscience des droits qui incombent aux femmes dans de nombreux domaines. Le Gouvernement royal s'emploie sans relâche à instaurer les changements qui permettront de combler les lacunes et inégalités entre les sexes qui subsistent, particulièrement en matière d'éducation et d'alphabétisation, d'emploi et de participation à la vie publique. Malgré les divers obstacles – notamment la pénurie importante de ressources humaines – auxquels se heurte la mise en oeuvre de la Convention au Bhoutan, le Gouvernement royal est sincèrement résolu à ne pas participer aux violations généralisées, structurelles et systématiques des droits des femmes et des filles dans le monde. Des détails sont donnés dans la version intégrale du rapport ci-joint. Le Bhoutan s'appuiera ainsi sur sa volonté solidement établie de parvenir à l'égalité des sexes et fera en sorte que cette priorité essentielle pour l'avenir s'intensifie encore.

1. Aperçu général

En matière de développement, le Royaume du Bhoutan fait figure d'exception : malgré des difficultés économiques et sociales de plus en plus importantes, la population bénéficie dans l'ensemble d'un niveau de vie dont très peu de pays d'Asie du Sud peuvent se prévaloir.

De 1984 à 2000, par exemple, l'espérance de vie moyenne a considérablement augmenté, passant de 48 à 66,1 ans; la mortalité infantile a été réduite de 142 à 60 pour 1 000 naissances vivantes; et le taux de couverture médicale est passé de 65 à 90 %. Le taux d'alphabétisation, qui laisse encore à désirer, est aujourd'hui de 54 %, contre 23 % en 1980. D'après les projections démographiques de 2001, les femmes représentent 49,5 %[1] de la population (voir table 1.1, annexe B). Les politiques et programmes du Gouvernement royal se fondent tous sur une approche du développement très progressiste et axée sur l'être humain : le « bonheur national brut ».

Pauvreté extrême, destruction massive de l'environnement et urbanisation incontrôlée sont relativement inconnus au Bhoutan, bien que ce dernier problème prenne actuellement de l'ampleur. En 1961, le produit intérieur brut par habitant du Bhoutan n'était, d'après les estimations, que de 51 dollars des États-Unis, soit le plus bas au monde. Aujourd'hui, le PIB par habitant du Bhoutan s'élève à 712,8 dollars, l'un des niveaux les plus élevés en Asie du Sud. Le Bhoutan devrait être considéré comme l'un des rares pays dont la population a une qualité de vie supérieure à ce que les indicateurs classiques de développement pourraient laisser penser.

Sur le plan géographique, le Royaume occupe une superficie totale de 38 394 kilomètres carrés et présente un relief parmi les plus accidentés au monde. L'altitude varie de 100 mètres au dessus du niveau de la mer dans le sud du pays, sur une bande étroite de terre située le long de la frontière avec l'Inde, à 7 550 mètres, dans le nord, dans la région des sommets glacés de l'Himalaya.

Bien que l'agriculture et d'autres activités traditionnelles rurales continuent d'employer près de 80 % de la population, les terres arables représentent environ 16 % de la superficie totale du pays. À cause de l'escarpement, qui présente de redoutables difficultés, seules 8 % des terres arables sont cultivées. La capitale, Thimbu, qui est aussi la plus grande ville du pays, compte environ 50 000 habitants, chiffre qui, selon les estimations, augmente chaque année de 10 % en raison de l'exode rural.

1.1. Histoire

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire du Bhoutan – c'est-à-dire à partir du VIIe siècle après J.-C., époque de l'introduction du bouddhisme –, le Bhoutan a été un pays indépendant, non colonisé. L'unification nationale n'a toutefois eu lieu qu'au XVIIe siècle, sous Zhabdrung Ngawang Namgyal (1594-1652). À la mort de Zhabdrung, le pays est redevenu une mosaïque de fiefs rivaux,

[1] Gouvernement royal du Bhoutan, Secrétariat de la Commission de la planification, Bureau central de statistique, 2001(ci-après dénommé « Gouvernement royal du Bhoutan, BCS, 2001 »).

situation hautement instable qui n'a été résolue qu'en 1907, lorsqu'il a été décidé que Ugyen Wangchuck (1862-1926), gouverneur de district respecté, serait le premier Druk Gyalpo, ou roi du Bhoutan. Son arrière-petit-fils, Jigme Singye Wangchuck, quatrième roi, a accédé au trône en 1974, à l'âge de 17 ans, et est aujourd'hui à la tête du pays.

Le bouddhisme a été introduit au VIIe siècle et influence fortement les valeurs de la population bhoutanaise, ainsi que les institutions, les arts, le théâtre, l'architecture, la littérature et le système social. Si la majorité des Bhoutanais sont bouddhistes, l'hindouisme, principalement pratiqué dans le sud du pays, joue également un rôle important et a de nombreuses divinités en commun avec le bouddhisme. La langue officielle est le dzongkha, le tsangla, le népalais et l'anglais étant également parlés par une partie importante de la population.

1.2. Les institutions

Les trois principales branches du Gouvernement sont le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. En 1998, Sa Majesté le Roi a effectué des réformes importantes de l'administration du Bhoutan, en renforçant la démocratisation et la participation de la population. Tous les Ministères du cabinet, auparavant nommés par Sa Majesté, sont maintenant élus par l'Assemblée nationale, qui dispose d'un système permettant de procéder à un vote de confiance en faveur du monarque. Conformément à ces décisions, Sa Majesté ne préside plus le Conseil des ministres, et le Président du Conseil, fonction remplie chaque année par roulement, est maintenant le Chef du Gouvernement et, dans les faits, le Premier Ministre.

En septembre 2001, Sa Majesté a pris une autre décision historique, en demandant que soit établie une constitution écrite, qui serve de fondement à l'administration du Bhoutan. Ce document devrait être adopté lors du neuvième plan quinquennal (2002-2007) actuellement en cours de mise en oeuvre. Parallèlement, les ministères sectoriels jouent un rôle essentiel en matière de mise en oeuvre des politiques nationales. La Tshogdu, ou Assemblée nationale, est l'organe législatif du Gouvernement et a été établie en 1953. Toutes les lois sont promulguées par cet organe qui compte 150 membres, dont 99 sont des chimis, ou représentants du peuple, élus pour trois ans. Parmi les autres organismes contribuant pour beaucoup au développement du pays figurent le Conseil consultatif royal; la Commission de la planification; la Commission royale de la fonction publique et la Communauté des moines, qui joue un rôle central sur le plan social et culturel.

Le Bhoutan est divisé en 20 dzongkhags, ou districts, dont certains se composent de sous-districts; les unités politiques les plus petites sont les 201 gewogs, ou quartiers. À l'échelle des districts, des quartiers et des villages, la priorité a été accordée à l'établissement de systèmes décisionnels décentralisés qui ont servi à accroître le pouvoir d'action des communautés locales et à leur permettre de participer au développement de la nation. La création en 1981 de Dzongkhag Yargye Tshogchung (Comités de développement de district) et, dix ans plus tard, de Gewog Yargye Tshogchung (Comités de développement de quartier) a favorisé une prise de décision locale permettant de prendre directement en compte les préoccupations des élus locaux lors de l'élaboration de politiques et de la planification du développement à l'échelle nationale.

Le Neuvième Plan est axé sur la planification à l'échelle des gewog ainsi que sur la participation de la population. Les Chathrims (règles et réglementations) ayant été révisées, les Comités de développement de district et les Comités de développement de quartier disposent de plus grands pouvoirs en matière de formulation, de suivi et de mise en oeuvre et d'évaluation des activités de développement. Le renforcement des institutions locales et la décentralisation des pouvoirs ont facilité la participation active à l'administration du pays de Bhoutanais ordinaires, et notamment de femmes, la participation de ces dernières restant dans l'ensemble assez faible mais progressant. Des réglementations révisées des Comités de développement de district et des Comités de développement de quartier accordant sur le plan administratif et financier de plus grands pouvoirs aux dzongkhags et aux gewogs ont été adoptées à la quatre-vingtième session de l'Assemblée nationale.

1.3. Le pouvoir judiciaire et les autres organes importants

Le Bhoutan a fait sien le principe de base du droit moderne – à savoir que les droits fondamentaux des citoyens ne peuvent être protégés et appliqués que par un pouvoir judiciaire efficace et indépendant. En outre, l'un des fondements du droit bhoutanais stipule que toutes les personnes sont, indépendamment de leur sexe, égales devant la loi.

Le système juridique national est le produit d'une longue histoire et se fonde sur des codes promulgués au XVIIe siècle par le chef spirituel Zhabdrung Ngawang Namgyal. Les lois actuelles, rassemblées dans le Thrimzhung Chhenpo (ou Lois suprêmes), ont été codifiées et promulguées par l'Assemblée nationale en 1957, sous le règne du troisième roi. La quasi-totalité des crimes et délits et les peines correspondantes y sont définies.

Le Gouvernement royal souscrit sans réserve aux principes énoncés dans divers instruments relatifs aux droits de l'homme, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, les objectifs du Millénaire en matière de développement, y compris le droit fondamental aux vivres, aux vêtements, à un logement, à l'éducation et à des soins de santé.

1.4 Conception du développement

L'approche du Bhoutan en matière de développement s'inspire du bouddhisme Mahayana qui valorise, non pas les possessions matérielles, mais l'épanouissement de l'individu, qu'il soit de sexe masculin ou de sexe féminin; le caractère sacré de la vie; la compassion; le respect de la nature; l'harmonie sociale et l'importance du compromis. La notion de bonheur national brut, qui constitue la philosophie générale du pays en matière de développement, vise principalement à optimiser le bonheur de tous les Bhoutanais et leur permettre de se réaliser pleinement tout en se conformant aux valeurs sociales et culturelles. Il s'agit d'atteindre cet objectif dans le respect des valeurs et de la morale traditionnelles et au moyen d'efforts concertés visant à améliorer durablement le niveau et la qualité de vie ainsi que le bien-être et la prospérité de la population.

Dans l'ensemble, le Bhoutan ne s'est converti que tardivement au développement moderne, en grande partie à cause de l'isolement qui a marqué son

histoire. Il a entamé une modernisation prudente en 1961, en adoptant son premier plan quinquennal. L'infrastructure qui caractérise généralement un État-nation moderne était alors quasiment inexistante. La grande majorité des Bhoutanais dépendaient presque exclusivement pour leur survie de l'agriculture; il n'y avait pas de routes, pas de véhicules motorisés, pas d'électricité, pas de téléphone ni de services postaux.

Mais depuis, la situation s'est rapidement transformée. De 1988 à 1998, par exemple, l'économie a connu une croissance annuelle de près de 7 %, rare parmi les pays les moins avancés. Cette croissance s'explique en grande partie par la maîtrise judicieuse des ressources naturelles renouvelables du Bhoutan, et en particulier par l'exploitation de l'hydroélectricité. Les possibilités de croissance se sont accrues et les rentrées de fonds ont augmenté. Le développement des infrastructures de transport et de communication s'est également étendu à de nombreuses régions du Royaume. Poursuivre le développement de l'infrastructure routière en région rurale est l'une des grandes priorités du neuvième plan.

En promouvant la décentralisation des pouvoirs et la participation de la population, le Gouvernement royal avait conscience de la nécessité de mieux comprendre les besoins, les intérêts et les difficultés particuliers des femmes et des hommes; d'accroître la participation des femmes et des hommes au développement et les effets qu'ont, dans la vie de ces derniers, les divers programmes. Alors que le neuvième plan était déjà en cours, le Gouvernement a, avec le concours du système des Nations Unies au Bhoutan et du bureau régional de l'UNIFEM à New Delhi, entrepris la première étude expérimentale consacrée aux sexospécificités dans le pays, dont les résultats seront pris en compte dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal[2].

La priorité absolue du Bhoutan consiste à investir en faveur de la population. Aucun effort n'a été épargné afin de faire en sorte que la croissance économique permette à l'ensemble de la population d'accéder aux soins de santé de base, à l'éducation et à des services sociaux essentiels. Depuis l'introduction du développement planifié en 1961, une part importante du budget des différents plans a été affectée au secteur des services sociaux. Plus de 20 % du budget global des septième et huitième plans ont été alloués au secteur de la santé et de l'éducation, tandis qu'environ 24 % du budget du neuvième plan (2002-2007) d'un montant total de 70 milliards de ngultrums y sont consacrés. Pour parvenir à un développement équilibré et équitable, il faut parallèlement prendre des mesures spéciales en faveur des groupes désavantagés et vulnérables et veiller à ce que ceux qui ont été exclus des bienfaits du développement soient désormais davantage intégrés au reste de la société. Bien que la majorité des Bhoutanais ait bénéficié de façons très concrètes des progrès en matière de développement, il est nécessaire de continuer à déployer des efforts concertés dans certains domaines. C'est peut-être la conséquence inévitable de la modernisation dans un pays dont la population est dispersée, le relief accidenté, l'infrastructure encore insuffisante et où la pénurie de ressources humaines qualifiées dans des secteurs spécialisés demeure un problème dû notamment au déséquilibre entre l'offre et la demande.

[2] Gouvernement royal du Bhoutan, Secrétariat de la Commission de la planification et Bureau central de statistique; Bureaux au Bhoutan du PNUD, de l'UNICEF et du PAM ; et Bureau régional pour l'Asie du Sud de l'UNIFEM, 2001 (ci-après dénommés « Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001 »).

1.5. Contexte démographique et social

Sur le plan démographique, le Bhoutan se caractérise par un taux de fécondité élevé et un taux de mortalité à la baisse, qui expliquent la croissance très rapide de la population. Les jeunes sont très nombreux : 42,1 % des Bhoutanais ont moins de 15 ans (voir table 1.2, annexe B).

Le Gouvernement est résolu à parvenir à la santé et à l'éducation pour tous et s'est fixé des objectifs précis dans le domaine de la scolarisation dans le primaire, de l'alphabétisation des adultes et de la réduction de la mortalité néonatale, infantile et maternelle. Ces objectifs seront atteints en généralisant l'accès à des services de santé, en améliorant l'alimentation et en promouvant de meilleures pratiques en matière de soins des enfants.

Il y a quarante ans à peine, l'enseignement était principalement religieux et peu de Bhoutanais savaient lire et écrire; les hommes étaient quasiment les seuls à bénéficier parfois d'une quelconque forme d'enseignement. Le Bhoutan ne comptait que 11 écoles primaires, qui accueillaient moins de 500 enfants; ce n'est qu'en 1968 que 20 Bhoutanais ont pour la première fois achevé leurs études secondaires dans leur pays. Aujourd'hui, le Bhoutan compte plus de 117 700 élèves. En 2000, on dénombrait dans l'enseignement primaire 55 garçons pour 45 filles[3]. L'éducation est gratuite du primaire à l'enseignement supérieur. Le nombre d'élèves scolarisés dans le secondaire dépasse maintenant les capacités d'accueil de l'infrastructure scolaire.

Malgré de nombreux signes prometteurs, les taux élevés d'abandon scolaire et de redoublement sont véritablement préoccupants. Seuls 69,3 % des élèves entrant en première année de primaire achèvent le cycle de l'enseignement primaire, contre 60,5 % en 1996. De plus, sur 108 398 élèves du primaire, 13 814 redoublaient et 4 841 arrêtaient leur scolarité. Environ 54 % terminent leur huitième année d'études et 39 % parviennent en dixième année[4].

Dans le domaine de la santé, un Bhoutanais né en 1960 avait en moyenne, selon les estimations, une espérance de vie de seulement 35 ans. Avant l'introduction en 1961 du premier plan quinquennal, l'infrastructure sanitaire du Bhoutan se composait de quatre petits hôpitaux et de quelques dispensaires. Les maladies contagieuses étaient très répandues et plus de la moitié des enfants mourraient à la naissance ou pendant leur petite enfance. L'eau provenait principalement des sources et des ruisseaux.

La mise en place d'une infrastructure de base était donc une priorité urgente, et l'accès de la population aux services sociaux de base s'est maintenant considérablement amélioré. En 2000, le Bhoutan comptait 29 hôpitaux, 160 unités de santé de base et 18 centres de traitement locaux, mettant gratuitement leurs services à la disposition de plus de 90 % de la population[5]. Aujourd'hui, le pays a atteint un taux de vaccination des enfants de 90 % et les carences en iode ont quasiment été éliminées. Des progrès importants ont également été réalisés dans l'ensemble du Royaume en ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre.

Les secteurs tels que la santé, l'éducation et l'eau et l'assainissement ont toujours fait figure de priorité et leur part dans le budget national a atteint 26 %

[3] Gouvernement royal du Bhoutan, BCS, 2001.
[4] Gouvernement royal du Bhoutan, SCP, 2002.
[5] Gouvernement royal du Bhoutan, BCS, 2001.

durant le second plan (1966-1970), pendant lequel ont été mis en place bon nombre des secteurs d'activités modernes (voir table 1.3, annexe B). Dans le cadre du neuvième plan, le Gouvernement royal continue d'accorder beaucoup d'importance à ces secteurs, auxquels il consacre plus de 24 % de son budget global.

Puisque le Bhoutan est actuellement peu densément peuplé et que de nombreuses terres restent inoccupées, on pourrait supposer que le Royaume, contrairement à bon nombre des pays de la région, n'est soumis à aucune pression démographique. Mais il n'en est rien. L'accroissement rapide de la population est l'un des plus grands défis que doit relever le Bhoutan. Bien que la situation se soit récemment considérablement améliorée par rapport au taux d'accroissement précédent de 3,1 % par an, la population du pays doublera en l'espace d'environ 25 ans. Il s'agit là d'une perspective inquiétante qui risque d'avoir de nombreuses conséquences négatives sur le plan de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la création d'emplois (pour les femmes aussi bien que pour les hommes) et de la balance des paiements. Les soins de santé en matière de reproduction, et notamment la planification familiale, constituent l'élément central de la stratégie nationale suivie face à cette grave menace.

1.6. Conjoncture économique

L'économie bhoutanaise a connu une croissance de 6,7 % pendant la période du huitième plan (1997-2002). En 1990, l'économie était encore dominée par l'agriculture, qui générait 44,1 % du produit intérieur brut. Aujourd'hui, la part du secteur agricole n'est plus que de 34,5 %, mais si la part de secteurs d'activités modernes tels que le bâtiment, l'industrie manufacturière, l'électricité, le transport et les communications a considérablement augmenté, l'emploi reste limité dans ces secteurs. L'analyse détaillée de l'évolution de la part des différents secteurs dans le PIB de 1990 à 2000 conduit aux résultats suivants :

Parts du PIB en prix de 1980 (%)[6]

Secteur	*1990*	*2000*
Agriculture	44,1	34,5
Exploitation de mines et de carrières	0,9	1,2
Industrie manufacturière	7,0	7,1
Électricité/gaz	9,1	9,7
Bâtiment	6,1	11,4
Commerce et autres activités	6,0	6,0
Transport et communications	7,6	9,8
Services financiers	9,4	10,3
Services communautaires et sociaux	9,9	10,1
Total	**100,0**	**100,0**

Contrairement à la plupart des pays en développement, le Bhoutan pâtit – en grande partie à cause de déséquilibres entre l'offre et la demande – d'une pénurie

[6] Comptes nationaux, BCS, Commission de la planification, 2001

générale de ressources humaines dans des domaines spécialisés, qui a considérablement limité le développement économique. La planification des ressources humaines a donc été principalement axée sur la formation d'une main d'oeuvre peu nombreuse. Pour tirer le meilleur parti des ressources humaines disponibles, des mesures comme le renforcement de la mécanisation et de l'automatisation ont été prises dans les domaines nécessaires.

Les stratégies et objectifs généraux suivants, dont la plupart ont été précédemment examinés, ont été adoptés dans le cadre du neuvième plan :

- Améliorer la qualité de vie et les revenus de la population, et notamment des plus démunis;
- Garantir une bonne administration des affaires publiques;
- Promouvoir la croissance du secteur privé et la création d'emplois;
- Préserver et mettre en valeur l'héritage culturel et l'environnement;
- Parvenir à une croissance et une transformation économiques rapides

Le neuvième plan accorde la priorité aux femmes, aux enfants et aux sexospécificités; aux réformes législatives; à la décentralisation et la délégation de pouvoirs; aux causes de la pauvreté et à l'emploi. Associées aux convictions, valeurs et coutumes bouddhistes traditionnelles du Bhoutan, ces priorités constituent les principaux éléments de la stratégie de développement qui caractérise le Bhoutan au début du XXIe siècle.

2. Introduction à la situation des femmes au Bhoutan

Les femmes et les hommes étant généralement égaux au Bhoutan, les femmes ne font l'objet dans le Royaume d'aucune discrimination directe. Ce constat, qui s'applique au Bhoutan bien plus qu'à d'autres pays en développement, ne donne cependant qu'un aperçu global de la complexité de la situation des femmes bhoutanaises. Cette section traite des questions les plus générales auxquelles sont confrontées les Bhoutanaises dans divers domaines sociaux, politiques et économiques, une analyse plus approfondie étant présentée aux sections qui seront consacrées ci-dessous à des thèmes précis.

Par rapport à d'autres pays en développement, notamment dans la région, les femmes bhoutanaises bénéficient d'un statut élevé et d'une liberté et d'une égalité relatives dans de nombreux domaines. De même, le Gouvernement royal reconnaît que la discrimination à l'égard des femmes est foncièrement injuste et constitue une atteinte à la dignité humaine. En 1990, par exemple, Sa Majesté le Roi a personnellement exprimé l'importance qu'accorde le Bhoutan à l'élimination des inégalités fondées sur le sexe provenant du développement. Au Bhoutan, les femmes et les hommes sont égaux devant la loi; les droits et les intérêts des femmes sont protégés par de nombreuses dispositions de différentes lois.

Les valeurs religieuses et sociales en vigueur protègent également davantage les femmes que dans d'autres pays, et l'accent est mis sur les principes de tolérance et de respect. Dans l'ensemble, les parents ne privilégient pas leurs enfants de sexe masculin et s'occupent autant des filles que des garçons. En ce qui concerne l'héritage, les femmes sont avantagées dans de nombreuses régions du pays. Les cas

d'infanticide féminin, ainsi que d'assassinats liés à la dot, d'immolations d'épouses par le feu, d'agressions barbares à l'acide et de traite des femmes, que l'on rencontre dans d'autres pays, sont inexistants au Bhoutan.

Contrairement aux pratiques en vigueur dans d'autres pays, les interventions médicales ou la prescription de contraceptifs peuvent s'effectuer sans le consentement du mari. Dans les lieux publics, les deux sexes se côtoient sans qu'il n'y ait de tensions sexuelles ou d'agressivité latentes. Les femmes sont souvent à la tête du ménage et s'occupent des transactions commerciales du foyer, et, qu'il s'agisse des tâches ménagères ou productives, les rôles traditionnellement assignés aux femmes et aux hommes se recoupent fréquemment. Dans les régions rurales, il semble d'ailleurs que le partage des tâches ménagères soit plus courant qu'en zone urbaine[7]. La plupart des décisions des ménages sont prises d'un commun accord par les femmes et les hommes, et dans la plupart des collectivités bhoutanaises, les rôles de domination et de soumission explicites sont jugés inacceptables. La dissolution des liens du mariage ne suscite aucun opprobre et il est rare qu'une mère élevant seule ses enfants soit victime d'ostracisme.

Même dans ces conditions, il reste à améliorer certains facteurs sociaux, culturels et économiques qui désavantagent les femmes bhoutanaises. C'est particulièrement le cas dans la minorité non négligeable qui respecte les traditions de la société et de la vie familiale hindoues, et notamment le système de castes, qui se traduit souvent par un statut inférieur pour la femme.

Le plus grand défi à l'échelle nationale consiste à éliminer les formes plus insidieuses et indirectes de sexisme qui se manifestent dans les foyers et sur le lieu de travail. Il n'existe à l'échelle nationale aucune définition de la discrimination à l'égard des femmes qui soit conforme à l'article premier de la Convention. D'après certains préjugés socioculturels profondément ancrés, les femmes sont généralement considérées comme moins compétentes et assurées que les hommes. Ces préjugés font état d'une supériorité masculine sans toutefois rendre justice aux aptitudes des femmes. Malgré l'égalité des chances et des droits accordés aux femmes et aux hommes, des différences subsistent donc en matière d'égalité d'accès, notamment dans le domaine de l'éducation, de la création d'entreprises et de la gestion des affaires publiques. En conséquence, les filles et les femmes bhoutanaises obtiennent des résultats nettement inférieurs à ceux des hommes[8] dans différents domaines, bien que les écarts entre les sexes se résorbent actuellement.

2.1 Mentalités traditionnelles

La société bhoutanaise reconnaît depuis longtemps qu'il est difficile d'être une femme. La condition de la femme bhoutanaise est en fait influencée par de nombreux facteurs, et notamment par le fait que la société continue d'accepter que les hommes et les femmes ont des rôles précis à jouer au sein de la structure familiale. Malgré la participation des femmes à tous les secteurs, elles sont, comme par le passé, considérées avant tout comme des ménagères, des épouses et des mères. Il est cependant très difficile de parvenir à des conclusions générales sur la condition de la femme, étant donné les grandes différences existant au sein de la

[7] Comptes nationaux, BCS, Commission de la planification, 2001
[8] Ibid.

société, entre communautés ethniques et parfois même entre les villages d'un même district.

Parce que les femmes sont souvent perçues comme moins fortes physiquement et plus vulnérables sur le plan sexuel, ces perceptions se répercutent sur leurs possibilités d'accès, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'emploi. L'opinion qu'ont les Bhoutanaises d'elles-mêmes semble se fonder sur ces deux facteurs, qui sont considérés comme des faiblesses. D'après une étude d'une représentativité limitée, effectuée auprès d'un nombre restreint de personnes, la croyance selon laquelle les hommes sont supérieurs aux femmes par neuf naissances « nobles », c'est-à-dire humaines, reste répandue dans certaines régions rurales, bien que les femmes instruites soient de plus en plus nombreuses à la réfuter. Dans une autre étude, presque toutes les femmes vivant en milieu rural ont déclaré qu'elles auraient préféré être un homme[9]. Cependant, ces croyances traditionnelles n'ont pas empêché les femmes de participer à l'agriculture, de prendre des décisions au sein du ménage, d'hériter de biens ni de prendre part aux manifestations locales et à d'autres activités communautaires. Le respect de ces croyances varie donc considérablement et est moins marqué en milieu urbain.

Les déplacements des femmes en dehors du foyer sont restreints par leurs responsabilités principales de ménagères, d'épouses et de mères, et certains hommes, en particulier dans le sud du Bhoutan, sont peu disposés à accorder à leur épouse une grande liberté de mouvement. Les déplacements de certaines femmes et les possibilités qui s'offrent à elles sont donc restreints. Dans les régions rurales, il est parfois implicitement conseillé aux femmes de ne pas sortir de la communauté sans être accompagnées d'un homme, à cause de la vulnérabilité supposée des femmes. Les femmes sont toutefois de plus en plus nombreuses à commencer à voyager seules; cette tendance se manifeste en particulier chez les femmes entrepreneurs, cadres, fonctionnaires ou étudiantes.

2.2 Les rôles des femmes et des hommes en milieu rural

Pour arriver à vivre de l'agriculture, il faut que tous les membres d'un ménage unissent leurs effort[10] . Ce constat vaut particulièrement dans un pays comme le Bhoutan, où il existe une grave pénurie de ressources humaines; les ménages ruraux échangent généralement leurs services pour surmonter divers obstacles.

Dans un tel contexte, il n'est guère surprenant qu'aucune division nette des rôles ne se manifeste généralement entre les hommes et les femmes des régions rurales, bien que des données fassent apparaître une division générale du travail, fondée sur les représentations traditionnelles de la « force physique » [11]. Si le labour avec des boeufs est souvent considéré comme une tâche masculine et les travaux ménagers une tâche féminine, cet arrangement n'est pas rigide et peut être modifié d'un jour à l'autre en fonction de considérations pratiques propres à chaque situation. Dans un ménage ne disposant pas de suffisamment de femmes, il arrive, par exemple, qu'un homme s'occupe des travaux ménagers comme la garde des enfants, la cuisine, la lessive et le ménage, bien que certains hommes n'effectuent ces tâches que lorsque les femmes ne sont pas en mesure de s'en acquitter.

[9] Ibid.; Kinga, 1999.
[10] Gouvernement royal du Bhoutan, 1995.
[11] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.

L'agriculture et toutes les activités s'y rattachant – de l'ensemencement à la récolte – sont entièrement partagées. Non seulement les femmes des régions rurales participent aux activités économiques principales mais ce sont également elles qui s'occupent en grande partie des activités complémentaires comme le jardinage et l'artisanat[12].

La responsabilité d'un ménage n'est pas un domaine assigné précisément à un sexe ou à l'autre, et c'est souvent la personne la plus à même d'assumer cette fonction – souvent la femme ou la fille aînée – qui s'en occupe. Si l'homme est aux champs, la femme au foyer, en plus de ses travaux ménagers habituels, assume différentes fonctions de gestion, en prenant notamment les décisions du ménage et en gérant au jour le jour les imprévus des affaires communautaires. Les femmes étant généralement les gardiennes et trésorières des finances familiales, l'apparition de marchés permettant aux habitants des régions rurales de toucher des revenus a renforcé leur pouvoir d'achat.

Les domaines d'activités des femmes et des hommes restent en grande partie indifférenciés, du moins dans le nord et l'est du Bhoutan. Il est nécessaire d'obtenir davantage de données pour véritablement comprendre les facteurs qui influencent la division du travail dans les communautés du sud du Bhoutan.

L'introduction de machines agricoles et d'outils plus performants, en matière de sarclage par exemple, vise à faciliter le travail des femmes et des hommes dans toutes les communautés. Conscient de la pénurie extrême de main-d'oeuvre en milieu rural, le Gouvernement royal attache beaucoup d'importance à l'automatisation et à la mécanisation des travaux agricoles et encourage la fabrication d'outils permettant d'économiser la main-d'oeuvre, qui sont fortement subventionnés et mis à la portée de la population rurale. Même dans ces conditions, on a constaté que les hommes étaient responsables des décisions d'achat du matériel et des machines agricoles dans plus de 60 % des foyers. Il convient d'étudier plus en détail cette tendance, afin que les femmes comprennent et utilisent la technologie; qu'elles ne soient pas marginalisées ou exclues par l'évolution des technologies; et qu'elles puissent contribuer à faire évoluer les technologies adéquates qui réduiront leur charge de travail[13]. Ces technologies permettent aux femmes non seulement d'accroître la valeur ajoutée de leurs activités économiques mais également de perfectionner leurs compétences ayant une valeur commerciale, en valorisant leurs connaissances traditionnelles de la production alimentaire, des pratiques curatives et de la gestion des ressources naturelles.

Les technologies intermédiaires moins coûteuses qui font principalement appel aux ressources locales et peuvent avoir des effets directs sur le temps de travail des femmes, comme les méthodes de stockage à faible coût des céréales permettant de les protéger des insectes ravageurs, les machines à moudre manuelles et les cuisinières à énergie solaire, sont particulièrement utiles. Il s'agira en premier lieu de recenser et de privilégier les domaines dans lesquels les adaptations technologiques permettront de réaliser des économies de temps et de réduire les tâches les plus ingrates. Pour les intégrer à l'univers des technologies, il est également essentiel de veiller à ce que les femmes aient accès au savoir et à l'information – transmis par des moyens audiovisuels, électroniques, imprimés et populaires.

[12] Ibid.
[13] Ibid.

2.3 Les femmes en milieu urbain

Les femmes vivant en milieu urbain se répartissent en deux grandes catégories : les femmes au foyer et celles n'ayant pas d'activité professionnelle, qui sont en général relativement moins instruites, et les femmes ayant un haut niveau d'études. Dans l'ensemble ces deux groupes diffèrent des femmes des régions rurales par leurs besoins et leurs intérêts.

Les besoins essentiels de la plupart des femmes vivant en milieu rural peuvent par exemple se résumer ainsi : accès à la propriété, aux soins de santé, aux services éducatifs, à l'eau potable, aux combustibles, au crédit, à des outils permettant d'économiser la main-d'oeuvre et aux marchés. La plupart des femmes vivant en milieu urbain ont en revanche besoin d'acquérir des compétences professionnelles et un emploi. En milieu urbain, il semble que l'homme soit le principal soutien de famille tandis que la femme n'apporte le plus souvent qu'un revenu complémentaire, ce qui se traduit par un moindre partage des tâches ménagères et semble indiquer que, à mesure que les ménages s'éloignent d'activités de subsistance, les femmes ne sont peut-être pas considérées comme des partenaires à part entière face aux nouveaux débouchés économiques et risquent de voir leur pouvoir décisionnel se réduire[14].

Contrairement aux femmes au foyer ou sans activité professionnelle des zones urbaines, les femmes ayant un haut niveau d'instruction semblent penser que la notion traditionnelle de vulnérabilité féminine s'explique en grande partie par le rôle des femmes en matière de procréation. À leur avis, le fait que les capacités intellectuelles l'emportent de plus en plus sur la force physique rend caduc tout concept de supériorité masculine[15]. Ces femmes commencent également à découvrir la difficulté de gérer de front une carrière et une famille ou un ménage.

Bien que, d'après certaines études d'une portée restreinte, les femmes ayant un niveau d'instruction élevé se soient déclarées conscientes et insatisfaites de formes insidieuses de discrimination à leur encontre, peu d'entre elles sont favorables à la mise en place de mesures correctives visant à promouvoir la cause des femmes[16]. Tant que les politiques nationales ne font aucune distinction entre les sexes, ce qui est le cas actuellement, bon nombre de femmes instruites estiment que le mérite devrait être le seul critère de promotion.

2.4 D'importantes lacunes en matière de données

Le Gouvernement royal sait que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes estime que la situation actuelle des femmes au sein d'une société se mesure à la fois quantitativement et qualitativement et préconise de présenter des données statistiques. Il convient cependant de noter que les données ventilées par sexe dont on dispose actuellement ne suffisent pas à fournir des informations factuelles fiables sur la situation des femmes bhoutanaises dans tous les domaines dont traite la Convention.

[14] Ibid.
[15] Kinga, 1999.
[16] Ibid.

Le manque de données s'explique notamment par la pénurie de ressources humaines qualifiées dans le domaine du recueil et de l'analyse de données, de la réalisation d'enquêtes et de la recherche opérationnelle. Il reste à obtenir les données qui permettront, par exemple, de déterminer la taille, la composition et la répartition de la population par zone rurale/urbaine et à l'échelle des régions et des districts; de suivre la mise en oeuvre des objectifs et plans d'action adoptés lors de diverses conférences des Nations Unies, et notamment de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes; et de définir d'autres indicateurs socioéconomiques qui pourraient être ventilés par sexe et selon d'autres critères. Des lacunes de la recherche sur les politiques ont été mises en évidence, en ce qui concerne notamment les facteurs ayant des répercussions sur les taux de scolarisation et d'abandon scolaire.

Conscient de la nécessité de renforcer les capacités nationales, le Gouvernement royal a tout particulièrement apporté son soutien à l'amélioration des moyens dont dispose le Bureau central de statistique du Secrétariat de la Commission de la planification pour réunir et analyser des donnés sociodémographiques et en particulier des données relatives à la santé. Dans ce contexte, la priorité est actuellement accordée à l'obtention de données ventilées par sexe, grâce entre autres à la création d'unités d'information et de recherche au sein des ministères concernés.

2.5 Conclusion

En bref, bien qu'elles restent confrontées à des défis considérables, les femmes bhoutanaises bénéficient dans l'ensemble d'un statut relativement élevé par rapport à leurs consoeurs de la plupart des pays en développement, et particulièrement des pays de la région. Au vu des paramètres généraux permettant d'évaluer leur situation, leur condition varie principalement selon la communauté ethnique à laquelle elles appartiennent[17]. Ces indicateurs sont les suivants :

- L'accès des femmes aux biens privés, tels que les terres, les maisons, le bétail, les bijoux, etc., ainsi qu'aux économies, au revenu familial, aux vivres et à l'héritage, et la maîtrise qu'elles en ont;
- L'accès des femmes aux biens publics, notamment aux centres de santé, leur niveau d'instruction scolaire, leur sécurité alimentaire, leur nutrition, l'accès au crédit, et la division du travail en ce qui concerne la collecte de combustibles et d'eau;
- La maîtrise qu'ont les femmes de leur travail et de leur revenu, comme leur degré d'autonomie décisionnelle en ce qui concerne le travail rémunéré et non rémunéré, le fait qu'elles gèrent elles-mêmes ou non leur rémunération et contrôlent les dépenses du ménage;
- La maîtrise qu'ont les femmes de leur corps, y compris leurs pouvoirs décisionnels en ce qui concerne le mariage, la procréation, le contrôle des naissances et les relations sexuelles avec leur partenaire et la violence physique et psychologique, y compris le viol, la violence conjugale et le harcèlement au travail;

[17] Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 1998.

- La liberté de mouvement des femmes, et notamment la possibilité de se rendre seules dans certains lieux, le soir, etc.;
- L'accès des femmes aux lieux de la vie politique et le rôle qu'elles y jouent, comme par exemple leur participation aux affaires communautaires;
- L'accès des femmes aux ressources non matérielles, telles que l'information, et la maîtrise qu'elles en ont;
- Le statut juridique des femmes et leur accès aux structures et recours judiciaires, y compris les dispositions juridiques visant à garantir l'égalité des sexes, la connaissance de la loi et de leurs droits et la façon dont elles sont traitées par les forces de police et les tribunaux.

Au Bhoutan, l'évolution sociale en matière d'égalité des sexes est axée sur l'objectif d'égalité réelle et non formelle, orientation à laquelle le Gouvernement a à plusieurs reprises apporté son soutien. Si l'égalité formelle se fonde sur la notion selon laquelle les hommes et les femmes sont « identiques », l'égalité réelle suppose que les lois tiennent compte des différences qui existent entre les femmes et les hommes, à la fois sur le plan de leurs capacités physiques et des désavantages sociaux que les femmes subissent face aux hommes.

Les obstacles actuels à l'égalité des chances au Bhoutan sont dans leur très grande majorité d'ordre social et économique; d'après les statistiques publiées dans les domaines de l'éducation et de la santé et d'autres secteurs, la situation des femmes et des filles reste moins bonne que celle des hommes et des garçons. Ceci dit, les réformes politiques entreprises ces dernières années ont pour but d'accroître le pouvoir d'action des femmes sur le plan juridique, politique, économique, social et familial; à mesure qu'elles accroissent elles-mêmes leur pouvoir d'action, les femmes affirment leurs droits, s'expriment davantage et se montrent plus critiques, prennent conscience de leur situation et acquièrent une meilleure image d'elles-mêmes. C'est ce défi – continuer, en s'aidant de ses acquis, à garantir l'accès des femmes sur un pied d'égalité aux ressources, à l'éducation, aux débouchés économiques, à la participation et au partage du pouvoir décisionnel à tous les niveaux – que le Bhoutan ne cessera de relever à l'avenir.

3. Le Bhoutan et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Le Bhoutan a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le 17 juillet 1980 et l'a ratifiée le 31 août 1981. Contrairement à de nombreux autres États parties à la Convention, le Bhoutan n'a jamais émis de réserve à propos d'aucune partie de ce document et accepte sans restriction la Convention comme un instrument international de défense des droits fondamentaux des femmes. Il assume entièrement l'obligation qui incombe à l'État, en vertu de la Convention, de prendre des mesures concrètes en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes, même lorsqu'elle est le fait d'un particulier, d'une organisation ou d'une entreprise. Tout en se déclarant très satisfait de la situation générale relativement très favorable des femmes au Bhoutan, le Gouvernement royal s'engage à supprimer tout obstacle social, culturel ou économique qui pourrait encore nuire à l'égalité absolue des femmes et à combler toutes les lacunes éventuelles.

À la suite de la ratification par le Bhoutan de la Convention, un comité a été créé afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des engagements nationaux pris dans le cadre de la Convention. Ce comité a également été chargé de faire réaliser des études sur la situation des femmes au Bhoutan; trois études ont ainsi été menées à bien, grâce à l'aide extérieure, sur la santé, l'eau et l'assainissement et l'éducation. Bien que peu de mesures précises de suivi aient été prises en ce qui concerne la Convention, une instance de coordination des questions sexospécifiques au sein des divers ministères a été revitalisée sous la direction du Secrétariat de la Commission de la planification et s'emploiera principalement à améliorer le partage de données, l'apprentissage et le renforcement des capacités.

Le Bhoutan a établi le présent document conformément à l'obligation qui lui incombe de rendre périodiquement compte de la mise en oeuvre de la Convention.

3.1 L'importance accordée aux femmes

Dans de nombreuses régions du monde, les femmes n'ont pas le droit de posséder des biens ou d'en hériter, ne sont pas autorisées à prendre les décisions qui les concernent, gagnent moins que les hommes, sont victimes d'actes de violence physique ou sexuelle et sont exploitées par la famille de leur mari. Ces différents facteurs privent les femmes d'estime de soi, tout en nuisant à leur santé physique et économique.

Au Bhoutan, comme cela a été précédemment décrit, un grand nombre de ces problèmes sont minimes, voire inexistants, dans les textes de loi aussi bien que dans les faits, bien que divers facteurs sociaux, culturels et économiques continuent de faire obstacle à l'égalité absolue des femmes et des hommes. Le Gouvernement royal s'efforce de remédier à ces formes de discrimination par de multiples politiques et mesures, qui se sont traduites par des changements concrets. Néanmoins, le Gouvernement royal reconnaît que les questions d'égalité des sexes revêtent un caractère urgent, étant donné le rythme de plus en plus rapide du développement moderne.

Dans tous les plans quinquennaux du Bhoutan, la mise en valeur des ressources humaines a été et continue d'être l'une des plus grandes priorités. Puisque le Bhoutan ne compte, d'après les estimations, que 698 000 habitants, il est logique que tous les membres de la société aient un rôle particulier à jouer. Parce que les femmes représentent environ la moitié de la population, le Gouvernement royal compte tirer pleinement parti de leur potentiel et les mobiliser efficacement dans l'intérêt de la communauté et de la nation. Les principes fondateurs de tous les plans quinquennaux, notamment la viabilité et l'autonomie, ont permis d'instaurer un environnement propice à la continuation des progrès déjà réalisés et de l'amélioration de la situation des femmes. La stabilité politique durable dont bénéficie dans l'ensemble le Bhoutan sous le règne de la monarchie héréditaire est un autre facteur important permettant d'expliquer les progrès de la situation des femmes.

Le Gouvernement royal a également pour objectif de fournir tous les moyens et conditions nécessaires à la réalisation des objectifs mondiaux en faveur des femmes et notamment des huit objectifs du Millénaire en matière de développement ayant trait à la pauvreté. Il est conscient de la nécessité de ne pas ignorer l'évolution et l'équilibre des rôles des femmes et des hommes à mesure que le développement

s'intensifie. De fait, toutes les institutions gouvernementales sont chargées de mettre en oeuvre des activités liées aux femmes. Et bien qu'il n'existe aucun projet parallèle spécialement consacré aux femmes, le Gouvernement royal est résolu à intégrer à tous les projets et programmes sectoriels des mesures ayant trait à la promotion de la participation des femmes au développement, en tenant compte des intérêts et du potentiel de ces dernières.

3.2 La volonté d'intégration d'une perspective sexospécifique

Il est maintenant davantage admis à l'échelle mondiale que le problème ne tient pas à l'intégration des femmes au développement à proprement parler, ni à leur manque de compétences, de crédit et de ressources, mais aux institutions et processus sociaux qui sont à l'origine des inégalités entre les sexes dont pâtissent les femmes[18]. Les inégalités entre hommes et femmes ne nuisent pas seulement aux femmes, mais également au développement dans son ensemble et doivent donc être considérées comme des problèmes de société et de développement et non des « problèmes de femmes ». Il ne s'agit donc pas seulement « d'augmenter le nombre de femmes » participant aux processus et programmes actuels mais de remanier ces programmes de façon à tenir compte des idéaux, des intérêts et des besoins des femmes et de favoriser l'égalité entre les sexes.

Le Bhoutan dispose d'un environnement très favorable à l'intégration systématique des sexospécificités. Les questions relatives à l'égalité des sexes ne sont pas seulement prises en compte dans le secteur dit du « développement des femmes » ou dans le cadre de programmes distincts. Les organismes gouvernementaux du Bhoutan sont tenus de reconnaître que les femmes constituent une partie importante de la population à laquelle ils s'adressent et doivent donc concevoir, mettre en oeuvre et continuer à administrer des services adaptés aux besoins spécifiques des femmes ainsi qu'à ceux des hommes. Cependant, la mise en oeuvre se heurte à l'intégration lente, au sein du programme d'action, d'informations relatives aux engagements du Gouvernement royal; à une mauvaise compréhension de la signification véritable de la prise en compte systématique des sexospécificités et à la propension persistante de certains responsables à considérer les femmes comme un « secteur » isolé; à l'expérience et aux compétences restreintes des ministères chargés d'analyser les répercussions d'une politique ou d'un programme auprès des femmes et des hommes; et à des lacunes importantes dans les données permettant d'évaluer les répercussions des politiques et programmes auprès des deux sexes.

Il s'agira en premier lieu de parvenir, à tous les niveaux du système, à une compréhension commune des concepts d'égalité des sexes et de prise en compte systématique des sexospécificités, afin que les questions relatives à l'égalité des femmes soient abordées sans hésitation. La prise en compte systématique des sexospécificités s'effectuera à trois niveaux : ceux des politiques; de la planification et du suivi et de l'évaluation.

Aux yeux de certains, la participation en nombre égal de femmes et d'hommes à un programme témoigne du succès des stratégies suivies en vue de parvenir à l'égalité des sexes. Mais l'expérience a montré que cette égalité numérique n'est pas

[18] Organisation pour la coopération et le développement économiques, 1998.

toujours le moyen le mieux adapté ou le plus efficace de faire en sorte qu'un programme contribue à l'égalité des femmes et des hommes. Les stratégies suivies par le Bhoutan tiennent compte de cet enseignement de deux façons interdépendantes : en privilégiant les résultats obtenus plutôt que les activités/entrants, et en considérant l'égalité comme un objectif à atteindre au lieu de considérer les femmes comme un groupe à cibler. À long terme, c'est cette démarche qui est le mieux à même de favoriser l'égalité des hommes et des femmes.

3.3 Valoriser le travail non rémunéré des femmes

Chaque société dépend non seulement du travail rémunéré mais également du travail non rémunéré, y compris du travail ménager et du bénévolat. Les préjugés sexistes selon lesquels les femmes se « spécialisent » dans les activités domestique et l'éducation des enfants et les hommes dans des activités de production économique sont insidieusement renforcés par le degré et le type d'activité économique des femmes et des hommes, même dans des pays en voie d'industrialisation rapide. Le secteur non marchand englobe des activités diverses : cultures de subsistance, collecte d'eau et de combustibles, préparation des repas et ménage, soins aux enfants et aux personnes âgées, gestion des affaires communautaires et services de bénévolat.

Il ne suffit donc pas d'analyser les différentes tâches effectuées par les femmes et les hommes, mais également l'importance qui leur est accordée. C'est en fin de compte cette importance qui détermine le statut des femmes et des hommes dans la société ainsi que leur accès à des ressources comme les revenus et le pouvoir décisionnel et la maîtrise qu'ils en ont.

En comparaison avec d'autres pays, il est apparu qu'au Bhoutan, les tâches reproductives sont fortement valorisées[19]. Comme il est indiqué à la section 6.2, l'analyse des tâches productives et reproductives effectuées par les Bhoutanaises et les Bhoutanais permet d'affirmer qu'il existe dans l'ensemble une répartition assez souple des tâches entre les sexes. Apparemment, il existe néanmoins des différences quant aux responsabilités qui incombent aux hommes ou aux femmes, au temps et aux efforts qui y sont consacrés et à l'importance qui y est accordée, parfois par les femmes elles-mêmes[20].

Les dirigeants et les responsables gouvernementaux bhoutanais envisageront de prendre des mesures audacieuses en vue de valoriser le travail non rémunéré. Il pourra s'agir d'un plan visant à coordonner et à réaliser une enquête sur les budgets-temps faisant apparaître l'importance des biens et services non marchands produits dans les ménages et la quantité de travail rémunéré et non rémunéré dont ont besoin ces derniers. On pourra également intégrer au système de comptabilité nationale la valeur de la production domestique.

3.4 Conclusion

Bon nombre des principes de la Convention sont déjà garantis par les lois du Bhoutan et s'intègrent à la protection des droits et aux obligations du Gouvernement

[19] SNV/Organisation néerlandaise de développement, 1993.
[20] Kinga, 1999.

royal. Le Bhoutan se félicite également que la Convention reconnaisse le rôle de la culture et des traditions et demande aux États parties d'éliminer les stéréotypes sexistes. Il convient de rappeler que toutes les personnes, indépendamment de leur sexe, sont égales devant la loi bhoutanaise et bénéficie de la même protection juridique, sans discrimination aucune. Les possibilités offertes sur le plan juridique, social et éducatif ne diffèrent généralement pas selon le sexe. Comme il sera expliqué en détail à la section IV, bien que le suivi structuré de la mise en oeuvre de la Convention ait été intermittent, le Gouvernement royal a pris de nombreuses mesures visant à mettre en conformité les lois et politiques nationales avec les dispositions de la Convention.

Malgré l'égalité dont bénéficient généralement les femmes au Bhoutan, le Gouvernement royal reconnaît que le Bhoutan ne doit pas se contenter de ce statut relativement élevé des femmes et doit continuer à oeuvrer résolument en vue d'améliorer encore les atouts, les compétences et les talents des femmes. Le Gouvernement royal sait également que la discrimination à l'égard des femmes, même non intentionnelle, ne peut mener à une approche sophistiquée de l'égalité des sexes. Le défi consistera donc à l'avenir à maintenir l'équilibre fragile qui a pour l'instant été préservé entre le progrès et les valeurs séculaires, dont beaucoup ont par leur nature même protégé les droits des femmes.

4. Le statut juridique des femmes (art. 2 et 3 de la Convention)

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes consacre l'égalité des femmes devant la loi. Dans un domaine comme le droit du mariage et de la famille, qui est peut-être de la plus haute importance pour les femmes, il s'agit notamment pour les femmes de disposer du même droit que les hommes de contracter mariage et de choisir librement son conjoint, ainsi que des mêmes droits et responsabilités en tant que parents pour les questions se rapportant à leurs enfants; du même droit de décider librement du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations et aux moyens nécessaires pour exercer ces droits; du droit de choisir un nom de famille; et du même droit en matière de propriété et d'acquisition de biens. Nous allons maintenant examiner la protection que la loi accorde aux femmes bhoutanaises dans cette branche du droit et dans d'autres.

Au Bhoutan, quasiment aucune loi n'établit de distinction entre les femmes et les hommes. Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit à la même protection juridique, indépendamment de leur race, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leur langue, de leur religion, de leurs opinions politiques ou autres, de leur origine nationale ou sociale, de leurs biens ou de leur naissance ou autre statut (disposition OM de Thimzhung Chhenpo et article 3 du Code de procédure civile et pénale de l'année 2001). Cette disposition est similaire à l'article 15 de la Convention, qui consacre l'égalité des hommes et des femmes devant la loi à tous les égards.

Aucune disposition ne prévoit de traitement préférentiel des femmes se manifestant par un soutien spécial dans le domaine de l'éducation ou de l'emploi, car les femmes ont le droit de participer à la vie politique, économique, sociale et culturelle sur un pied d'égalité avec les hommes.

Cependant, les coutumes bhoutanaises établissant une distinction entre les hommes et les femmes restent courantes, principalement en matière d'héritage. Pour la majorité des Bhoutanais, les terres se transmettent par la mère, car les peuples de l'ouest et du centre du Bhoutan, ainsi que certains groupes ethniques de l'est du pays, ont une structure familiale matrilinéaire. Dans le sud et les autres régions de l'est, l'héritage patrilinéaire est la règle. Dans les deux cas, ce sont les parents qui décident en dernier lieu de la distribution des biens de la famille.

Comme le stipule l'article 2 de la Convention, conformément à la loi bhoutanaise, toute personne, homme ou femme, s'estimant lésée peut entamer des procédures judiciaires (Partie II du chapitre 18 du Code de procédure civile et pénale de l'année 2001).

Des dispositions de la loi de 1980 sur la police et de la loi de 1982 sur les prisons garantissent l'égalité des hommes et des femmes et protègent les droits et les intérêts des femmes. La loi sur la police stipule que « pour faciliter le travail de la police, les femmes peuvent également être recrutées dans les forces de police, où elles se montreront utiles en enquêtant sur des affaires impliquant des femmes ou en s'occupant de prisonnières ou de tâches liées au contrôle de la circulation ». Cette loi indique qu'aucune préférence ne sera accordée aux hommes plutôt qu'aux femmes lors du recrutement du personnel des forces de police. Elle stipule également qu'il est interdit de mettre des menottes aux mineurs de moins de 13 ans, filles ou garçons. La loi sur les prisons stipule également que les femmes et les hommes doivent être détenus dans des cellules distinctes [art. Chha 4-1, a)] et que les mineurs ne peuvent être détenus avec les prisonniers adultes [art. Chha 4-1, b)]. En vertu de l'article Chha 16-6, il est interdit de donner aux femmes et aux mineurs détenus des travaux « dépassant leurs capacités ».

4.1 La loi de 1980 sur le mariage au Bhoutan (art. 16 de la Convention)

La loi la plus importante pour les femmes bhoutanaises est peut-être la loi de 1980 sur le mariage et ses amendements, qui portent non seulement sur le mariage, mais également sur la séparation, l'adultère, le divorce et la garde des enfants. Ceci présente un intérêt particulier au regard de l'article 16 de la Convention.

En ce qui concerne le mariage, les pratiques locales sont garantes de liberté et de souplesse. Comme dans beaucoup d'autres sociétés, cependant, les relations sexuelles sans lendemain sont jugées plus acceptables pour les hommes que pour les femmes, bien que, dans le nord du Bhoutan, les femmes ayant des enfants en dehors des liens du mariage suscitent peu de réprobation sociale. Qu'il soit prononcé à la demande de la femme ou de l'homme, le divorce est également accepté dans la plupart des communautés bhoutanaises.

La pratique de la polygamie ou de la polyandrie est autorisée par la loi, tant qu'elle s'effectue avec le consentement du conjoint ou de la conjointe (article Kha 1-19, amendé en 1996). Elle est acceptée dans le sud du Bhoutan, ainsi que dans certaines régions de l'ouest et du centre du pays et dans les populations nomades du nord. Le plus souvent, si un homme a plusieurs épouses, il s'agit de soeurs; si une femme a plusieurs époux, il s'agit de frères. Le fait que deux hommes aient en commun une même épouse continue de susciter une légère réprobation, bien que ni cette pratique ni la polygamie ne fassent l'objet de tabous importants. Les femmes

aussi bien que les hommes estiment généralement que la situation est acceptable tant que le mari peut subvenir aux besoins de la famille.

L'article 1.14 de la loi de 1980 sur le mariage fixait à 18 ans pour les hommes et à 16 ans pour les femmes l'âge minimal au mariage. Cependant, conformément à diverses conventions internationales et notamment à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'amendement de 1996 à la loi sur le mariage fixe à 18 ans l'âge minimal au mariage pour les deux sexes. En pratique, il est toutefois courant que de jeunes hommes et de jeunes femmes choisissent librement leur partenaire. La loi protège également le droit du partenaire à aimer et à épouser la personne de son choix, sans aucune discrimination fondée sur le statut social, la caste, la richesse et l'apparence physique (art. Kha 1-2). Sans pouvoir obtenir aucun certificat de mariage, des filles et des garçons vivent en concubinage dès l'âge de 15 ans. Le mariage n'est légalement reconnu qu'après l'obtention au tribunal d'un certificat de mariage (art. Kha 1-8). Jusqu'à encore très récemment, quasiment tous les mariages étaient en fait des concubinages, bien qu'il faille obtenir un certificat pour les faire reconnaître officiellement. Les femmes instruites tiennent généralement à contracter un mariage légal. Il est nécessaire d'obtenir le consentement exprès des deux parties.

Les lois relatives à l'enregistrement des actes d'état civil ont été amendées de façon à ce qu'il faille présenter un certificat de naissance, document très rare, pour prouver l'âge au mariage ou à d'autres fins, comme par exemple l'admission à l'école, l'obtention d'un poste dans la fonction publique, ou encore la délivrance d'un passeport. Pour régler des questions juridiques, en particulier en cas de contentieux portant sur un héritage, il sera nécessaire de produire un certificat de décès, document également très rare.

L'article Kha 1-11 de la loi sur le mariage interdit la célébration traditionnelle de mariage entre mineurs. Toute personne célébrant un tel mariage tombe sous le coup de l'article Kha 8-20 de cette même loi. En outre, il est stipulé à l'article Kha 1-10 qu'un mariage contracté entre deux personnes présentant un degré de consanguinité et d'affinité permis par les coutumes locales est juridiquement valable. En cas d'infraction de ce principe, l'affaire sera examinée conformément à l'article Kha 9-10 et le certificat de mariage ne sera pas délivré, comme le prévoit l'article Kha 1-13.

Certaines restrictions d'ordre juridique s'appliquent encore au mariage d'un Bhoutanais, de sexe masculin ou féminin, à une personne d'une autre nationalité, bien que ces dispositions ne soient généralement pas prises en compte, à moins qu'il ne s'agisse de la nationalité des enfants. Une Bhoutanaise qui se marie à un étranger ne change pas automatiquement de nationalité, ne devient pas apatride ou n'a pas pour obligation de prendre la nationalité de son conjoint. Si le mari d'une Bhoutanaise change de nationalité, celle-ci a le droit de décider elle-même de faire ou non de même.

En cas d'adultère, la personne qui commet l'adultère doit, en vertu de l'article Kha 3-1 de l'amendement de 1996 de la loi sur le mariage, verser au conjoint lésé des indemnités (Gao). L'article Kha 8-1 de l'amendement de 1996 de la loi sur le mariage protège une femme célibataire qui tombe enceinte; si elle entame des poursuites judiciaires, l'homme jugé responsable est tenu de lui verser pendant dix mois une somme égale au salaire quotidien national, qui l'aidera à s'acquitter de ses

frais médicaux, en plus d'une pension alimentaire pour l'enfant équivalente à 20 % de ses revenus mensuels.

Le divorce n'est pas rare, car, contrairement à de nombreux autres pays, il ne fait l'objet d'aucune interdiction au Bhoutan. Il ne suscite ni réprobation sociale ni tabous. Les femmes comme les hommes se remarient sans être victimes de préjugés, en gardant ou non les enfants d'un mariage précédent. On traitera ci-après plus en détail du problème de plus en plus fréquent que constitue l'acceptation par certains beaux-parents des enfants – filles ou garçons – d'un premier mariage, problème qui peut conduire à la maltraitance des enfants. La femme a comme l'homme le droit de demander le divorce, chaque partie pouvant être tenue d'indemniser son conjoint. En cas de divorce, les biens acquis avant le mariage reviennent à leurs propriétaires initiaux (conformément à l'article Ga 6-3 de la loi de 1980 sur les successions), tandis que les biens acquis pendant le mariage sont divisés à part égale entre le mari, la femme, et, s'il y a lieu, les enfants.

En ce qui concerne la garde des enfants, conformément à l'article Kha 7-2, la garde des enfants de moins de neuf ans est confiée à la mère, que la responsabilité de la séparation incombe à l'un ou l'autre des parents. En outre, l'article Kha 7-3 1), amendé en 1996, stipule que la garde d'un enfant de moins de neuf ans sera confiée à la mère. La pension alimentaire pour l'enfant ou les enfants sera versée par le père conformément aux termes de l'accord négocié, faute de quoi le père versera 20 % de ses revenus mensuels pour chaque enfant, le montant total de la pension alimentaire ne pouvant dépasser 40 % de ses revenus, et ce jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de 18 ans.

L'article Kha 8-19, intitulé « châtiment en cas d'inceste », définit l'inceste comme « un mariage contracté entre deux personnes à qui les coutumes en vigueur dans les différents villages interdisent de se marier ». Cette définition désigne la pratique courante du mariage entre cousins. La femme et l'homme ayant enfreint cette loi sont tous deux passibles d'une peine de prison de trois mois.

Lorsque la loi comporte des lacunes ou lorsque l'interprétation des lois régissant les cas d'inceste est ambiguë, la Haute Cour peut s'appuyer sur deux dispositions d'ordre général. La première, Kadyon Ka 2, stipule que « chaque juge statuera en se fondant exclusivement sur les dispositions du Thrimzhung Chhenpo, sans tenir aucun compte du rang ou du statut des parties en présence. Lors de l'interprétation du Thrimzhung Chhenpo, lorsqu'un article est ambigu ou se prête à différentes interprétations, la décision des juges majoritaires de la Haute Cour l'emportera ».

Deuxièmement, les articles Na 1-1a) et b) du Thrimzhung Chhenpo stipulent que « personne ne peut diffamer ou faussement accuser un innocent. Toute personne qui, soit par écrit soit oralement, porte publiquement et injustement attaque à la réputation d'une personne en lui imputant un meurtre, un vol à main armée, une infraction ou un acte de trahison, dans l'intention de nuire à la réputation de cette personne, sera passible d'une peine de prison d'un mois à trois ans et versera à la partie lésée des dommages-intérêts calculés sur la base de la chathrim (proclamation) du salaire national. Lorsque les accusations mensongères portent sur des faits autres qu'un meurtre, un vol à main armée ou un acte de trahison, le coupable versera à la partie lésée des dommages-intérêts pendant une période allant d'un mois à cinq ans, calculés sur la base de la chathrim du salaire national ».

En ce qui concerne l'adoption d'un enfant, en 1988, l'Assemblée nationale a, à sa soixante-septième session, adopté une résolution par laquelle « l'adoption d'un enfant, bhoutanais ou non, devrait être autorisée, à condition que chaque cas soit examiné par les Thrimkhangs (tribunaux) et qu'un accord adéquat soit conclu afin que l'enfant ait droit à tous les avantages que la loi sur les successions accorde aux enfants non adoptés. Les enfants ainsi adoptés selon ces procédures seront reconnus par le Ministère des affaires intérieures et les Thrimkhangs comme des enfants placés dans une famille et pourront être recensés comme citoyens ». Cette résolution préserve l'intérêt supérieur de l'enfant adopté et s'applique aussi bien aux filles qu'aux garçons, la loi n'établissant aucune distinction entre les deux sexes.

4.2 La loi de 1996 sur le viol (art. 9)

En ce qui concerne la loi de 1996 sur le viol, qui modifie les articles de la loi sur le mariage ayant trait au viol, ce crime est défini de la façon suivante : avoir « des relations sexuelles avec une personne dans les circonstances suivantes : sans son consentement; en ayant recours à l'usage de la force; ou avec le consentement de la personne lorsque ce consentement est obtenu sous menace de mort ou de préjudices physiques » (Ba 2.1.1). Dans l'ensemble, relativement peu de viols sont signalés aux autorités bhoutanaises, mais le nombre de délits et crimes d'ordre sexuel recensés a fortement augmenté en 2000 (voir table 4.1, annexe B). Cela s'explique peut-être par le fait que les victimes sont mieux informées des droits que leur accorde la loi sur le viol, et notamment des lourdes peines infligées aux violeurs et du versement de dommages-intérêts nettement plus élevés.

Outre le versement de dommages-intérêts à la victime, l'auteur d'un viol est en vertu de la loi passible d'une peine de prison d'un à cinq ans (art. Ba 2.2.1). Il s'agit d'un alourdissement important de la peine précédemment imposée, qui n'était que de trois mois. En cas de viol collectif, les dommages-intérêts se doublent d'une peine de prison de trois à sept ans (art. Ba 2.3.1). La loi sur le viol ne comporte plus aucune mention de l'obligation qui était précédemment faite de prouver la « bonne moralité » de la victime d'un viol collectif avant de pouvoir infliger des amendes et peines de prison.

En ce qui concerne le viol de mineurs, l'article Ba 2.6.1 prévoit en cas de viol d'une fille ou d'un garçon âgé de 12 à 17 ans une peine de prison de cinq à 10 ans, ainsi que le versement de dommages-intérêts; si la victime a moins de 12 ans, la peine incompressible est de 10 à 13 ans de prison. Les viols collectifs donnent lieu à des peines de prison de 10 à 15 ans ou de 15 à 17 ans, selon l'âge de la victime (Ba 2.7.1 & 2). Il reste des progrès à faire dans le domaine de l'aide psychologique et de la prise en charge, après un traitement en milieu hospitalier, des victimes, y compris des mineurs, atteintes de maladies sexuellement transmissibles. Si la victime, adulte ou mineure, meurt pendant un viol, la prison à vie est imposée, en plus du versement de dommages-intérêts; en cas de viol collectif, le meneur du groupe est condamné à la prison à vie, tandis que les autres violeurs sont chacun passibles d'une peine de prison allant de 17 ans à la prison à perpétuité (Ba 2.10.1).

Les dispositions générales [Kadyon Ka 2 et art. Na 1-1 a) et b)] précédemment mentionnées, qui concernent « tout article [de la loi] qui est ambigu ou se prête à différentes interprétations » ainsi que l'accusation mensongère de « toute infraction », s'appliquent également aux agressions sexuelles qui ne constituent pas

un viol au sens strict du terme, et notamment aux tentatives de viol, violences familiales, mauvais traitements et sévices sexuels infligés aux enfants. Deux articles de la loi sur le mariage traitent de ces crimes et délits : « amende à imposer en cas d'attentat à la pudeur sur une femme qui dort » (art. Kha 8-22) et « châtiment en cas d'attentat à la pudeur sur une femme qui a au préalable été droguée » (art. Kha 8-23).

En ce qui concerne la prostitution, mentionnée à l'article 6 de la Convention, il convient de noter qu'il ne s'agit pas au Bhoutan d'un problème aussi important que dans d'autres pays de la région. Seuls quelques cas de prostitution sont signalés à la frontière avec l'Inde. La traite des femmes est rare au Bhoutan. La prostitution et la traite des femmes sont cependant considérées sur le plan juridique comme des activités criminelles. Le Bhoutan a signé la Convention sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution proposée par l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale et prévoit de la ratifier à la quatre-vingt et unième session de l'Assemblée nationale. Le Bhoutan promulguera des lois relatives à la prévention de la traite des femmes et des enfants.

4.3 La loi de 1985 sur la citoyenneté bhoutanaise (art. 9 de la Convention)

Selon la loi de 1985 sur la citoyenneté, la nationalité bhoutanaise peut s'acquérir de trois façons :

- À la naissance, si les deux parents sont de nationalité bhoutanaise;
- Par enregistrement, pour les personnes qui ont été incluses dans le recensement officiel et vivaient au Bhoutan avant la fin de l'année 1958, date de la première loi sur la citoyenneté;
- Par naturalisation, pour les personnes âgées d'au moins 21 ans, ou de 15 ans dans le cas d'un enfant dont seulement l'un des parents, la mère ou le père, est de nationalité bhoutanaise. Dans ce cas, le candidat à la naturalisation doit, entre autres, avoir vécu au Bhoutan sans interruption depuis 15 ans; savoir parler, lire et écrire couramment le dzongkha; et bien connaître la culture et les traditions du Bhoutan. Pour les fonctionnaires, cette durée minimale est de 20 ans.

En matière de naturalisation, il est indiqué dans les amendements et résolutions de la soixante-septième session de l'Assemblée nationale, tenue en 1988, que Sa Majesté le Roi a déclaré devant l'Assemblée nationale que « conformément aux lois sur la citoyenneté promulguées en 1958, 1977 et 1985, les enfants d'un père bhoutanais marié à une étrangère avant 1985 avaient automatiquement droit à la nationalité bhoutanaise. Mais la loi ne reconnaissait pas au mari étranger d'une femme bhoutanaise et à leurs enfants la qualité de citoyen ». Sa Majesté a proposé de délivrer des permis de « séjour spécial », qui seraient exclusivement réservés aux personnes dont le mariage a eu lieu avant l'entrée en vigueur de la loi en 1985.

D'après l'amendement précédemment mentionné, les hommes et les femmes ont le même droit d'acquérir la nationalité, d'en changer ou de la garder. Une Bhoutanaise qui se marie à un étranger n'a pas à changer de nationalité. Elle n'est ni apatride ni contrainte d'acquérir la nationalité de son conjoint. Si son époux change de nationalité, elle est libre de faire de même ou non. Le simple fait d'avoir épousé

un étranger ne la prive pas de sa nationalité. Il faut, pour pouvoir obtenir la nationalité bhoutanaise, remplir les conditions énumérées au paragraphe consacré à la naturalisation. Ces dispositions s'appliquent également aux conjoints étrangers de citoyens bhoutanais souhaitant obtenir la nationalité. Tout candidat à la naturalisation satisfaisant aux conditions énoncées dans la loi de 1985 sur la citoyenneté aura le droit d'acquérir la nationalité bhoutanaise.

4.4 La loi de 1980 sur les successions et d'autres lois (art. 13 et 15 de la Convention)

Conformément à la Convention, l'égalité de droits en ce qui concerne la conclusion de contrats et l'administration de biens ainsi que la liberté de choisir sa résidence sont des manifestations particulières de l'égalité des hommes et des femmes devant la loi en matière civile. L'accès aux terres et au crédit comptent effectivement parmi les droits les plus importants pour les femmes rurales du monde entier.

En matière de successions, les pratiques traditionnelles du système d'héritage matriarcal subsistent dans la plupart des familles bhoutanaises et beaucoup de femmes héritent de terres, en particulier dans l'ouest et le centre du pays ainsi que parmi celles qui s'occupent de parents âgés. Le Bhoutan est peut-être ainsi l'un des rares pays au monde qui accorde autant d'importance aux obligations familiales, et les inscrit et les promeut dans ses lois sur les successions[21]. Dans le sud et dans certaines régions de l'est du Bhoutan, ce sont les hommes qui héritent généralement des biens familiaux. Le système d'héritage varie non seulement d'une région à l'autre, mais parfois aussi d'un village à l'autre au sein d'un même district. Les biens peuvent être des terres, des maisons, des céréales, du bétail ou d'autres possessions matérielles. Dans l'ensemble, les femmes détiennent 60 % des titres fonciers en milieu rural et 45 % des titres de propriété (actions, bâtiments et licences commerciales) en milieu urbain[22].

La loi de 1980 sur les successions ne restreint nullement le droit d'une femme ou d'un homme à hériter, à condition qu'elle ou il soit de nationalité bhoutanaise. Les femmes et les filles figurent parmi les membres de la famille composite qui ont la possibilité d'hériter. En outre, les belles-filles qui sont mariées et vivent avec la famille de leur époux depuis au moins 10 ans sont également considérées comme des membres de la famille (Ga 2-3). Sont cependant exclus les membres de la famille qui ont déjà reçu une part d'héritage et vivent séparément (Ga 2-4) ainsi que ceux qui vivent séparément depuis au moins 10 ans même sans avoir reçu de part d'héritage (Ga 2-4(2)).

Selon le système en vigueur, les parents divisent généralement leurs biens entre leurs filles en parts égales, afin de préserver l'indépendance économique de ces dernières. Même si les terres et les maisons transmises sont de très petite taille, les filles doivent généralement en recevoir chacune une part égale.

D'autres lois portent également sur des questions importantes pour les femmes et les filles (voir annexes). Citons notamment :

[21] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.
[22] Gouvernement royal du Bhoutan, BCS, 2001.

- La loi de 1979 sur les terres, qui porte notamment sur l'enregistrement foncier au nom des femmes ou des hommes d'au moins 18 ans (à l'origine 16 ans pour les femmes; loi amendée en 1998 par le point 19 de la quatorzième Conférence judiciaire et l'arrêt n° HC (Ka-33), 2002/2150 du Ministre de la justice). Il est stipulé dans cette loi qu'un conjoint, par exemple le mari d'une femme qui a hérité des terres, ne peut vendre ces terres s'il n'en est pas légalement propriétaire;
- La loi de 1981 sur les prêts, qui autorise les femmes à obtenir des prêts ou hypothèques foncières. Elle interdit d'accorder des prêts aux mineurs des deux sexes.

5. Promotion de la femme (art. 2 et 3 de la Convention)

5.1 Politiques de participation des femmes au développement au Bhoutan

La politique nationale du Bhoutan en faveur des femmes se manifeste par les stratégies et objectifs généraux relatifs à la participation des femmes au développement et a été intégrée à tous les plans de développement. Cette politique est très concise et a été présentée à la section 3.1 : « Bien qu'il n'existe aucun projet parallèle spécialement consacré aux femmes, des mesures portant sur la promotion de la participation des femmes au développement seront intégrées à tous les projets et programmes sectoriels. Des politiques et une planification du développement adaptées renforceront la contribution des femmes, en tenant compte des besoins, du rôle et du potentiel de ces dernières. »

Plus précisément, il est indiqué dans le neuvième plan que « à mesure que l'économie et la société se modernisent, divers besoins se manifestent et font évoluer, notamment, les rôles et responsabilités traditionnels, les systèmes de valeurs, les schémas familiaux et les migrations entre villes et campagnes. L'expérience a montré que, pendant de telles transitions, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Le Gouvernement royal est conscient de ces nouvelles évolutions économiques et sociales et a affecté des ressources et modifié l'orientation de ses plans et programmes afin d'améliorer la santé maternelle et infantile et de tenir compte des besoins et des intérêts des femmes » [23].

Le Bhoutan a élaboré et mis en oeuvre des programmes tenant compte des sexospécificités dans les domaines de la nutrition et de la santé maternelle et infantile; a amélioré et renforcé des projets éducatifs dans le cadre d'un programme national d'alphabétisation (extrascolaire); recensé et financé des programmes économiques tenant compte des problèmes de revenus des femmes; et instauré une réforme juridique. Le Gouvernement royal reconnaît la nécessité de continuer à formuler des stratégies adaptées aux besoins des femmes dans le cadre du processus général de développement. Il peut par exemple s'agir de :

- Faire suivre au personnel du Gouvernement royal un programme de formation obligatoire aux sexospécificités;
- Sensibiliser le public et l'informer mieux et davantage des droits de la femme;

[23] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.

- Favoriser la création de services de garde d'enfants à l'intention des femmes ayant une activité professionnelle en milieu urbain et l'élaboration d'une politique nationale de flexibilité des horaires pour les femmes qui allaitent et de congés de maternité et de paternité, afin que les deux parents puissent subvenir aux besoins de leur enfant et se partager les soins à prodiguer à l'enfant;
- Faire en sorte que les filles poursuivent leur scolarité et leurs études;
- Continuer à renforcer les services de santé en matière de reproduction, y compris un programme d'éducation à la santé en matière de reproduction et d'éducation sexuelle en milieu scolaire, afin que les jeunes adultes, en particulier les femmes, disposent des connaissances et des services relatifs à la puberté, à la procréation, à la contraception, à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida et aux violences sexuelles.

L'article 4 de la Convention autorise l'adoption de mesures temporaires spéciales et fait obligation aux États parties de chercher à modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme; il vise également à imposer des normes égales et exemptes de discrimination dans la vie publique et privée. Bien que le Bhoutan n'ait pris aucune mesure corrective spéciale et n'ait accordé aucun traitement particulier à tel ou tel groupe de femmes, le Gouvernement royal a manifesté à de multiples reprises sa volonté constante de parvenir à une représentation égale des femmes.

5.2 L'Association nationale des femmes du Bhoutan

L'Association nationale des femmes du Bhoutan a été établie en 1981, en application de la résolution 33 adoptée à la cinquante-troisième session de l'Assemblée nationale, afin d'améliorer la condition socio-économique des femmes et d'encourager la participation de ces dernières au développement. Il s'agit de l'organisme gouvernemental chargé de veiller à la mise en oeuvre de la Convention au Bhoutan.

L'Association a pour objectif de :

- Renforcer les liens de loyauté, d'affection et de dévouement qui unissent le peuple et Sa Majesté le Roi;
- Améliorer les conditions de vie et la situation socio-économique des femmes, en particulier des femmes rurales;
- Sensibiliser les femmes à l'importance des soins maternels et infantiles, de la nutrition, de l'eau potable et de l'hygiène, afin d'améliorer l'état de santé général de la population;
- Encourager les femmes à participer activement à la mise en oeuvre des programmes de développement socio-économique et à toutes les autres activités visant à édifier la nation;
- Inculquer aux femmes la fierté du riche héritage social, culturel et spirituel de leur pays;
- Promouvoir l'harmonie, la compréhension et l'amitié entre tous les peuples, en particulier entre les peuples ruraux.

Depuis sa création, l'Association, qui compte à l'échelle nationale plus de 400 adhérents répartis en sections, a entrepris diverses activités en collaboration avec les services du Gouvernement royal, en particulier en région rurale, dans les domaines de la santé familiale, de l'assainissement, de l'éducation extrascolaire et de la création de revenus. Elle a, par exemple, dispensé des programmes de formation à plus de 14 000 femmes afin de favoriser la création de revenus dans des domaines tels que le tissage et la confection. L'octroi de microcrédits aux femmes des régions rurales et d'aide éducative aux enfants défavorisés a également fait figure de priorité. Une autre grande initiative de l'Association a consisté à installer en région rurale plus de 13 000 fourneaux non fumigènes présentant un bon rendement énergétique. Cela a réduit la corvée que représente pour de nombreuses femmes le fait de devoir cuisiner sur un fourneau ouvert et a dans l'ensemble réduit les risques sanitaires.

Dans la région de Trashigang, qui comprend les six districts de l'est du pays, L'Association a également mis en place une caisse d'épargne rurale qui propose des prêts sans caution et encourage les femmes à entreprendre des activités productives afin qu'elles aient des revenus et prennent l'habitude d'épargner. Ce système a bénéficié à plus de 1 500 femmes. L'Association participe également à des activités caritatives, en parrainant par exemple l'éducation d'une centaine d'enfants défavorisés de différentes régions.

6. La vie de famille (art. 5 de la Convention)

Comme dans d'autres sociétés, la famille, nucléaire et étendue, est l'unité de base la plus importante de la société bhoutanaise. Les membres d'une même famille sont proches les uns des autres et s'entraident moralement et financièrement, en particulier en période de crise, par exemple, lorsque surviennent une maladie, un décès ou d'autres coups du sort. Il est par exemple très courant qu'un enfant dont les parents vivent et travaillent dans un village soit élevé par un autre membre de la famille vivant en ville, afin qu'il puisse achever sa scolarité et prendre un bon départ dans la vie[24].

D'après les estimations, les familles ou ménages bhoutanais se composent en moyenne de 5,6 personnes[25], et il est très fréquent que 7 ou 8 membres d'une famille étendue vivent ensemble. La femme la plus âgée est chargée de veiller au bien-être de la famille, ce qui est symbolisé par le rôle qu'elle joue tous les jours en servant la nourriture aux repas. Divers adultes et frères et soeurs plus âgés s'occupent normalement ensemble des plus jeunes enfants, le père et d'autres hommes adultes jouant également un rôle important à cet égard. Les enfants commencent à effectuer certaines tâches ménagères dès l'âge de 8 ans environ.

Les droits qui sont révélateurs des conditions de vie des femmes du monde entier ont principalement trait à l'autonomie au sein de la famille, aux conditions propices à une procréation saine, à des ressources économiques suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de la famille et à un logement et à des vivres adéquats. Dans d'autres pays, les politiques ne tenant pas compte des sexospécificités ne suffisent généralement pas à protéger les filles et les femmes des

[24] Gouvernement royal du Bhoutan, 1999.

[25] Gouvernement royal du Bhoutan, Ministère du plan, 1996.

formes de discrimination qui compromettent leur autonomie, leur sécurité, voire leur existence même. Mais au Bhoutan, comme cela a été indiqué à la section II, ni les pères ni les mères n'affichent généralement de préférence en faveur des garçons. Après l'accouchement, c'est généralement le père, du moins dans le nord du pays, qui s'occupe de sa femme et des tâches ménagères.

En vertu de la Convention, l'obligation qui incombe à l'État d'oeuvrer en faveur de l'égalité dans la sphère privée se manifeste en particulier au sein de la famille. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle le Bhoutan est également partie, visent d'ailleurs toutes deux à renforcer le soutien, l'affection et l'authenticité des relations familiales. Le Bhoutan favorise donc un environnement familial dans lequel les femmes et les hommes ont les mêmes droits et responsabilités et les filles ont les mêmes chances que leurs frères.

6.1 Des responsabilités familiales différentes

La famille est sans aucun doute la sphère dans laquelle les droits des femmes revêtent la plus grande importance, alors que, dans le monde entier, les lois tendent à privilégier les droits civils et politiques, dévaluant ainsi les droits sociaux, culturels et économiques et minimisant certains des problèmes les plus urgents des femmes. Au Bhoutan, bon nombre de ces problèmes ont perdu de leur importance ou ont été éliminés, en comparaison avec la situation des femmes dans d'autres pays.

La condition sociale des femmes bhoutanaises diffère cependant selon les communautés ethniques. En règle générale, les femmes des communautés Ngalong et Sharchop du nord-est jouissent d'une plus grande liberté et d'une meilleure reconnaissance du rôle qu'elles jouent sur le plan économique et bénéficient d'une relative égalité avec les hommes. Dans les communautés Lhotshampa du sud règne un système de valeurs plus ouvertement patriarcal; la liberté des femmes y est plus restreinte et leur rôle sur le plan économique sous-estimé. Dans ces communautés subsiste un système de castes, qui coexiste avec la suprématie masculine traditionnelle, bien que la situation ait quelque peu évolué sous l'influence des normes sociales dominantes.

Dans le nord et l'est du Bhoutan, les femmes sont considérées comme étant les plus représentatives de la famille, tandis que ce statut incombe aux hommes dans le sud du pays. Dans la plupart des ménages bhoutanais, par exemple, tous les membres de la famille prennent leurs repas ensemble et, contrairement à beaucoup d'autres pays, aucun obstacle d'ordre culturel ne désavantage les filles et les femmes pendant les repas. La situation est, en revanche, souvent différente dans le sud du Bhoutan, où, dans la culture hindoue, les femmes ne sont, encore à ce jour, censées manger qu'une fois que les hommes ont fini et séparément.

Comme dans d'autres sociétés, les actes de violence à l'égard des femmes ont tout particulièrement lieu au sein des familles. De nombreuses femmes admettent que des violences conjugales se produisent dans la société bhoutanaise, bien que la fréquence des disputes et des actes de violence physique varie[26]. Parce que la violence conjugale est souvent exclusivement assimilée à des coups et blessures, la violence psychologique et les sévices sexuels ne sont généralement pas pris en

[26] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001; Kinga, 1999.

compte. Le sujet sera traité plus en détail à la section XII. Il semble y avoir également un certain nombre d'actes de violence commis par des femmes à l'encontre des hommes[27].

Dans les régions rurales du Bhoutan, où l'homme et la femme travaillent tous deux, la plupart des décisions familiales sont prises d'un commun accord; encore une fois, la situation est différente dans certaines communautés ethniques. Les principales décisions ont trait à l'éducation des enfants; à l'achat de terres et de bétail; au choix des cultures saisonnières et au mariage des enfants devenus adultes. Si les vivres viennent à manquer dans le garde-manger ou s'il est temps de payer les frais de scolarité des enfants, la femme a pour responsabilité d'en informer le mari, qui doit alors procéder au ravitaillement ou se procurer les sommes nécessaires.

Bien que les maris et les femmes détiennent en commun les ressources agricoles, ce sont généralement les femmes qui gèrent les revenus familiaux; cela dépend encore une fois des communautés ethniques. En général, dans le sud, les hommes tendent à avoir un plus grand pouvoir décisionnel que les femmes. En dehors du foyer, les femmes et les hommes touchent un salaire égal pour un travail égal, même pour les emplois non qualifiés.

Dans les familles où le mari est parti à la ville, les femmes et les enfants doivent s'acquitter d'un plus grand volume de travail et doivent également prendre toutes les décisions[28]. Ceci dit, des études de portée restreinte semblent indiquer que les hommes vivant à l'extérieur du foyer, par exemple dans des zones urbaines, prennent de plus en plus souvent des décisions qui influencent considérablement – et dans certains cas régissent – la vie familiale en milieu rural.

Par sa présence au foyer, la femme exerce cependant un plus grand pouvoir de décision et une plus grande influence lorsqu'il s'agit de fixer le programme de travail et les dates de divers travaux agricoles, en particulier en cas d'échange de services. Elle doit être consultée par son mari, quelle que soit la personne pour laquelle celui-ci doit travailler un jour donné. Lorsque d'autres agriculteurs demandent à un homme de venir travailler pour eux, la décision ne sera pas prise tant que la femme de ce dernier n'aura pas été consultée, car elle pourrait avoir accepté d'envoyer travailler son mari au service d'une autre personne. Dans l'ensemble, il semble que les femmes soient considérées comme plus fiables[29].

6.2 Les tâches respectives des hommes et des femmes

Parce que les femmes des régions rurales ont en général une liberté de mouvement plus réduite que les hommes, en particulier dans le sud du Bhoutan, elles tendent à rester à proximité de leur maison et de leur village, tandis que les hommes se chargent des tâches nécessitant de longs déplacements et représentent la famille à l'extérieur du foyer. La force physique étant un atout dans une société agraire et pastorale, les hommes ont, de par leur physique, été associés aux « travaux en plein air », comme le labour des champs, l'abattage des arbres, la cueillette des bambous, la menuiserie et la maçonnerie.

Les « travaux d'intérieur » par contraste, sont des tâches ménagères qui nécessitent évidemment moins de force physique. La cuisine, la garde des enfants,

[27] Kinga, 1999.
[28] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.
[29] Kinga, 1999.

le jardinage, la préparation d'alcool, la traite des vaches et le tissage entrent dans cette catégorie, tout comme la collecte d'eau, qui est effectuée dans 80 % des foyers par des femmes et des filles[30]. Les nombreuses activités de ce type qui incombent aux femmes empiètent sur le temps qu'elles peuvent passer à travailler aux champs.

Les femmes estiment elles-mêmes que les travaux en plein air effectués par les hommes sont plus laborieux et qu'elles ne pourraient s'en charger. Il est intéressant de constater que, d'après une étude, les femmes et les hommes des régions rurales affirmaient que seuls les travaux en plein air avaient de la valeur et étaient productifs[31]. Bien que, pour mener à bien leurs travaux, les hommes aient assurément besoin du travail « d'intérieur » effectué par les femmes, la contribution des femmes peut être sous-évaluée.

Ceci dit, les deux sexes affirment que les hommes sont incapables de s'acquitter des tâches qui incombent exclusivement aux femmes depuis des siècles. Par exemple, nombre d'hommes ne savent pas planter des semis de rizière ou d'autres cultures, bien qu'il s'agisse là de « travaux en plein air »; même lorsqu'ils s'acquittent de ces tâches, les femmes estiment que la qualité de leur travail est inférieure au niveau requis.

6.3 Mariages traditionnels et modernes

Bien que de nombreux Bhoutanais choisissent eux-mêmes leur conjoint, il arrive souvent que des parents arrangent un mariage. Parce que les enfants sont nombreux à se marier jeunes en milieu rural, les parents les considèrent immatures et interviennent donc. Tout mariage est précédé de consultations effectuées à plusieurs niveaux. Seuls quelques enfants désobéissent et épousent la personne de leur choix. Les mariages consanguins sont une pratique courante dans l'est et dans certaines régions du sud du Bhoutan, comme cela a été indiqué à la section 4.1. Cette pratique n'est pas jugée incestueuse si elle est conforme aux us et coutumes locaux et elle est alors autorisée par la loi (Kha 1-10).

Si certains parents estiment que les mariages arrangés sont préférables en milieu rural, les mariages librement choisis sont de mieux en mieux acceptés. Il convient de noter que les femmes instruites ne sont guère favorables aux mariages arrangés et ne s'y soumettent généralement pas.

Le mariage sert également de mécanisme d'échange de main d'oeuvre entre deux familles, ce qui constitue une considération très importante. Les fils quittent généralement le foyer familial en se mariant, tandis que les filles y restent, sauf dans le sud du Bhoutan, où règne la coutume inverse. Par le passé, le mariage de deux personnes appartenant à deux castes différentes était condamné dans le sud du Bhoutan, mais ces interdictions ont en grande partie disparu aujourd'hui[32].

Parce que le mariage d'une fille se traduit généralement par l'arrivée dans la famille d'un travailleur supplémentaire - changement de la plus haute importance dans les régions rurales -, nombreux sont ceux qui pensent encore qu'il est préférable que les filles se marient le plus tôt possible. Les maris sont également

[30] Buringa et Tshering, 1992.
[31] Kinga, 1999.
[32] Ibid.

convoités dans la mesure où ils remplacent aux champs des parents vieillissants, qui disent généralement avoir besoin d'un beau-fils qui reprendra leur charrue.

Comme cela a été noté à la section 4.1, le divorce ou le remariage ne suscite aucune réprobation sociale majeure. Dans le nord du Bhoutan, il est accepté que les veuves et les veufs se remarient et aient des enfants, alors qu'une telle situation serait condamnée par la société dans le sud du pays. Les veuves ne font l'objet d'aucune discrimination ou exclusion. Lorsqu'un homme marié meurt, les autres membres de la famille aident la veuve et les orphelins. Le plus souvent, la veuve hérite des biens de son défunt mari et aura toujours un endroit où vivre.

7. L'éducation des femmes (art. 10 de la Convention)

C'est à la fin des années 1950 que remontent les débuts – très timides – de l'éducation moderne au Bhoutan. Auparavant, l'éducation religieuse, exclusivement réservée aux garçons, était la seule forme d'enseignement scolaire qui existait. Si l'enseignement religieux occupe encore une place importante dans la culture nationale, l'éducation moderne n'a été promue et développée qu'à partir du début du premier plan quinquennal (1961-1965), l'objectif étant de répondre aux besoins éducatifs de base et de renforcer les ressources humaines nécessaires à la poursuite du développement socio-économique national.

Pendant les premières années du développement moderne, les familles préféraient envoyer à l'école des garçons, en raison des distances à parcourir et des difficultés et nombreux autres inconvénients à surmonter, ainsi que des traditions qui voulaient que les filles soient considérées comme plus faibles et plus vulnérables. Il était fréquent que les parents cherchent à tout prix à garder leurs enfants chez eux; les enfants devaient souvent être emmenés quasiment de force. Envoyer les enfants à l'école était considéré comme une forme d'impôt qu'il fallait éviter dans la mesure du possible. Le taux de scolarisation des filles était donc à l'origine très bas.

Aujourd'hui, la situation s'est toutefois considérablement améliorée, et, en 2000, les filles représentaient environ 46 % de la population scolaire totale de 116 186 élèves (voir table 7.1, annexe B). Le taux de scolarisation des filles augmente plus rapidement que celui des garçons et les filles représentent près de 46 % des élèves inscrits dans le primaire et 44 de ceux du secondaire. Elles représentent également 24 % des effectifs des instituts d'enseignement technique. L'augmentation du taux de scolarisation des filles, en particulier aux niveaux supérieurs de l'enseignement, dans la formation professionnelle et dans l'enseignement des sciences et technologies, est l'un des objectifs importants du neuvième plan quinquennal, l'objectif étant de parvenir au développement et à l'autonomisation des femmes[33].

Le Gouvernement royal s'est tout particulièrement efforcé de réduire la distance séparant les établissements scolaires des localités et d'augmenter le taux de scolarisation des filles en ouvrant dans l'ensemble du pays des écoles situées au sein des communautés. Plus de 150 écoles de ce type ont ainsi été construites et il est prévu d'en bâtir 134 autres avant la fin du neuvième plan. La distribution dans les écoles d'aliments fournis par le Programme alimentaire mondial a également

[33] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.

contribué à augmenter la scolarisation des filles. Afin de remédier aux besoins des localités éloignées, les écoles seront construites dans un rayon de trois kilomètres ou à moins d'une heure de marche des usagers[34]. Cela permettra de remédier à l'une des principales causes de la non-scolarisation citée par les parents, à savoir la distance entre l'école et le lieu d'habitation. En outre, il est prévu de doter de dortoirs les écoles primaires communautaires s'adressant à des populations très dispersées et éloignées de plus de 3 km des écoles. Dans l'ensemble, de nouvelles écoles et institutions ont été construites, des logements proposés et le réseau routier amélioré afin de faciliter les déplacements des élèves, ce qui a apparemment contribué à réduire la peur qu'inspire aux parents le trajet de leurs filles.

7.1 Le système éducatif moderne

En l'espace de trente-cinq ans, le Gouvernement royal a mis en place un système éducatif moderne allant du primaire à l'enseignement supérieur. Si l'on estimait à 72 % le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire en 2001, au fil des années, les effectifs scolaires n'ont cessé d'augmenter à tous les niveaux. Cependant, dans 45 gewogs, soit près de 20 % de tous les districts, le taux de scolarisation dans le primaire reste inférieur à la moyenne nationale[35].

Entièrement mixte, le système éducatif actuel se compose d'un an d'éducation préscolaire, de six ans de primaire, six ans de secondaire (deux ans de premier niveau, deux ans de niveau intermédiaire et deux ans de niveau supérieur) et de trois ans d'enseignement supérieur de premier cycle. Le passage d'un niveau à l'autre se fonde sur les résultats scolaires obtenus et dépend de la réussite à des examens nationaux et extérieurs, ainsi que du nombre de places disponibles et, dans l'enseignement supérieur, des besoins nationaux en ressources humaines.

L'infrastructure scolaire comprend 251 écoles primaires et communautaires, 59 établissements secondaires de premier cycle, 26 lycées et diverses autres institutions d'enseignement spécialisé ou supérieur et de formation professionnelle[36]. Depuis 1977, le nombre d'établissements d'enseignement a plus que triplé, passant de 112 à 361, tandis que le nombre d'enseignants a été multiplié par quatre, passant de 922 à 3 736[37].

Des examens nationaux sont organisés en huitième, en dixième et en douzième année d'études. À l'heure actuelle, 85 % environ des candidats ont le niveau requis pour poursuivre leur scolarité au-delà de l'enseignement primaire, tandis que les autres redoublent, rentrent à la ferme, suivent un programme de formation adapté à leur niveau ou trouvent un emploi dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, en 2000, six lycées dispensaient également un enseignement secondaire de premier cycle (onzième et douzième années d'études). On comptait respectivement 14 429 et 8 872 élèves inscrits dans les classes du premier niveau (septième et huitième année) et du niveau intermédiaire (neuvième et dixième années) du secondaire; ce dernier chiffre

[34] Ibid.
[35] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.
[36] Gouvernement royal du Bhoutan, Division de l'éducation, 2001.
[37] Ibid.

représente une croissance annuelle de plus de 35 %. Le Bhoutan a également ouvert un collège Sherubtse et six établissements de formation professionnelle, ainsi que 14 écoles bouddhistes[38].

Les femmes et les filles bhoutanaises ont également le droit de participer à toutes les activités sportives, scolaires ou extrascolaires. Cependant, en milieu rural, les femmes sont généralement occupées à des tâches productives et ont très peu de temps à consacrer à des activités de loisirs. En milieu urbain, les filles commencent à faire du sport en plus grand nombre.

7.2 Politiques et objectifs en matière d'éducation

Le neuvième plan vise notamment à augmenter le taux de scolarisation et stipule que « les services de conseils et d'orientation adaptés aux besoins particuliers des élèves, et en particulier des filles, seront renforcés dans les écoles ». La politique qui consiste à construire des écoles à 3 kilomètres ou à une heure de marche au plus des usagers, afin de répondre aux besoins des localités isolées, pourrait également encourager les familles à envoyer leurs filles à l'école. Les objectifs généraux du neuvième plan en matière d'éducation sont les suivants :

- Instaurer à titre expérimental des mécanismes d'appui aux programmes de soins et de développement de la petite enfance destinés aux enfants de 0 à 6 ans;
- Faire passer le taux de scolarisation des enfants de 6 à 12 ans dans le primaire de 90 % à 95 % d'ici à 2007;
- Améliorer la qualité de l'enseignement, afin qu'il soit conforme aux normes internationales;
- Améliorer et renforcer les centres de conseils et d'orientation scolaire et l'enseignement de valeurs morales afin de garantir le développement d'une jeunesse saine;
- Augmenter le niveau de base de l'enseignement de la huitième à la dixième année;
- Augmenter de 38 % à 56 % d'ici à 2007 la proportion d'élèves passant de la dixième à la onzième année;
- Développer un système d'enseignement supérieur regroupé au sein d'une université nationale;
- Faire passer de 54 % à 80 % le taux d'alphabétisation et établir un système d'éducation continue;
- Établir un programme d'éducation intégratrice à l'intention des enfants qui ont des handicaps physiques et mentaux;
- Renforcer et améliorer l'administration du système éducatif, en accordant une attention particulière à l'administration des écoles;
- Développer un système éducatif plus durable grâce à l'introduction de la participation du secteur privé et au partage des coûts[39].

[38] Ibid.

Dans l'enseignement primaire, le taux de scolarisation a augmenté nettement plus vite que prévu. Pendant le septième plan (1992-1997), par exemple, ce taux a augmenté de 8 % en moyenne par an, alors que l'infrastructure ne s'est développée que de 6 % par an. En comparaison, l'enseignement secondaire occupe au sein du système éducatif bhoutanais une place relativement minime mais fait l'objet d'une demande qui ne cesse de croître. Cela s'explique principalement par le développement de l'enseignement primaire et le fait que les établissements scolaires réussissent mieux à retenir leurs élèves.

La scolarisation universelle au premier niveau et au niveau intermédiaire de l'enseignement secondaire, qui a évidemment des incidences sur la condition féminine, est un objectif qu'il a été décidé d'essayer d'atteindre « de toute urgence »[40]. Bien que réalisable, la scolarisation universelle au lycée est un objectif dont la réalisation demandera plus de temps.

7.3 Abandons scolaires et redoublements

L'enseignement primaire pour tous d'ici à 2007 ne peut être atteint que si le taux d'abandon scolaire est ramené à zéro. De la classe préscolaire à la sixième, les taux d'abandon ne font apparaître aucune disparité entre filles et garçons à l'échelle nationale. Selon les informations dont on dispose, les principales raisons pour lesquelles les enfants abandonnent leurs études sont les suivantes : la distance à parcourir pour aller à l'école, l'insécurité présumée des filles, le coût d'envoyer les enfants à l'école, le fait que l'on ait besoin des enfants à la maison, les mauvais résultats scolaires, les problèmes de santé et le fait d'être trop « âgé » pour aller à l'école. Bien qu'élevé, le taux de redoublement est sensiblement le même pour les filles et les garçons.

7.4 Modèles identificatoires, contraintes et orientation professionnelle des filles

Le nombre de femmes enseignantes n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Alors que l'on ne comptait en 1960 quasiment aucune femme parmi le corps enseignant, leur nombre était en 2000 de 987 sur 3 045 (y compris, bien sûr, les enseignants expatriés). L'augmentation du nombre de femmes enseignantes, en particulier dans les écoles rurales, peut inciter davantage de filles à s'inscrire dans des établissements d'enseignement primaire et secondaire. Cependant, en raison des difficultés rencontrées dans les régions éloignées, les femmes enseignantes sont traitées avec plus d'égards lors de leur affectation. Elles sont donc moins nombreuses à être nommées dans les écoles primaires communautaires de régions éloignées.

Dans les ménages, les parents sont généralement d'accord sur les attentes à avoir vis-à-vis de leurs enfants et considèrent que l'éducation est relativement plus importante pour les garçons que pour les filles. Dans une autre étude effectuée auprès d'un échantillon restreint, il est indiqué qu'en restant à la ferme, les filles font un sacrifice clairement défini : elles permettent à leurs frères d'aller à l'école et

[39] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.

[40] Gouvernement royal du Bhoutan, Secrétariat de la Commission de la planification, 1999.

de leur rendre la pareille plus tard, quand ils auront un travail dans l'économie marchande[41].

Il semble que les Bhoutanaises instruites soient de plus en plus nombreuses à choisir des carrières non traditionnelles. En 1984, par exemple, les 148 élèves de l'Institut royal de technologie du Bhoutan, qui dispense un cycle d'enseignement de trois ans menant à l'obtention d'un diplôme d'ingénierie civile, électrique et mécanique, étaient tous de sexe masculin. Aujourd'hui, 45 des 307 étudiants sont des femmes. De même, l'Institut technique royal, qui dispense un enseignement de deux ans dans les secteurs de la mécanique automobile, de la mécanique, de l'électricité, du bâtiment civil et de l'informatique, a commencé à admettre les femmes en 1984. Aujourd'hui, 157 des 425 étudiants inscrits à l'institut sont des femmes. Les femmes représentent également 26 des 139 étudiants de l'Institut national Zorig Chusum, 11 des 45 étudiants de l'Institut Trashiyangtse pour Zorig Chusum, 1 des 83 stagiaires de l'Institut national de conduite et 29 des 62 stagiaires du Centre de formation de l'industrie du bâtiment.

En outre, de nombreuses étudiantes entrent également dans les instituts de formation des secteurs de la santé et de l'agriculture. À l'Institut royal des sciences de la santé, qui dispense des programmes de formation à l'intention des infirmières sages-femmes, des infirmières sages-femmes auxiliaires, des aides-soignantes, des agents de santé de base, des infirmières et des techniciens assistants, les étudiantes représentent la moitié environ de la population étudiante.

Le nombre de filles effectuant des études supérieures a également augmenté. Alors que 28 filles seulement sont inscrites à l'université, on compte actuellement 188 étudiantes sur un total de 625 à l'école supérieure Sherubtse et 73 sur 225 à l'Institut linguistique et culturel.

7.5 Enseignement non formel et écarts d'alphabétisation

Le programme d'enseignement non formel, mis en place par le Gouvernement royal au cours du septième plan (1992-1997) et introduit en 1991 par l'Association nationale des femmes du Bhoutan, fournit aux jeunes et aux adultes non scolarisés, et en particulier aux femmes, des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'enseignement du calcul. Alors que six cours étaient proposés au départ, en 1992, 292 centres ont été établis depuis, dans l'ensemble du Bhoutan. Plus de 12 000 personnes ont bénéficié du programme, dont la moitié depuis 1996; 80 % des élèves sont des femmes. La plupart des élèves ont de 15 à 26 ans; certains sont plus âgés. Environ 65 % des élèves achèvent le cours[42].

De plus en plus de personnes souhaitant suivre ce programme, une division de l'enseignement non formel a été établie en 1996 au sein de ce qui était à l'époque le Département de l'éducation, qui supervise maintenant le programme et a permis de renforcer les programmes d'alphabétisation dans l'ensemble du pays. Le Département de l'éducation confie l'enseignement non formel à des enseignants du système éducatif scolaire ainsi qu'à des élèves ayant arrêté leur scolarité après dix années d'études et fournit à cette fin une formation supplémentaire ainsi que des primes.

[41] Currie-Namgyal, 1999.

[42] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.

Le Département s'emploie à augmenter le nombre de femmes enseignant dans les programmes d'éducation non formelle afin qu'elles puissent servir d'exemples aux principales bénéficiaires des programmes, les femmes rurales. Outre le recrutement d'instructeurs dûment formés, un programme d'éducation des adultes a été mis au point et a fait l'objet d'un suivi au terme duquel il a été assorti de matériaux de post-alphabétisation portant sur des domaines tels que l'agriculture, l'assainissement et la santé. Il reste à voir si, grâce à cette nouvelle importance accordée au suivi, les femmes venant d'apprendre à lire et à écrire auront la possibilité de se servir de leurs nouvelles connaissances au lieu de retomber dans l'illettrisme, comme cela est souvent le cas dans de nombreux pays.

On estime à 54 % en 2002 le taux d'alphabétisation de l'ensemble de la population, contre 17 % en 1977 et 28 % en 1984. Bien que l'on dispose de peu de statistiques officielles ventilées par sexe, il semble que le taux d'alphabétisation des femmes soit deux fois moins élevé que celui des hommes et ne soit peut-être même que de 18 %. On estime entre 150 000 et 180 000 le nombre de personnes analphabètes de plus de 18 ans[43]. Le taux d'alphabétisation des participants à une étude expérimentale sur les sexospécificités était presque trois fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (68 % et 25 %, respectivement); 75 % des femmes rurales de 20 à 40 ans (en âge de procréer) étaient analphabètes, ce qui influe sur leur aptitude à prendre des décisions éclairées pour elles-mêmes et leur famille et risque de restreindre les possibilités qui leur sont offertes. Dans le groupe d'âge scolaire de 11 à 20 ans, les filles étaient proportionnellement moins nombreuses (65 %) que les garçons (75 %) à savoir lire et écrire[44].

Au Bhoutan, les femmes aussi bien que les hommes comprennent l'importance de l'alphabétisation et disent souvent que ne pas savoir lire et écrire revient à « marcher les yeux fermés » [45]. L'amélioration considérable des taux d'alphabétisation et de maîtrise du calcul est l'un des objectifs ambitieux du neuvième plan; il est donc prévu d'établir un plus grand nombre de centres d'enseignement non formel en vue de mettre ces services à la portée de la moitié de la population d'ici à la fin du plan. L'objectif est de faire en sorte que toute la population du Bhoutan sache lire et écrire la langue nationale et compter d'ici à 2012.

7.6 Conclusion

Au Bhoutan comme ailleurs, l'éducation insuffisante des filles et des femmes constitue un obstacle à l'égalité à part entière des sexes. Une plus grande importance est aujourd'hui accordée aux possibilités d'éducation, en particulier à celles des filles. En outre, l'éducation pour tous est peut-être la plus grande priorité du secteur de l'éducation au Bhoutan.

Lorsqu'on considère les perspectives de développement à long terme, la situation n'est pas sans présenter certaines difficultés. Bien que, d'après les projections, le taux de croissance annuelle de la population doive continuer à diminuer, passant à 1,63 % en 2011-2012 et à 1,31 % en 2016-2017, le Bhoutan devrait compter à cette dernière date 931 711 habitants contre 698 000 actuellement. La proportion des moins de quinze ans, qui est aujourd'hui de 39 %, augmentera

[43] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.
[44] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.
[45] Ibid.

vraisemblablement et entraînera une hausse des dépenses dans les domaines de l'éducation et de la santé[46].

Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école et le coût de l'enseignement à tous les niveaux augmenteront donc considérablement, même si le taux de fécondité est fortement réduit. On estime par exemple qu'en 2017 les établissements secondaires de niveau inférieur et intermédiaire devront accueillir environ 79 965 élèves, soit 51 % de plus qu'en 1997. (Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne devrait augmenter que très faiblement.)

Selon les estimations, les dépenses récurrentes des seuls établissements secondaires de niveau inférieur et intermédiaire s'élèveront en 2017 à 342,5 millions de ngultrums (8,16 millions de dollars des États-Unis), soit 71 % de plus qu'en 1997 (données corrigées de l'inflation). Le coût de l'enseignement primaire n'augmentera que de 12 %, passant de 231 millions de ngultrums (5,50 millions de dollars des États-Unis) en 1997 à 258,5 millions de ngultrums (6,16 millions de dollars des États-Unis) en 2017. Il est dès lors compréhensible que le Bhoutan s'inquiète au plus haut point de l'accroissement constant de la population et qu'il cherche à formuler une politique et un programme démographiques globaux en examinant de façon approfondie les répercussions de la croissance de la population et la répartition géographique de l'emploi, de l'environnement, des soins de santé, de la qualité de vie et du développement durable dans son ensemble.

Les ressources humaines, qui sont essentielles au développement de tous les secteurs, doivent être mises en valeur dans toutes les communautés, en particulier en milieu rural. L'enseignement primaire et les programmes d'alphabétisation ont un rôle crucial à jouer en ouvrant dans les régions rurales des perspectives d'innovation et de développement, particulièrement parmi les femmes bhoutanaises.

Il est également possible d'optimiser les bienfaits de l'éducation en proposant des programmes mieux adaptés aux besoins de la vie en milieu rural. Dans le secteur des ressources naturelles renouvelables, des programmes de vulgarisation peuvent permettre de renforcer les connaissances et les acquis des adultes des régions rurales. Dans le prolongement des initiatives prises en faveur de l'éducation des filles, le Gouvernement royal redoublera d'efforts à l'avenir en vue d'instaurer une véritable égalité entre les sexes.

8. L'accès des femmes aux soins de santé (art. 12 de la Convention)

Les problèmes de santé que connaissent les femmes doivent être envisagés dans le cadre d'autres facteurs qui nuisent à leur santé. La santé d'une femme est par exemple inextricablement liée à sa condition sociale et dépend de l'estime qu'elle a d'elle-même, de son importance sociale au sein de la communauté dans laquelle elle vit et de l'accès qu'elle peut avoir à des soins de santé rapides et adéquats. La nutrition, l'environnement, l'existence de services de santé, la culture et les attitudes, l'éducation, le niveau de vie et le revenu sont autant de facteurs décisifs sur le plan de la santé.

La santé des femmes, en particulier en matière de reproduction, fait partie des priorités des politiques et programmes du Gouvernement royal du Bhoutan. Tous les

[46] Gouvernement royal du Bhoutan, Ministère du plan, 1996.

soins de santé sont gratuits et sont fournis par le Gouvernement royal dans le cadre du système de soins de santé primaires et de programmes de santé spéciaux. Cependant, puisque, par leur rôle en matière de procréation, les femmes risquent davantage d'avoir des problèmes de santé, une attention particulière est accordée aux soins de santé qui leurs sont proposés.

Bien que le Bhoutan ait toujours mis l'accent sur la santé maternelle et infantile et la planification familiale, il a maintenant commencé à envisager la santé des femmes de façon plus globale, dans le cadre du cycle de vie général. Puisque un taux d'accroissement très élevé de la population nuit généralement à tous les aspects du développement national, en 1995, le Gouvernement royal a déclaré « partir en guerre » contre cette tendance. On accorde donc beaucoup d'attention à la santé en matière de reproduction, y compris à la santé maternelle et infantile, en vue d'améliorer l'état de santé des mères et des enfants grâce aux prestations de soins anténatals et postnatals et aux services de planification familiale.

Il est alarmant de constater qu'une part très importante des naissances – plus de 30 % – est le fait de filles jeunes. L'indice synthétique de fécondité était en 2000 de 4,7 enfants par femme en âge de procréer, contre 5,6 en 1994; en 2000, le taux global de fécondité était de 142,7 pour 1 000 femmes en âge de procréer, contre 172,7 en 1994[47].

L'amélioration des comportements face aux services de santé fera figure de priorité. L'Enquête de santé nationale de 2000 a permis de constater que 22 % des personnes interrogées qui étaient tombées malades le mois précédent n'avaient pas cherché à bénéficier de soins médicaux; l'un des objectifs du Neuvième Plan est d'accroître le nombre de centres de santé et d'améliorer la qualité des services de santé afin d'encourager la population à consulter en cas de maladie.

8.1. Le système de santé et les indicateurs de santé modernes

Le Bhoutan dispose d'un système de soins de santé décentralisé. Vingt-neuf hôpitaux, 160 unités de santé de base et 447 dispensaires fournissent gratuitement des soins de santé de base, même dans les régions les plus reculées du pays. Malgré le relief accidenté et la population très dispersée du Bhoutan, le taux de couverture des soins de santé de base dépasse aujourd'hui 90 %, ce qui est tout à fait remarquable. Cela représente une forte augmentation, ne serait-ce que par rapport au taux de 70 % enregistré en 1992-1993, et témoigne en particulier de la hausse importante du nombre d'unités de santé de base et de dispensaires. En outre, dans les régions éloignées, bon nombre des unités de santé sont maintenant reliées aux réseaux téléphoniques, ce qui accroît l'accès de la population aux soins de santé et autres services et aide également les communautés à rester en contact avec l'extérieur. Les Bhoutanais peuvent faire appel aux connaissances et compétences de 109 docteurs qualifiés, 148 auxiliaires de santé, 443 infirmières diplômées, 178 agents de santé et plus de 1 300 agents sanitaires de village (voir table 8.1, annexe B). Pour améliorer encore la qualité des services grâce à la mise en commun des ressources humaines, le Bhoutan a entrepris un projet de télémédecine reliant actuellement l'hôpital régional de Mongar à l'hôpital général national Jigmi Dorji Wangchuck.

[47] Enquête de santé nationale, 2000

Le Bhoutan a considérablement réduit les taux de mortalité infantile et maternelle.

Indicateurs	*1984*	*1994*	*2000*
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	102,8	70,7	60,5
Taux de mortalité des moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes)	162,4	96,9	84,0
Taux de mortalité maternelle (pour 1 000 naissances vivantes)	7,7	3,8	2,55

De 1984 à 2000, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité maternelle ont été réduits de plus de 50 %, passant, respectivement, de 102,8 à 60,5 pour 1 000 naissances vivantes et de 7,7 à 2,5 pour 1 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans diminuait de 162 à 84 pour 1 000 naissances vivantes. Parce que ces chiffres restent relativement élevés par rapport à la plupart des autres pays, le Gouvernement royal est résolu à poursuivre ses progrès, particulièrement en ce qui concerne le taux de mortalité maternelle – l'objectif immédiat étant de faire passer ce taux en dessous du seuil de 200 pour 1 000 naissances vivantes au début du XXIe siècle. Le pourcentage d'accouchements ayant lieu en présence d'accoucheuses qualifiées est l'un des principaux indicateurs de la réduction de la mortalité maternelle, et la réduction des risques liés à la grossesse reste un domaine d'action prioritaire du neuvième plan. Les stratégies axées sur la planification familiale, la maternité sans risques et la survie de l'enfant seront intensifiées[48].

Dans de nombreuses sociétés où les femmes ont un statut inférieur, la mortalité élevée des mères est jugée naturelle et inévitable. Le Bhoutan n'entre pas dans cette catégorie. On sait que presque tous les décès de mères – dues à la septicémie, à l'hypertension, à l'anémie grave et aux hémorragies – peuvent être évités (voir table 8.2, annexe B). Dans beaucoup d'autres pays, la mortalité maternelle est l'aboutissement d'une vie de discrimination, et notamment de désavantages en matière de nutrition, de soins de santé et d'éducation. Au Bhoutan, la mortalité maternelle s'explique par le relief accidenté, le manque de réseaux de communication, notamment de routes praticables, et le dispersement de la population.

Le taux de mortalité maternelle restant élevé au Bhoutan, le Gouvernement royal est résolu à le réduire. Un grand nombre de Centres de soins obstétriques d'urgence sont actuellement mis en place dans différentes régions. La mise en valeur des ressources humaines permettant d'améliorer les services maternels a fait l'objet d'une attention particulière. Les services ambulanciers ont été renforcés dans tous les hôpitaux afin de faciliter la prise en charge rapide des urgences et l'aiguillage très risqué des cas nécessitant des soins plus poussés. Diverses possibilités de services de planification familiale sont offertes. Tous les hôpitaux et les unités de santé de base proposent tous les jours des services de santé maternelle et infantile (voir tables 8.3 et 8.4, annexe B)

Le Bhoutan a été le premier pays de la région à ioder l'ensemble de sa production de sel, ce qui a abouti à l'élimination quasi-totale des carences en iode.

[48] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.

La vaccination a été étendue à 90 % des enfants et des maladies mortelles comme le tétanos néonatal, la polio et la diphtérie ont quasiment disparu, tandis que le paludisme et la lèpre sont également jugulés.

En outre, le Gouvernement royal a coopéré étroitement avec les monastères et les couvents en vue de fournir des services d'éducation dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Étant très respectés, les moines et les nonnes sont particulièrement à même de dispenser aide et conseils face à de nouveaux problèmes sociaux et d'apporter leur appui aux groupes vulnérables et défavorisés.

Le Bhoutan est probablement l'un des rares pays au monde où les systèmes de santé traditionnels et modernes sont intégrés, avec un système d'orientation mutuelle des patients très fonctionnel et un mécanisme consultatif institutionnalisé. Le domaine de la médecine traditionnelle s'est également ouvert aux femmes, une option étant proposée dans tous les secteurs. Aujourd'hui, les 20 districts du Bhoutan disposent chacun d'une unité de médecine traditionnelle.

8.2 Sensibilisation et prévention sanitaires

Une part importante du budget alloué à la santé dans le cadre du neuvième plan est affectée au programme de santé en matière de reproduction, y compris à la planification familiale et à la santé maternelle et infantile. Les mesures préventives en matière de santé maternelle et infantile consistent entre autres à mettre l'accent sur l'éducation, qui permet aux femmes d'améliorer la santé et la nutrition, de réduire la taille des familles, de vaincre la pauvreté, d'améliorer leurs revenus et d'accroître leur confiance en soi, ce qui a des effets positifs sur la prochaine génération.

De nombreux problèmes de santé étant dus à un manque d'informations et de connaissances, en particulier dans le domaine de la santé en matière de reproduction et du contrôle des naissances, l'une des stratégies adoptées par le Gouvernement royal en coopération avec des organismes internationaux consiste à sensibiliser davantage la population et à renforcer la participation des communautés à toutes les mesures préventives. Des renseignements sur la lutte contre les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, la maternité sans risques et la santé en matière de reproduction ont été distribués à grande échelle.

La participation des femmes agents sanitaires de village aux prestations de services de santé a été une priorité du huitième plan quinquennal (1997-2002). D'après les statistiques dont on dispose, à la fin de l'année 1999, les femmes ne représentaient que 22 % de l'ensemble des agents sanitaires, bien que ce pourcentage dépasse 60 % dans quelques districts. Il est prévu de réaliser à cet égard des progrès supplémentaires.

Sur le plan juridique, d'autres mesures ont été prises afin de préserver la santé de la population en général, et des femmes en particulier. L'Assemblée nationale a décidé en 1988 que toutes les femmes enceintes et tous les enfants devraient être vaccinés et que l'anatoxine tétanique serait administrée aux mères.

En ce qui concerne la santé en général, une loi bhoutanaise interdit aux mineurs de moins de dix-huit ans de consommer de l'alcool, bien que cette interdiction soit souvent bravée et que, dans certaines régions, l'alcool constitue un très grave problème de santé pour les femmes comme pour les hommes, et même

pour les jeunes enfants. Au Bhoutan comme dans d'autres pays, la consommation d'alcool est liée à la violence familiale et aux problèmes financiers et complique encore la tâche des femmes qui s'efforcent de remédier aux difficultés de leur famille. Heureusement, la culture, la production, la vente ou la consommation de stupéfiants, comme la marijuana, la coca ou l'opium, sont inexistantes. En 2002, « l'élimination du tabac » a été déclarée dans 18 des 20 districts, grâce à des initiatives locales et à la mobilisation des jeunes.

En ce qui concerne le problème du VIH/sida, 29 cas de séropositivité ont été à ce jour signalés au Bhoutan, 20 d'entre eux ayant été dépistés depuis 1999. Plus d'un tiers des cas – soit 11 en tout – sont apparus chez des fonctionnaires. Le Gouvernement royal a lancé une vigoureuse campagne de prévention du VIH/sida, qui, conformément à l'article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, est axée sur les femmes aussi bien que sur les hommes. Dans le cadre du programme de santé maternelle et infantile et du laboratoire de santé publique, des activités de dépistage du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles sont régulièrement menées depuis plusieurs années; dans les hôpitaux, les transfusions sanguines ne s'effectuent qu'après contrôle des réserves de sang. La promotion de l'utilisation de préservatifs a également fait figure de priorité dans tous les districts. De par sa proximité avec une région fortement touchée par le VIH/sida, le Bhoutan est indéniablement en situation de risque. Le suivi et la prévention du VIH/sida et des autres maladies sexuellement transmissibles (MST) sont renforcés dans le cadre du neuvième plan. Des équipes spéciales multisectorielles ont été chargées de lutter à l'échelle nationale contre la menace de plus en plus préoccupante du VIH/sida.

Étant donné le nombre croissant de travailleurs du sexe au Bhoutan, principalement dans les villes frontalières, le Gouvernement royal est de plus en plus confronté au dilemme suivant : quelles mesures prendre face à la prostitution et, en particulier, à ses répercussions sanitaires? Selon les informations dont on dispose, bon nombre des prostituées seraient originaires des régions voisines. La répression de la prostitution tend à condamner les prostituées à la clandestinité et il n'est plus alors possible de leur fournir des services de dépistage, de conseils ou de traitement du VIH/sida ou d'autres MST. Ces services sont pourtant essentiels, étant donné les risques que présentent ces maladies, liées directement ou indirectement à la prostitution.

En outre, de nombreux Bhoutanais se rendent à l'étranger, à l'occasion par exemple de déplacements professionnels, de voyages d'études ou de stages de formation continue, et, après avoir eu des relations sexuelles avec des prostituées d'autres pays, risquent, une fois rentrés chez eux, de transmettre le virus à leur femme ou à leur partenaire. Cette situation, à laquelle s'ajoute la relative permissivité sexuelle en vigueur au Bhoutan, a de graves répercussions sur la propagation des MST, compte tenu en particulier de la vulnérabilité plus grande des femmes aux infections de cette nature. Dans certaines régions du Bhoutan, la prévalence des MST est élevée[49].

À cet égard, les efforts de Sa Majesté Ashi Sangay Choden Wangchuk, Ambassadrice itinérante du FNUAP, sont tout à fait admirables. Elle a parcouru le

[49] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.

pays et visité tous les camps militaires en plaidant en faveur de la prévention du VIH/sida et de la planification familiale.

Dans l'ensemble, la couverture des soins de santé a été considérablement renforcée, en particulier au cours des dix dernières années. Le Gouvernement royal est résolu à améliorer la santé de la population bhoutanaise. Les principaux objectifs du neuvième plan consistent notamment à :

- Accroître la qualité des services de santé;
- Faire en sorte que les services de santé s'adressent aux populations qui n'en bénéficient pas encore;
- Renforcer le système de médecine traditionnelle et son intégration aux services de santé générale;
- Accroître l'autonomie et la viabilité des services de santé;
- Intensifier la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de la santé et établir un système de formation continue;
- Renforcer les systèmes d'information et les recherches en matière de gestion sanitaire, ainsi que leurs applications;
- Développer les services de santé en matière de reproduction et soutenir les services de planification familiale;
- Promouvoir la rééducation et la santé mentale au sein même des communautés et trouver de nouveaux moyens d'améliorer le bien-être de la population;
- Développer de façon adéquate des services de soins de santé secondaires et tertiaires, tout en maintenant un certain équilibre entre les soins de santé primaires, secondaires et tertiaires;
- Intensifier la prévention et la lutte contre les problèmes de santé les plus répandus ainsi que les problèmes nouveaux ou résurgents.

8.3 Indicateurs nutritionnels pour les femmes et les enfants

La pauvreté est souvent cause de malnutrition. Les femmes et les enfants risquent de souffrir de la malnutrition et constituent donc un groupe à risque sur le plan de la santé. Au Bhoutan, la nutrition fait partie intégrante des soins de santé primaires. L'état nutritionnel de la population bhoutanaise, et notamment des femmes et des enfants, s'est amélioré au fil des années, grâce à un réseau efficace de services de soins de santé, à une meilleure prise de conscience de l'importance des soins de santé et à la prospérité économique. Cependant, l'état nutritionnel général de la population nécessite encore de la part de divers secteurs et organismes des efforts concertés visant à remédier aux causes probables de la malnutrition, par exemple aux pénuries alimentaires, aux infections, aux mauvaises habitudes alimentaires et aux soins inadéquats prodigués aux enfants.

Le Gouvernement royal accorde une attention particulière aux problèmes liés à la nutrition. Ces dix dernières années, plusieurs études ont été réalisées sur les carences nutritionnelles et micronutritionnelles. En 1999, une étude anthropométrique nationale a été menée à bien, auprès de 3 000 enfants de moins de cinq ans originaires de 30 quartiers choisis au hasard. Cette étude indique que l'état

nutritionnel des enfants de moins de cinq ans s'est nettement amélioré par rapport aux résultats de l'étude réalisée en 1989 sur la nutrition.

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale, de retard de croissance et d'émaciation

Année	*1988*	*1999*
Poids par rapport à l'âge (insuffisance pondérale)	38,0	17,0
Taille par rapport à l'âge (retard de croissance)	56,0	40,0
Poids par rapport à la taille (émaciation)	4,1	2,6

Bien que l'état nutritionnel général des enfants se soit amélioré, la prévalence des retards de croissance reste élevée. Cela pourrait indiquer qu'un nombre important d'enfants continuent de souffrir d'une malnutrition à long terme, éventuellement liée à des infections, à des soins insuffisants ou à une alimentation inadéquate chez eux, tant sur le plan de la qualité que de la quantité.

Parmi les enfants qui ont participé à l'étude anthropométrique de 1999, la proportion de filles et de garçons était la même. L'analyse descriptive de l'étude n'a fait apparaître aucune différence significative entre les deux sexes.

Bien que les statistiques descriptives aient fait ressortir des variations régionales – avec notamment un taux de retard de croissance de 48 % à l'est et de 34 % à l'ouest (les retards de croissance étant un indicateur stable de la malnutrition chronique), il faut noter que l'échantillonnage de cette étude se fondait sur un sondage en grappes effectué dans 30 geog et non sur un échantillonnage par région. Les moyennes régionales ne peuvent donc être comparées ni reproduites.

Les carences en micronutriments, comme les troubles dus à une carence en iode, sont sur le point d'être éliminées. D'après l'étude réalisée en 1996 afin d'évaluer les progrès effectués dans l'élimination durable des troubles dus à une carence en iode, le taux global de goitre était de 14 %, le taux médian d'iode dans les urines de 298 m/l et le taux de couverture du sel iodé de 82 %. Il ressort également du suivi du Programme de lutte contre les troubles dus à la carence en iode effectué périodiquement ces quatre dernières années que le Bhoutan a atteint les objectifs fixés par l'OMS dans ce domaine. Cependant, les carences en fer restent courantes chez les femmes enceintes. Pour remédier à la situation, le Ministère de la santé a adopté une politique visant à distribuer à toutes les femmes enceintes des suppléments de fer de 160 mg par jour pendant la grossesse et l'allaitement. Une étude portant sur l'anémie a également été réalisée à l'échelle nationale en mai 2002 et les données sont actuellement en cours d'analyse. Cette étude porte sur les enfants âgés de 9 à 36 mois, ainsi que sur leur mère et leur père. Cette étude devrait fournir les premières statistiques nationales sur la concentration d'hémoglobines de ces trois groupes et permettre d'orienter les interventions à mener en faveur des mères et des enfants.

À n'en pas douter, la condition de la femme est l'un des facteurs qui influencent l'état nutritionnel des communautés. Comme cela a été précédemment mentionné, la situation est à cet égard généralement meilleure au Bhoutan que dans d'autres pays de la région. L'état nutritionnel relativement moins bon à l'est pourrait

être lié à des différences en matière d'habitudes alimentaires, d'approvisionnement en vivres et de soins prodigués par les mères à leurs enfants.

À la suite des résultats de l'enquête de 1999, l'Assemblée nationale a adopté une résolution dans laquelle elle se déclarait préoccupée de l'état nutritionnel de tous les citoyens. Une attention particulière a été accordée à l'importance de la nutrition dans le développement.

Les méthodes d'éducation nutritionnelle consistent notamment à promouvoir, par le biais de meilleures habitudes alimentaires, une consommation accrue de fer et les aliments contenant du fer à l'état naturel. En outre, des suppléments de fer sont distribués à toutes les femmes qui sont enceintes ou allaitent. Des doses de vitamine À sont données, en même temps que des traitements anthelminthiques, aux femmes qui allaitent, ainsi qu'aux enfants de moins de cinq ans.

Les enquêtes réalisées sur la nutrition de la population rurale font état d'un apport quotidien en calories généralement – mais pas universellement – suffisant, et de fréquentes diarrhées. Les problèmes de nutrition des enfants de moins de cinq ans pourraient être liés à la fréquence des maladies diarrhéiques, dues à un manque d'hygiène et d'assainissement et à de mauvaises pratiques d'alimentation des enfants plutôt qu'à des carences alimentaires. Les pratiques en matière de soins prodigués aux enfants et les comportements face aux services de santé ont également été cités parmi les facteurs à l'origine de la mauvaise nutrition au Bhoutan. En 2002, le Gouvernement royal du Bhoutan a lancé la Politique nationale d'allaitement qui accroît les responsabilités parentales des hommes en portant d'un à 14 jours la durée du congé de paternité et accorde aux mères qui allaitent une plage horaire flexible d'une heure à consacrer à l'allaitement de leur enfant.

Dans une évaluation et une analyse nationales de la pauvreté réalisées en 2001, 63 des 224 gewogs et villes ayant participé à l'enquête ont fait état de problèmes d'insécurité alimentaire[50]. Au terme d'une évaluation de la sécurité alimentaire entreprise en 1993 par le Gouvernement royal et l'Organisation pour l'alimentation et de l'agriculture, des profils ont été établis pour les 18 districts qui existaient à l'époque (on en compte aujourd'hui 20). Seize indicateurs de sécurité alimentaire ont servi à quantifier le niveau de sécurité alimentaire et à recenser les districts les plus vulnérables.

L'enquête a montré que l'insécurité alimentaire, chronique ou temporaire, était répandue dans plusieurs régions du Bhoutan. Neuf districts vulnérables ont été mis en évidence; quasiment tous se trouvaient dans le sud ou l'est du Bhoutan. Dans le sud du Bhoutan, en particulier, l'insécurité alimentaire s'explique par des conditions climatiques qui empêchent souvent de stocker longtemps les céréales ainsi que par les insectes ravageurs qui s'en prennent aux récoltes entreposées.

Dans d'autres régions, il semblait y avoir peu d'insécurité alimentaire chronique mais l'insécurité alimentaire temporaire était fréquente. D'après les estimations, l'apport calorique quotidien était de 1 883 kilocalories par habitant dans les neuf districts atteints d'insécurité alimentaire, soit 26 % de moins que la moyenne nationale. L'apport calorique était nettement plus bas dans quatre districts, trois à l'est et un tout au nord.

[50] Ibid.

Une étude plus récente[51] fait également état de la persistance de l'insécurité alimentaire au Bhoutan. Dans cette analyse, d'où ont été exclus le sud, une grande partie de l'est et des districts éloignés du nord, 17 % des personnes interrogées ont déclaré avoir connu des périodes de pénurie alimentaire. Près d'un tiers d'entre elles étaient des employés de la voirie.

8.4 Eau et assainissement

Ces dix dernières années, de grands progrès ont été réalisés à l'échelle nationale en matière d'eau et d'assainissement (voir table 8.7, annexe B). Le pourcentage de la population rurale ayant accès à de l'eau salubre est passé de 31 % en 1987 à 77,8 % en 2000. En ce qui concerne l'assainissement, 87 % de la population dispose de latrines sanitaires[52].

Dans les dispositions de la Convention portant sur la discrimination à l'égard des femmes rurales, c'est peut-être le droit de bénéficier de conditions de vie adéquates – assainissement, approvisionnement en eau, électricité et transports – qui importe le plus. La stratégie adoptée par le Gouvernement royal en faveur de la population rurale devrait continuer à accorder la priorité à l'approvisionnement en eau salubre et à l'assainissement adéquat. Ces deux composantes contribueront de façon décisive à remédier à des problèmes tels que la diarrhée et les infections cutanées, qui figurent au premier plan des problèmes de santé recensés au Bhoutan et ont été imputés au manque d'hygiène qui règne encore dans une grande partie du pays.

Parmi les principaux résultats non quantifiables de ces programmes figureront non seulement une amélioration qualitative des conditions de vie de la population rurale et l'accroissement des moyens dont dispose le personnel chargé de la planification, de la conception et de la mise en oeuvre des programmes, mais aussi un renforcement de la participation de la communauté à la gestion des installations et une plus grande participation des femmes. Parce que ce sont les femmes qui sont généralement – c'est-à-dire dans 80 % des ménages – chargées d'aller chercher de l'eau, le succès des systèmes d'alimentation en eau courante dépend en grande partie de leur participation. Les femmes, en particulier, ont été encouragées à suivre des formations de gardienne de l'eau dans les villages, fonction qui assure la coordination de ces systèmes.

De même, dans la plupart des foyers ruraux et dans certains foyers urbains, les femmes cuisinent sur des fourneaux ouverts, dans des pièces mal ventilées, et on a constaté que la fumée provenant des combustibles traditionnels contenait de nombreux éléments toxiques susceptibles d'entraîner l'apparition de maladies pulmonaires chroniques et même du cancer du pharynx. Les maladies respiratoires aiguës sont très répandues dans l'ensemble du pays. Les expériences menées dans d'autres pays ont montré qu'en fournissant aux femmes des fourneaux peu coûteux conçus pour consommer moins de combustible et réduire au minimum la quantité de fumée produite, il est possible d'améliorer considérablement leur état de santé.

[51] Currie-Namgyal, 1999.

[52] Gouvernement royal du Bhoutan, BCS, 2001.

Aujourd'hui, après l'installation dans des foyers ruraux bhoutanais de milliers de fourneaux sans fumée, ces fourneaux sont utilisés par 22 % de la population[53].

L'accès d'ici à 2007 de l'ensemble de la population à l'eau potable et à des installations sanitaires figure parmi les objectifs du neuvième plan en matière d'eau et d'assainissement, dont la réalisation aura d'importantes répercussions sur la santé des femmes.

8.5 Les femmes et la santé en matière de reproduction

Jusqu'à présent, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est le seul traité international abordant la question de la planification familiale. Cette question est de la plus haute importance pour quasiment toutes les femmes de la planète et particulièrement pour les femmes du Bhoutan, pays qui a un taux d'accroissement démographique élevé. La croissance rapide de la population freine le développement économique et social, en réduisant considérablement la possibilité que des sociétés en développement puissent s'extirper de la pauvreté ou que des femmes puissent contribuer au développement sur un pied d'égalité avec les hommes. Au Bhoutan, par exemple, les contraintes démographiques ont eu pour effet de morceler des propriétés foncières et d'accroître le nombre de fermes peu productives.

Le Gouvernement royal a déjà témoigné de la priorité qu'il accordait aux questions de planification familiale et tous les Bhoutanais en âge de procréer ont été encouragés à adopter le principe d'une « petite famille, famille heureuse ». Sa Majesté la Reine, Ashi Sangay Choden Wangchuck, Ambassadrice itinérante du Fonds des Nations Unies pour la population, s'est employée à promouvoir la santé en matière de reproduction et la planification familiale auprès des femmes rurales et des épouses de militaires; elle s'est également rendue dans des écoles des 20 districts du pays et a débattu avec les adolescents de questions relatives à la santé en matière de reproduction. Sa Majesté le Roi a pris en 1995 un décret royal dans lequel il soulignait l'importance de la planification familiale dans le contexte de la démographie et du développement durable.

Une étude a permis d'établir que près de 100 % des femmes interviewées connaissaient au moins une méthode moderne de planification familiale[54]. Parmi les femmes mariées au moment de l'étude, 41 % en moyenne ont déclaré recourir à la contraception sous une forme ou sous une autre; ce chiffre était de 50 % en milieu urbain, de 30 % en milieu rural et de 44 % parmi les employés de la voirie.

Il est cependant nécessaire de continuer à améliorer les bases de données et les systèmes d'information démographiques. Des données sociodémographiques ont été recueillies ponctuellement et localement; il n'existe quasiment aucunes données à l'échelle des districts ou des localités. On s'emploie actuellement à combler les lacunes de l'analyse des politiques et de la recherche à l'échelon de la nation, des régions et des districts.

Le taux d'utilisation de la contraception était de 30,7 % en 2000, contre 18,8 % en 1994. Cette année-là, c'est parmi les adolescentes que le pourcentage

[53] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.
[54] Currie-Namgyal, 1999.

était le plus faible (à peine 1 %), (voir table 8.8, annexe B). On ne dispose actuellement d'aucunes données ventilées par âge. Bien qu'il ait constamment mis l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes en matière de contraception, le Bhoutan s'efforce de faire évoluer cette mentalité afin que les hommes se préoccupent aussi bien que les femmes de la planification familiale. La participation des hommes à la santé en matière de reproduction est essentielle à la mise en oeuvre réussie du programme, non seulement parce que les hommes sont des partenaires importants de la vie conjugale mais également parce qu'ils constituent un auditoire important pour la planification familiale et l'éducation à la vie familiale. L'utilisation de méthodes permanentes de contraception masculine, en particulier, est exceptionnellement élevée au Bhoutan.

D'après un document récent, tenant compte des grandes disparités des relations hommes-femmes entre différents groupes ethniques au Bhoutan[55]: « Les programmes d'éducation en matière de population ne doivent pas se limiter aux femmes en âge de procréer, mais doivent aussi de plus en plus s'adresser aux hommes, qui interviennent lors des décisions relatives à la santé en matière de reproduction et aux moyens de contraception et imposent parfois leur avis. »

Bien que la participation des hommes au programme de planification familiale du Bhoutan soit encourageante, les hommes restent moins nombreux que les femmes à bénéficier de conseils en matière de planification familiale; en outre, le taux de prévalence des maladies sexuellement transmissibles chez les hommes, qui, selon les informations dont on dispose, est élevé, a d'énormes répercussions sur la santé des femmes.

Le nombre d'enfants que les femmes disent vouloir avoir diffère souvent du nombre d'enfants qu'elles ont; de nombreuses femmes ont un enfant avant qu'elles et leurs partenaires se sentent prêts à être parents. Au Bhoutan, le nombre « idéal » d'enfants varie selon les groupes ethniques, de 2,4 à 5,5.

Mais parmi toutes les statistiques démographiques, les chiffres les plus alarmants, dont le Gouvernement royal a parfaitement conscience, sont les suivants : de 1984 à 1994, le taux de fécondité a augmenté parmi les adolescentes de 15 à 19 ans et les jeunes femmes de 20 à 24 ans. Les adolescents et les jeunes (de 15 à 24 ans) des deux sexes représentent 20 % de la population. Mais leurs connaissances de la sexualité et de la santé en matière de reproduction en général sont rudimentaires, malgré leur tendance à se marier jeunes et à avoir des enfants tôt. Au Bhoutan, chaque année, environ un tiers des naissances sont le fait de femmes de 15 à 24 ans[56]. Cela aura probablement des conséquences négatives sur le plan individuel ainsi qu'à l'échelle nationale. Le neuvième plan continuera à privilégier les stratégies relatives à la santé en matière de reproduction et à la planification familiale.

8.6 Réduire la croissance démographique élevée

Même si l'on réduit considérablement le taux de fécondité pour le ramener, conformément à l'objectif prévu, au niveau de remplacement de deux enfants survivants par femme d'ici à 2012, la population du Bhoutan devrait continuer de

[55] Gouvernement royal du Bhoutan, Secrétariat de la Commission de la planification, 1999.
[56] Gouvernement royal du Bhoutan, Ministère du plan, 1996.

s'accroître pendant 50 ans[57]. Cela s'explique par la dynamique démographique, liée en grande partie à l'importance des jeunes dans la pyramide des âges.

L'économie bhoutanaise, qui peine déjà à pourvoir aux besoins de la population actuelle, aura encore plus de mal à répondre à ceux d'une population plus nombreuse. Si l'objectif qui consiste à ramener le taux de fécondité au niveau de remplacement est atteint avec seulement cinq ans de retard, en 2017 au lieu d'en 2012, il sera encore plus difficile pour le Ministère des finances du Gouvernement royal de répondre aux besoins élémentaires de la population[58].

Pour sa part, le Gouvernement royal s'est fixé un objectif ambitieux : obtenir une réduction de 61 % en 15 ans du taux de fécondité, qui serait ainsi ramené à 2,1 en 2017, après être parvenu en 2012 au taux de remplacement de deux enfants survivants par femme. D'après les projections, cette réduction permettrait de réduire progressivement le taux de croissance de la population et de le ramener à 1,3 % en 2020, date à laquelle le Bhoutan compterait environ 932 000 habitants.

Ce faisant, les politiques démographiques tiendront compte en particulier de l'opinion qui règne dans les ménages d'une grande partie des campagnes bhoutanaises, où les pénuries de main-d'oeuvre sont de plus en plus importantes, à savoir que la croissance de la population ne constitue pas un problème. Ce constat s'explique non seulement par les pénuries qui existent depuis longtemps mais également par l'exode rural de plus en plus marqué, qui est principalement le fait d'hommes et de jeunes adultes. Aux yeux des ménages ruraux, le dépeuplement rapide des campagnes n'est pas lié aux contraintes démographiques, qui ne peuvent être appréhendées qu'à l'échelon national. On tiendra compte, dans le cadre du neuvième plan, de l'éducation en matière de population et des programmes de sensibilisation à mener à l'échelle des ménages.

8.7 Santé maternelle et infantile

Pour revenir au programme de santé maternelle et infantile, y compris à la planification familiale, il convient de rappeler que les croyances et pratiques traditionnelles relatives aux maladies, à la mort et à la naissance déterminent l'état de santé de la population et les comportements face aux services de santé, en particulier dans le cas des femmes et des enfants. Selon les croyances traditionnelles, les maladies sont causées par des divinités, par des mauvais esprits ou par les morts. Pendant leur grossesse, la plupart des femmes consultent des guérisseurs religieux ou traditionnels afin de rester en bonne santé et parfois d'obtenir des conseils sur le lieu et les conditions dans lesquelles devrait s'effectuer l'accouchement.

Les activités de santé maternelle et infantile et de planification familiale sont actuellement intensifiées dans le cadre de la santé en matière de reproduction, et des consignes nationales ont été élaborées sur le thème de la maternité sans risques. L'objectif de ce programme vise à renforcer les centres et services de santé afin que les femmes et les hommes aient accès à des méthodes de planification familiale sûres, efficaces et acceptables et à d'autres moyens de réguler leur fécondité. Il vise également à permettre aux femmes d'avoir une grossesse sans risques, d'accoucher

[57] Gouvernement royal du Bhoutan, Secrétariat de la Commission de la planification, 1999.
[58] Ibid.

dans de bonnes conditions et d'avoir un nouveau-né en bonne santé. En 2000, le nombre de consultations anténatales était de 44 166, le nombre moyen de consultations par femme étant estimé à 2,4[59].

Dans l'ensemble, 85 % des accouchements ont lieu à domicile, le plus souvent dans des conditions peu hygiéniques. L'insuffisance des réseaux de transport et de communication risque de nuire à l'orientation rapide d'une femme vers un centre de santé doté de services obstétriques de base. Dans le sud du Bhoutan, en particulier, certains accouchements s'effectuent sous la supervision « d'accoucheuses », des femmes appartenant à la communauté qui assument les fonctions de sage-femme et restent chez la mère pour l'aider pendant les premiers jours qui suivent l'accouchement. Ces femmes, dont le rôle est généralement transmis de mère en fille, ont parfois – mais pas toujours – suivi une formation. En 2000, seuls environ 24 % des accouchements s'effectuaient en présence d'une accoucheuse ayant suivi une formation, pourcentage qu'il est prévu d'augmenter dans le cadre du neuvième plan.

Inévitablement, sur le très grand nombre d'accouchements effectués sans aucun personnel de santé dûment formé, beaucoup présentent des risques de complications qui auraient dû être détectés au préalable. Dans les villages, en particulier, nombre de femmes enceintes ne se reposent pas suffisamment; elles continuent à effectuer des travaux physiques pénibles pendant les derniers mois de leur grossesse et ne s'arrêtent qu'au moment même d'accoucher. Elles reprennent ensuite quasiment immédiatement leurs travaux dans les champs ou leurs corvées ménagères.

Afin de remédier aux problèmes que posent les très nombreux accouchements à domicile, le Gouvernement royal a mis au point et distribué à l'échelle nationale des « trousses d'accouchement sans risques ». En outre, le programme étendu de vaccination s'adresse aux femmes enceintes ainsi qu'aux enfants. Le programme de santé maternelle et infantile et de planification familiale vise notamment à :

- Veiller à ce que 90 % des femmes enceintes reçoivent des soins anténatals et postnatals adéquats;
- Veiller à ce que 90 % des femmes enceintes aient été vaccinées à l'anatoxine tétanique;
- Veiller à ce que plus de 50 % des accouchements normaux s'effectuent sous la supervision de personnel ayant reçu une formation;
- Veiller à ce que les femmes ayant une grossesse à risque et tous les cas d'urgence fassent l'objet de soins obstétriques adéquats;
- Garantir l'accès de tous aux services de planification familiale;
- Accroître le taux d'utilisation de la contraception.

8.8 L'avortement

Comme dans beaucoup d'autres pays, l'avortement reste au Bhoutan peut-être l'un des aspects les plus délicats et les plus controversés de la question des droits des femmes en matière de procréation. Le principe implicite selon lequel

[59] Gouvernement royal du Bhoutan, BCS, 2001.

l'avortement est inacceptable et contraire au respect de la vie qu'inspire le bouddhisme se transmet de génération en génération.

En 1999, le Gouvernement royal a officiellement autorisé l'interruption de grossesse sous supervision médicale : « le fait de provoquer délibérément un avortement visant à protéger la femme de risques de maladies ou de mort, ou dans les cas où il a été établi que le foetus souffrait d'anormalités structurelles le prédisposant à de graves handicaps ». Le personnel médical autorisera donc une interruption de grossesse lorsque deux médecins qualifiés certifient que la grossesse met en danger la vie de la mère ou que l'enfant sera atteint de graves anormalités physiques ou mentales. Les hôpitaux bhoutanais ont recensé en 2000 114 avortements, soit 11,4 % des cas de complications de grossesse[60]. Aucune donnée n'indique combien de ces avortements ont été provoqués.

Il semble que des femmes et mêmes des lycéennes bhoutanaises aient cherché à obtenir une interruption volontaire de grossesse de l'autre côté de la frontière et ailleurs, bien que la qualité et les conditions de ces services d'avortement proposés par des médecins non qualifiés présentent des risques mortels. Les complications faisant suite à un avortement sont traitées dans des hôpitaux bhoutanais, bien que les hôpitaux de district disposent de peu des moyens nécessaires; ces cas ne sont pas signalés aux autorités, afin de préserver la confidentialité des patientes[61].

Il convient de noter de nouveau qu'aucun cas d'infanticide n'a été signalé au Bhoutan, puisque aucune préférence n'est accordée aux enfants d'un sexe ou de l'autre (voir table 8.9, annexe B). De même, il semble que les avortements qui ont lieu ne sont pas liés au fait d'avoir appris que l'enfant à naître serait de sexe féminin.

8.9 Conclusion

À mesure que le Gouvernement royal continuera de définir des politiques dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de la démographie, les secteurs suivants seront privilégiés :

- Soins de santé en matière de reproduction destinés aux adolescents;
- Maternité sans risques et survie de l'enfant;
- Planification familiale;
- VIH/sida et autres maladies sexuellement transmissibles;
- Prévention et prise en charge des complications de l'avortement;
- Infertilité;
- Cancers du sein et de l'appareil génital, en particulier cancers du col de l'utérus;
- Problèmes des femmes âgées, comme l'ostéoporose et le vieillissement;
- Autres problèmes liés à la santé de la femme.

[60] Gouvernement royal du Bhoutan, Ministère de la santé et de l'éducation, Division des services de santé, 2001.

[61] Kinga, 1999.

À l'évidence, de nombreux problèmes subsistent dans le domaine de la santé. Au cours du neuvième plan et des plans qui suivront, le Gouvernement royal est résolu à poursuivre à un rythme rapide les progrès réalisés dans ce domaine. Certains jalons ont été définis dans les domaines prioritaires de la santé[62] :

- D'ici à 2007, c'est-à-dire à la fin du neuvième plan, ramener le taux de mortalité infantile à la moyenne actuelle de l'ensemble des pays en développement;
- Ramener d'ici à 2007 le taux de mortalité maternelle à la moyenne actuelle de l'ensemble des pays en développement;
- Ramener d'ici à 2007 le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans à la moyenne actuelle de l'ensemble des pays en développement;
- Obtenir d'ici à 2007 une densité de médecins correspondant à la moyenne actuelle de l'ensemble des pays en développement
- Faire en sorte que d'ici à 2012, c'est-à-dire à la fin du dixième plan, l'espérance de vie soit égale à la moyenne actuelle de l'ensemble des pays en développement.

De toute évidence, le Bhoutan continuera pendant de nombreuses années encore à mettre l'accent sur la santé des femmes et des hommes.

9. Les femmes et l'emploi (art. 11 de la Convention)

Le droit au travail est considéré comme un droit fondamental dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Convention cite notamment l'égalité de traitement pour un travail d'égale valeur, qui, si elle n'est pas garantie au Bhoutan par le droit, l'est par les réglementations de la fonction publique, sauf dans le cas de la main-d'oeuvre non qualifiée.

Le taux d'activité professionnelle des femmes, en particulier dans les secteurs modernes de l'économie, reste faible. En raison de leur niveau d'instruction inférieur et de leurs moindres compétences, les femmes ont moins de possibilités d'emploi, en particulier en milieu urbain[63]. Environ 23 % des fonctionnaires sont des femmes et le nombre de femmes occupant des postes de direction (par exemple, des fonctions administratives ou d'encadrement) est relativement bas. La proportion de femmes membres de l'Assemblée nationale, des comités de développement de district et des comités de développement de quartier reste insuffisante, bien qu'elle se soit améliorée au cours des dernières années. Par exemple, de 2000 à 2002, les femmes représentaient 25 % de toutes les personnes recrutées par le Ministère de l'emploi et du travail dans les entreprises et les organismes privés.

Aujourd'hui, l'agriculture continue d'employer la majorité des femmes ayant une activité professionnelle. En 1984, la dernière année pour laquelle on dispose du recensement complet de la population par activité économique, par âge et par sexe, 95 % des femmes de 15 à 64 ans travaillaient dans le secteur de l'agriculture; 3,6 % n'avaient aucune activité professionnelle (voir table 9.1, annexe B). D'après une

[62] Gouvernement royal du Bhoutan, Secrétariat de la Commission de la planification, 1999.
[63] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.

étude récente de portée plus restreinte consacrée à la participation des femmes à l'agriculture[64], 49 % travaillent dans une exploitation familiale, le reste étant réparti comme suite : 28 % sont ouvrières agricoles, 1 % sont métayères, 5 % travaillent pour le compte d'autrui en échange d'un salaire régulier et 17 % exercent d'autres activités, dont notamment l'élevage et le commerce.

Il y a cependant lieu de penser que les femmes ont moins facilement accès et participent moins aux programmes de formation relatifs à l'agriculture et à l'élevage, en particulier à ceux qui nécessitent des déplacements et des séjours de plusieurs jours. L'accent sera également mis sur l'amélioration de l'accès des femmes à l'information nécessaire à la création d'entreprises[65].

En milieu urbain, 47,2 % des femmes de Thimbu, la capitale, et 45,8 % de celles de Phuentsholing, la deuxième ville, travaillent, que ce soit dans l'agriculture, dans des entreprises non agricoles ou dans l'artisanat. À Thimbu, 27,7 % des femmes (d'après les chiffres du Gouvernement) sont des employées, rémunérées ou non, d'entreprises non agricoles alors que ce pourcentage n'est que de 12,7 % à Phuentsholing. D'après les chiffres les plus récents, 45,5 % de tous les travailleurs bhoutanais, ruraux ou urbains, sont des femmes[66].

Bien que, dans les villes, certaines femmes dirigent actuellement des entreprises prospères, les hommes sont nettement plus nombreux que les femmes dans tous les secteurs de l'emploi rémunéré, publics ou privés. En outre, les femmes continuent d'occuper principalement des postes peu qualifiés et peu rémunérés, avec souvent des possibilités d'avancement restreintes. Dans le cas de l'emploi non salarié, la participation croissante des femmes au secteur informel est une réalité économique que l'on ne peut ignorer. Dans l'étude de l'emploi en milieu urbain qui a été précédemment mentionnée, 13,6 % des femmes de Thimbu exerçaient des activités artisanales, tandis que 4,8 % étaient établies à leur compte et s'occupaient de commerces non-agricoles; à Phuentsholing, la proportion de femmes employées dans l'artisanat était de 17,9 % et l'on ne disposait d'aucun chiffre pour les femmes établies à leur compte dans des commerces non-agricoles. Manquant d'instruction ou de compétences monnayables, bon nombre de ces femmes dépendent de micro-entreprises ou de services domestiques, ainsi que d'activités commerciales comme la vente d'alcool produit localement ou le tissage.

On estime qu'au cours du neuvième plan 50 000 étudiants environ arriveront sur le marché du travail et que leur nombre sera de 100 000 en 2010. En outre, d'ici à la fin du plan, 19 000 personnes en âge de travailler quitteront la campagne pour aller chercher un emploi en ville. En tout, ce sera donc près de 70 000 emplois qu'il faudra créer en dehors du secteur agricole d'ici à la fin du neuvième plan, soit environ 14 000 emplois par an. L'un des défis redoutables que le Bhoutan doit relever consiste non seulement à créer suffisamment d'emplois rémunérés pour la population active, qui connaît une croissance exponentielle mais également à veiller à ce que les femmes aient les mêmes chances que les hommes de bénéficier de ces emplois. Au cours du neuvième plan, des conditions de travail favorables seront

[64] Currie-Namgyal, 1999.
[65] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.
[66] Gouvernement royal du Bhoutan, BCS, 2001.

définies afin de permettre aux femmes de poursuivre leur carrière tout en élevant des enfants[67].

En outre, il importe de noter que le Ministère de l'emploi et du travail a entrepris une série de grandes consultations avec les groupements d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux, afin de définir la forme et la structure d'une politique et d'une législation nationales en matière d'emploi. Cette politique devrait aborder de nombreuses questions importantes en matière d'emploi, y compris celles qui ont directement trait au travail des femmes.

9.1 Les femmes dans la fonction publique

Bien que le Bhoutan ne se soit pas officiellement engagé à garantir le droit des femmes au travail ou à une rémunération égale pour un travail de valeur égale, les réglementations de la Commission royale de la fonction publique – généralement considérées comme une référence également par de nombreuses entreprises privées – n'établissent aucune différence entre les sexes en matière de rémunération.

Comme c'est souvent le cas, ces réglementations consacrent le principe de l'égalité en matière d'embauche, de formation, d'avancement et d'avantages, sans toutefois imposer de sanctions en cas de violation. Dans le secteur privé, on rencontre parfois des offres d'emploi et des emplois réservés à un seul sexe. Aucune femme n'a apparemment intenté de poursuites judiciaires pour violation présumée de son droit au travail.

Avant que le Bhoutan ne commence à se moderniser dans les années 1960, la fonction publique se caractérisait par des conditions de travail très difficiles, étant donné le manque quasi-total d'infrastructure de communications. De rares pionniers, presque exclusivement de sexe masculin, occupaient les nombreux postes importants à pourvoir, et notamment les postes d'administrateurs. Cependant, un système administratif moderne avait besoin de beaucoup plus d'employés et il a également été établi qu'il n'était pas nécessaire de n'engager que des personnes de sexe masculin. Les femmes ont ainsi commencé à entrer dans la fonction publique. Aujourd'hui, après plus de 40 ans de modernisation, le Bhoutan s'est doté d'un service public restreint mais efficace employant 14 484 personnes, dont 23 % de femmes, un chiffre qui reste faible mais est en augmentation; la plupart de ces femmes occupent cependant des postes peu élevés. Si l'on ne compte aucune femme dans l'Armée royale du Bhoutan, 104 sont entrées ces dernières années dans la Police royale bhoutanaise.

De nouvelles initiatives prises par Ses Majestés les Reines et d'autres femmes membres de la famille royale afin de se mettre au service du Gouvernement, en particulier en menant des activités dans le secteur des services sociaux, constituent des exemples positifs de participation des femmes et encouragent les filles et les femmes à assumer des fonctions publiques.

9.2 Exode rural, emploi de domestiques mineures et services de garde d'enfants

[67] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.

Face à un exode rural de plus en plus important, principalement mais non exclusivement masculin, on s'intéresse aujourd'hui à la création d'emplois destinés aux femmes aussi bien qu'aux hommes. Comme ailleurs, ceux qui quittent la campagne pour les agglomérations urbaines bhoutanaises ont différentes motivations, l'une des principales étant l'espoir de trouver un emploi qui sera moins astreignant et plus valorisant que ceux qui existent en milieu rural.

Étant donné la situation actuelle de l'emploi, beaucoup risquent toutefois d'être déçus. Un ensemble de facteurs pourrait aboutir à l'apparition rapide de bidonvilles, phénomène encore relativement inconnu au Bhoutan, qui pourrait avoir un grand nombre de répercussions négatives notamment sur le plan social et environnemental.

Toutefois, l'exode rural pourrait aussi avoir des effets positifs, en réduisant dans les zones rurales les contraintes démographiques qui pèsent sur les terres arables disponibles. La migration pourrait freiner, ou même enrayer, la tendance à cultiver des parcelles de terre de plus en plus petites et la fragmentation des propriétés foncières, atténuant ainsi les facteurs à l'origine du manque de terres et des systèmes de métairie, qui commencent à faire leur apparition dans certaines régions.

Parmi les filles et les femmes qui vont vivre en milieu urbain, beaucoup travaillent comme domestiques au service des classes dirigeantes des villes, et gardent en particulier des enfants. La plupart des filles exerçant ce type d'activité ne vont pas à l'école, ce qui restreint davantage leurs potentialités. Cette situation est parfois difficile pour toutes les personnes concernées, bien que, dans l'ensemble, les domestiques ne soient apparemment pas maltraitées au Bhoutan comme elles le sont dans de nombreux autres pays.

Le travail des mineurs est apparu en partie du fait des dispositions relatives aux congés de maternité, qui, de par leur nature, doivent être limités; les réglementations de la fonction publique autorisent – sans toutefois imposer – un congé de maternité payé de trois mois, pour chacune des trois premières grossesses. Ensuite, les femmes ont la possibilité de prendre un congé de maternité sans solde de trois mois, l'objectif étant d'inciter les couples à adopter le principe d'une « petite famille, famille heureuse ». Un congé à plein traitement d'une durée maximale de quatre semaines est également autorisé en cas de fausse-couche. Dans le secteur privé, les congés de maternité sont généralement plus courts que dans la fonction publique et peuvent ne durer que six semaines.

Certains estiment que la durée du congé de paternité – un jour dans la fonction publique et deux jours dans la plupart des organismes privés – doit être considérablement allongée et portée à deux semaines ou à un mois. Les familles urbaines ne bénéficiant pas du système de soutien familial traditionnel, la durée limitée des congés leur cause de grandes difficultés. Augmenter la durée des congés de paternité pourrait permettre aux hommes de s'occuper davantage de leurs enfants.

En zone urbaine, le manque de services de garde d'enfants, publics ou privés, force de plus en plus de mères et de pères qui travaillent à confier leur enfant à des membres de la famille étendue ou à des baby-sitters. Parfois, lorsqu'une mère ne trouve aucune solution adéquate, elle ne peut envisager de travailler à l'extérieur. La garde des enfants de parents célibataires vivant en ville – dans la plupart des cas des

femmes pauvres – est encore plus difficile. La création de garderies d'enfants et de crèches sera encouragée dans le cadre du neuvième plan[68].

9.3 La rémunération de la main-d'oeuvre non qualifiée

En ce qui concerne le travail non qualifié, il n'existe aucune différence officielle de salaire entre les femmes et les hommes. Le barème salarial national des travailleurs est fixé indépendamment du sexe. En outre, les réglementations de 1994 portant sur le barème salarial stipulent que les agences de recrutement ne peuvent engager que des hommes et des femmes de 18 à 56 ans, l'objectif étant de protéger les mineurs des deux sexes ainsi que les personnes plus âgées.

D'après une étude de portée restreinte[69], les pratiques du secteur informel varient considérablement d'une région à l'autre. Dans le secteur agricole, le paiement en espèces n'est pas la méthode de rémunération préférée, alors que l'échange de services et le paiement en nature sont très répandus. Dans l'est et dans de nombreuses régions de l'ouest du Bhoutan, la journée de travail d'une femme est égale à la journée de travail d'un homme. Les compétences spéciales sont également valorisées et mieux rémunérées. Cependant, il peut y avoir dans certaines régions des différences de salaire qui sont parfois négligeables, de l'ordre d'un quart de dollar des États-Unis par jour, mais que de nombreuses femmes jugent injustes. Les hommes estiment qu'ils travaillent davantage, portent des charges plus lourdes et devraient donc recevoir un salaire plus élevé.

Parmi les objectifs et stratégies du neuvième plan en matière de gestion et de mise en valeur des ressources humaines figurent les éléments suivants, dont la plupart présupposent que l'égalité des femmes et des hommes soit déjà réalisée :

- Moderniser les qualifications et compétences professionnelles des fonctionnaires par de la formation systématique;
- Disposer d'un cadre de spécialistes dans des secteurs stratégiques;
- Faciliter la croissance du secteur privé à l'aide d'une politique adéquate de développement des ressources humaines et de l'appui nécessaire;
- Mettre en valeur les ressources humaines à l'échelle des geog (quartiers) dans la perspective d'un développement axé sur les quartiers;
- Mettre en valeur les ressources humaines de secteurs en recrutant et en fournissant le nombre nécessaire de personnes qualifiées.

10. Partage du pouvoir et prise de décisions (art. 7 de la Convention)

Le fait que les femmes soient exclues à l'échelle mondiale de la participation à la vie politique s'enracine dans l'histoire ainsi que dans des réalités économiques et juridiques. Mais lorsque les femmes participent à l'action des pouvoirs publics, les nombreuses modifications qu'elles y apportent sont évidentes dans les secteurs dont elles choisissent de s'occuper : dans de nombreux pays, il s'agit de l'eau, de la

[68] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.
[69] Kinga, 1999.

consommation excessive d'alcool, de l'éducation, de la santé et de la violence familiale[70]. Les femmes expriment également des valeurs différentes et semblent valoriser tout particulièrement la proximité, qu'il s'agisse d'une source d'eau potable, d'un centre de santé, d'un tribunal ou d'un bureau de l'administration.

Au Bhoutan, les politiques adoptées en faveur des femmes visent à leur permettre de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et programmes généraux du Gouvernement royal. Il reste cependant des progrès à faire en ce qui concerne l'amélioration de la participation des femmes bhoutanaises, afin qu'elles soient une force active de la vie politique nationale. La participation accrue des femmes bhoutanaises aux activités de développement, en tant que décideuses et représentantes de la population à l'échelle locale, est l'une des grandes priorités du Gouvernement royal, dans le cadre de l'objectif général de décentralisation et de participation active de tous les citoyens.

Si le système de valeurs patriarcales du sud du Bhoutan risque de dissuader les femmes de participer à la vie publique, dans la mesure où la culture les décourage fortement de débattre en public avec des hommes, la situation est généralement différente dans le nord du Bhoutan. Même dans cette région, de nombreuses femmes bhoutanaises, et notamment de jeunes femmes, hésitent encore à prendre la parole en public, bien qu'elles aient l'habitude de débattre informellement en privé de différentes questions avec leur mari ou avec des parents de sexe masculin.

10.1 Les femmes dans les communautés, la prise de décisions à l'échelle des quartiers et des districts

Les femmes sont très sous-représentées dans les comités de développement de quartier et de district, ainsi que dans les instances gouvernementales centrales. Les responsabilités publiques locales comme les gup, chimi, mangap, tshogpa et chipoen sont généralement assumées par des hommes. Cette dernière responsabilité est située en bas de l'échelle hiérarchique; elle consiste à transmettre à la communauté des messages et des annonces, à collecter des fonds pour les festivals locaux et les rituels et à informer les habitants de la date des réunions. En l'absence du chipoen, sa femme peut le remplacer; mais les femmes des autres responsables locaux ne remplacent jamais leur mari. On considère que ces fonctions exigent des efforts physiques importants car elles nécessitent des déplacements fréquents, et les femmes rurales ont été découragées de parcourir de telles distances.

Les femmes participent en revanche à l'élection des gups (chefs de village) et des chimis (représentants à l'Assemblée nationale). Elles assistent également aux réunions de village, les zomdus, où elles représentent parfois jusqu'à 70 % des participants. Certains affirment que ces réunions attirent principalement des femmes parce que ces dernières restent en général au foyer tandis que leurs maris sont occupés aux champs, en ville ou ailleurs.

Si les décisions relatives au système d'approvisionnement en eau, aux écoles, à la construction d'unités de santé de base et à d'autres questions concernant la communauté sont prises lors de ces réunions, les questions revêtant une importance nationale doivent passer par les Comités de développement de quartier (CDQ), les Comités de développement de district (CDD) et, en dernier lieu, par l'Assemblée

[70] Programme des Nations Unies pour le développement, Monograph Series #5, 1996.

nationale. La proportion de femmes à ces différents niveaux est donc aussi importante. Après l'adoption de nouveaux statuts en 2002, l'élection des membres des Comités de développement de quartier s'effectue en comptabilisant les votes des citoyens de plus de 21 ans et non des ménages. Comme on l'a précédemment mentionné, les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans les Comités de développement de quartier et les Comités de développement de district. Voici des exemples obtenus dans l'est et l'ouest du Bhoutan dans le cadre d'une étude de portée limitée[71]:

	CDD			*CDQ*	
District	*Hommes*	*Femmes*	*Quartier*	*Hommes*	*Femmes*
Mongar	41	3			
Tsirang	50	0	Shemjong	10	0
Lhuentse	26	0	Jaray	23	0
Pemagatshel	21	2	Shumar	3	2
Trashi Yangtse	24	0	Bumdiling	24	0

Les femmes reconnaissent l'importance des réunions aux niveaux supérieurs mais estiment que les longs déplacements et les nuits à passer loin de chez elles constituent des obstacles importants les dissuadant d'assister aux réunions de quartier et de district. En outre, les corvées ménagères et les travaux agricoles, qui viendraient s'ajouter à de longues heures à consacrer à des fonctions publiques et politiques, empêchent les femmes de s'investir davantage. De nombreuses femmes estiment qu'il est préférable que les hommes prennent les décisions administratives importantes et que « les femmes ne sont pas prises autant au sérieux ». Malgré certains signes positifs, bon nombre de Bhoutanaises pensent donc que les hommes sont supérieurs et qu'ils sont mieux à même de comprendre et de participer à la gestion des affaires publiques[72].

Le fait de ne pas savoir lire et écrire et de ne pas savoir « parler, comprendre et écouter » a été considéré comme l'une des plus importantes causes de la participation restreinte des femmes à la vie publique, car les femmes ont généralement moins accès à l'information et ont moins de possibilités de voyager et de découvrir de nouveaux horizons en dehors de leur communauté d'origine. Si des besoins différents selon les sexes peuvent être exprimés au cours de réunions de village, l'accent n'est pas suffisamment mis à l'échelle des districts et à des niveaux plus élevés sur des intérêts sexospécifiques stratégiques[73]. Il existe donc d'importantes possibilités d'améliorer l'accès des femmes à l'information et à l'éducation afin que leurs besoins et leurs opinions soient pris en compte dans le cadre du développement local et national.

Il est toutefois encourageant de constater que, pendant la session 2001, 14 des 99 chimis (représentants élus par le peuple à l'Assemblée nationale) étaient des femmes. Sur les six conseillers consultatifs royaux, on compte une femme. De nombreux hommes se félicitent du nombre plus important de femmes à l'Assemblée nationale. Aucun siège n'est réservé aux femmes, qui ont fait leur entrée à

[71] Kinga, 1999.
[72] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.
[73] Ibid.

l'Assemblée dans les années 1980. Pour favoriser une plus grande participation des femmes, un décret royal a souligné en 1998 l'importance de la représentation des femmes à l'Assemblée.

10.2 La représentation des femmes dans les instances gouvernementales et diplomatiques (article 8 de la Convention)

Le Gouvernement royal continue de promouvoir une représentation et une participation plus importantes des femmes au sein d'un plus grand nombre d'organismes décisionnels ainsi que de la fonction publique. La situation s'améliore déjà, avec la scolarisation d'un plus grand nombre de filles dans les niveaux supérieurs de l'enseignement secondaire. Aucune femme n'est pour l'instant parvenu au grade 1 de l'administration; 29 hommes et une femme étant au grade 2 et 56 hommes et 2 femmes au grade 3. Dans le système judiciaire, on dénombre deux femmes juristes et environ une douzaine de femmes faisant des études de droit.

En ce qui concerne la participation des femmes aux instances diplomatiques, mentionnée à l'article 8 de la Convention, elle est moins importante que celle des hommes, peut-être du fait de la moindre présence des femmes dans les instances gouvernementales en général. Dix des 40 fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères sont des femmes. Le Bhoutan ne compte aucune ambassadrice, bien que les délégations gouvernementales représentant le pays aient parfois à leur tête des femmes fonctionnaires. En outre, Ses Majestés les Reines représentent activement le Bhoutan à de nombreux colloques internationaux et régionaux consacrés aux jeunes, à la santé en matière de reproduction, à des maladies sexuellement transmissibles et au VIH/sida ainsi qu'à d'autres problèmes, et constituent ainsi une excellente source d'inspiration pour les filles et les femmes. Bien que le Bhoutan n'ait pris à cet égard aucune mesure législative particulière, il est favorable à ce que les femmes aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales.

11. L'accès des femmes aux structures économiques et aux moyens de production, y compris le droit aux prêts bancaires et autres formes de crédit financier (art. 13, 14 et 15 de la Convention)

Afin d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les sphères économique, sociale et culturelle, la Convention met l'accent sur le droit des femmes à accéder à la propriété foncière, à des prêts bancaires et autres formes de crédit familial, à des contrats juridiques, etc. Au Bhoutan, les droits des femmes dans ces différents domaines sont en grande partie respectés mais peuvent varier d'un groupe ethnique à l'autre.

En matière d'héritage, la loi accorde les mêmes droits à tous les enfants, indépendamment de leur sexe et de leur âge. En pratique, cependant, il existe des systèmes traditionnels informels, souples et souvent liés aux circonstances. Dans la plus grande partie du nord et dans certaines régions de l'est du Bhoutan, ce sont les filles qui héritent généralement des terres, mais dans le sud et d'autres régions de l'est du pays, le système en vigueur est patrilinéaire (voir également section 4.4).

Lorsque les filles sont les héritières, les fils vont généralement vivre dans la famille de leur femme. Les pratiques en matière d'héritage peuvent varier d'un village à l'autre au sein d'un même district; si les parents doutent des capacités de l'aîné, par exemple, c'est l'enfant le plus compétent qui sera l'héritier. D'autres parents ont en revanche tendance à aider davantage le moins compétent de leurs enfants. L'accès d'une femme à la propriété foncière et au crédit bancaire n'est pas restreint lorsqu'elle épouse un étranger.

Mais même dans ces conditions, la distribution relative des ressources humaines, qui est de la plus haute importance dans les régions rurales du Bhoutan, peut entrer en ligne de compte. Dans les régions agricoles du nord du Bhoutan, le fils ou la fille d'une famille nombreuse qui se marie avec une personne dont la famille dispose de plus de terres mais de moins de bras ira souvent vivre dans cette famille et ne demandera ni ne recevra sa part d'héritage. La logique économique est évidente : l'époux ou l'épouse qui va vivre chez sa belle-famille accroît la productivité du ménage qu'il ou elle fait sien tout en améliorant la situation de son foyer d'origine.

11.1 La controverse concernant l'héritage des femmes

Bien que l'héritage des femmes ait de nombreux aspects positifs et préserve notamment l'indépendance économique de ces dernières, cette tradition est de plus en plus remise en question par certains Bhoutanais. Dans la mesure où de nombreuses femmes bhoutanaises se sentent attachées aux terres dont elles ont hérité et dont elles pensent que leurs filles devraient à leur tour hériter, la coutume peut empêcher certaines filles d'obtenir une instruction même minimale.

On a constaté dans d'autres pays que les filles, qui sont souvent considérées comme des fardeaux économiques, effectuent cependant des travaux ménagers et constituent une main-d'oeuvre d'une importance telle que beaucoup de familles ne peuvent s'en priver en les envoyant à l'école, ce qui améliorerait pourtant leur condition économique et sociale. Dans une étude de portée restreinte[74], presque toutes les femmes interrogées avaient commencé à travailler dès l'enfance.

En 1993, lors d'un atelier consacré aux sexospécificités, des participants du Bhoutan et d'autres pays ont placé le système traditionnel d'héritage des femmes en haut de la liste de « ce qu'il faudrait changer » dans la société bhoutanaise en vue de promouvoir les droits des femmes. Favoriser l'augmentation du taux de scolarisation des filles a également été cité. Cela reste un problème important.

11.2 L'accès des femmes au crédit

Lorsque le Bhoutan a commencé à se développer, les femmes étaient nettement en retard par rapport aux hommes dans le secteur de l'économie moderne; malgré les restrictions qui subsistent aujourd'hui, elles parviennent à s'imposer peu à peu. Il était indiqué dans le huitième plan quinquennal (1997-2002) : « La participation des femmes aux activités rémunérées est également considérée comme l'une des mesures importantes visant à renforcer le statut social des femmes et à réduire le taux de fécondité. Il y a lieu de penser que l'accès aux ressources, en particulier aux

[74] Currie-Namgyal, 1999.

mécanismes de crédit, accroît le pouvoir d'action des femmes des régions rurales en renforçant leur rôle économique, ce qui a pour effet d'augmenter le taux d'utilisation de la contraception. Des stratégies [seront] donc élaborées en vue d'accroître le pouvoir d'action des femmes au moyen de formation technique et d'acquisition de compétences, de la création de revenus et de mécanismes de crédit en milieu rural. »

Des initiatives menées par l'Association nationale des femmes du Bhoutan et la Société financière du développement du Bhoutan, un organisme de prêt qui gère des programmes de crédit dans le domaine de l'agriculture commerciale, de la « mise en valeur des zones rurales » et du développement industriel, ont bénéficié à un nombre important de femmes.

La Société financière du développement du Bhoutan, qui est entrée en service en 1988, est la plus importante des institutions financières proposant les prêts dont ont besoin les communautés rurales. Disposant d'un réseau d'agences réparties dans les 20 districts, la Société financière fournit des services de crédit aux femmes aussi bien qu'aux hommes. En 2001, les femmes représentaient 35 % de ses clients, dont le nombre dépassait 11 000. Les femmes des régions rurales sont de plus en plus nombreuses à planifier et à entreprendre une activité à domicile afin d'améliorer leur situation économique, tandis que beaucoup de femmes vivant en milieu urbain commencent à créer des petits commerces.

Afin d'accroître l'accessibilité et la délivrance de prêts, la Société financière a décentralisé son système de prêts en établissant des comités de quartier et en introduisant des programmes tels que des campagnes d'incitation à l'épargne et des prêts à garantie collective. Ces mesures ont également eu pour effet d'accroître la participation de la population rurale et des femmes en particulier.

L'analyse des pratiques en matière de crédit fait cependant apparaître le rôle dominant que jouent les hommes dans les décisions relatives aux investissements. Dans l'ensemble, les hommes sont plus nombreux que les femmes à contracter des prêts. En outre, les femmes ne participent pas toujours aux décisions financières, contrairement aux autres décisions prises normalement en commun au sein des ménages[75]. Cette question sera traitée plus en détail par la suite. D'après une autre étude de portée restreinte[76] portant sur la participation des femmes aux décisions financières, 27 % des femmes interrogées ont déclaré qu'elles ne participaient qu'aux décisions relatives à l'obtention de prêts financiers, tandis que 14 % prenaient les décisions en commun avec leur mari. Les 59 % restants ont déclaré que les hommes prenaient les décisions seuls.

11.3 Les femmes et la pauvreté

Les facteurs économiques qui sont traités dans cette section ont des répercussions importantes sur la pauvreté des femmes au Bhoutan et ailleurs. En règle générale, la pauvreté et la discrimination empêchent les femmes de contribuer pleinement aux progrès économiques et sociaux et d'en tirer le meilleur parti, dans le monde du travail et au sein de la famille. La plupart des femmes de la planète pâtissent des nombreux et complexes effets de la pauvreté, qui se manifestent par la dépendance économique, un sentiment d'impuissance au sein de leur famille et un

[75] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.
[76] Currie-Namgyal, 1999.

statut social inférieur. Étant donné les aspects multiples de la pauvreté des femmes, les mesures prises à cet égard doivent être aussi multidimensionnelles et multisectorielles.

La pauvreté et le sexisme peuvent avoir auprès des femmes l'effet d'un cercle vicieux. Surchargées de travail, de nombreuses femmes cherchent à se faire aider de leurs filles, qui sont ainsi privées d'éducation et sont donc défavorisées en ce qui concerne la formation technique ou d'autres types de formation et les activités génératrices de revenus. Cela ne fait qu'accroître leur pauvreté.

Bien que le Bhoutan ait été en grande partie épargné par la pauvreté extrême et redoutable qui caractérise un grand nombre de pays en développement, il ne faut pas en conclure pour autant qu'il n'a aucun des problèmes contribuant à la pauvreté. D'après des enquêtes qualitatives effectuées dans différentes régions du Bhoutan auprès de personnes qui se considéraient comme pauvres et d'après une étude récente sur la pauvreté en milieu urbain, la pauvreté se définit par une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : le manque ou la taille insuffisante des propriétés foncières; l'incapacité à acquérir une maison convenable; la vulnérabilité face aux pénuries alimentaires; et le fait de ne pas avoir assez d'argent pour envoyer les enfants à l'école[77]. En milieu urbain, le taux élevé de chômage et de sous-emploi est l'une des principales causes de pauvreté. Les perspectives d'emploi sont restreintes pour les hommes aussi bien que pour les femmes, mais elles sont encore plus limitées pour ces dernières.

Dans de nombreuses régions rurales du Bhoutan, l'insécurité alimentaire, également traitée à la section 8.3, est un grave problème pour les familles. La pauvreté ne fait qu'accroître les inégalités entre les membres d'un ménage. Les femmes vivant en milieu rural doivent s'acquitter de longues journées de travail; en sus de leurs activités productives, elles doivent effectuer bon nombre de tâches difficiles : aller chercher de l'eau et des combustibles, moudre les céréales, préparer les repas, faire le ménage et s'occuper des enfants. Les taux de mortalité et de morbidité infantiles restent élevés à l'échelle nationale.

D'un point de vue traditionnel, la pauvreté et le sous-développement se définissent par la persistance de l'ignorance. Le Bhoutan a déjà adopté bon nombre des priorités promues par les institutions de développement internationales, comme le développement humain, la préservation de l'environnement, l'autonomie, la décentralisation, la participation et l'autonomisation. Bien que le Gouvernement royal n'ait pas toujours désigné ces priorités à l'aide des termes aujourd'hui en vigueur, elles font depuis des décennies partie intégrante de l'approche du développement propre au Bhoutan[78].

12. La violence à l'égard des femmes

Dans le monde entier, les femmes continuent, plus que tout autre groupe, à être victimes de violence physique et psychologique. Dans toutes les sociétés, la violence à l'égard des femmes est le reflet des relations de pouvoir qui existent entre les hommes et les femmes. Au Bhoutan comme ailleurs, la plupart des femmes et des familles ne signaleront pas aux autorités un viol et, encore moins, des violences conjugales, ce qui se traduit par le règne du silence.

[77] Gouvernement royal du Bhoutan, 2002.

[78] Gouvernement royal du Bhoutan, Secrétariat de la Commission de la planification, 1999.

La violence à l'égard des femmes est souvent mortelle : à l'échelle mondiale, plus de la moitié de tous les meurtres de femmes sont commis par des partenaires passés ou actuels. Le suicide des femmes est souvent lié à d'autres formes de violence à leur égard. Les privations pouvant avoir des conséquences mortelles relèvent également de la violence à l'égard des femmes; contrairement à la situation de la plupart des communautés ethniques du Bhoutan, dans de nombreux pays en développement, les filles sont moins bien nourries que les garçons, souffrent plus souvent de malnutrition et sont fréquemment privées de la possibilité de s'instruire.

Pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, il ne suffit donc pas de punir de leurs actes des individus. Il s'agit de faire évoluer la mentalité – si profondément ancrée qu'elle relève souvent de l'inconscient – selon laquelle les femmes seraient foncièrement inférieures aux hommes. Au Bhoutan, des mesures commencent à être prises afin de sensibiliser, au moyen d'éducation et de formation, la police, les juges, les médecins, les enseignants, les médias et les dirigeants politiques à la violence familiale et sexuelle, en vue d'accroître l'efficacité des interventions. L'un des aspects les plus importants de la question est l'obligation qui incombe aux policiers de protéger les femmes de la violence familiale, d'empêcher le récidivisme, de considérer la violence familiale – y compris la violence à caractère sexuel – comme un crime et non seulement comme une « affaire de famille », et de donner suite de façon adéquate aux cas de violence familiale.

L'obligation qui est faite aux États parties ayant ratifié la Convention de prendre toutes les mesures appropriées afin d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes exercée par toute personne, organisation ou entreprise est particulièrement remarquable en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, y compris la violence familiale et sexuelle, et les sévices sexuels infligés aux filles. Il s'agit d'un progrès important, car, comme nous l'avons indiqué, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme se limitent généralement aux actes de l'État ou d'organismes, conformément aux principes juridiques internationaux régissant la responsabilité des États.

Le Gouvernement royal est résolu à mettre l'accent sur de telles responsabilités relevant de la vie privée, non seulement dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais également en s'appuyant sur la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de 1993, la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes, la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement et le Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995.

12.1 La déclaration aux autorités de la violence à l'égard des femmes

Bon nombre de Bhoutanaises reconnaissent que les violences conjugales se produisent chez des amis ou des membres de leur famille, en particulier à cause de la jalousie ou de l'emprise de l'alcool, bien que la fréquence des querelles et des actes de violence physique varie[79]. En outre, la violence conjugale étant uniquement assimilée aux agressions physiques, la violence à caractère psychologique ou sexuelle n'est pas prise en compte. Les victimes ne signalent leur cas aux institutions, par exemple aux tribunaux, seulement après avoir subi des actes de violence répétés. En règle générale, il semble que les femmes qui ont une activité

[79] Gouvernement royal du Bhoutan *et al.*, 2001.

professionnelle et sont indépendantes financièrement demandent le divorce, tandis que les mères au foyer dépendant économiquement de leur mari préfèrent continuer à subir de mauvais traitements[80]. D'après ces mêmes sources d'information, la société bhoutanaise « tolère entre mari et femme un certain degré de querelles et de violence causées par diverses raisons insignifiantes ».

Les actes de violence à l'égard des femmes, et en particulier les coups et blessures et agressions sexuelles au sein de la famille, sont fortement sous-estimés dans les statistiques mondiales sur la criminalité. Au Bhoutan, il reste également des progrès à faire à cet égard. La catégorie « détails des crimes et délits contre les personnes » ne comporte aucune rubrique consacrée à la violence familiale, si ce n'est la catégorie très générale des « coups et blessures ». On ne dispose donc d'aucunes statistiques sur les cas de violence familiale qui ont pu être signalés aux autorités. (Aucun cas n'a été signalé depuis 1996 dans la catégorie « traite des femmes »; voir table 12.1, annexe B.)

Les données de 2000 font état d'une forte hausse du nombre de crimes et délits à caractère sexuel signalés aux autorités, et notamment de viols, de tentatives de viol, d'adultères, de cas d'inceste, d'attentats à la pudeur, de rapts par séduction et de vols en bande armée avec viol (voir table 12.2, annexe B).

Bien que le Bhoutan ne dispose d'aucune loi traitant spécifiquement de la violence familiale et du harcèlement sexuel, ces crimes relèvent des dispositions générales Kadyon Ka 2 et Na 1-1 (a) et (b) du Thrimzhung Chhenpo, qui visent à remédier aux « ambiguïtés » du droit. Depuis 1953, le viol est au Bhoutan un crime puni par la loi. En vertu de lois amendées par l'Assemblée nationale en 1996, il ne relève plus de la loi sur le mariage mais fait l'objet d'une loi à part, la loi sur le viol, qui impose des sanctions beaucoup plus lourdes, notamment lorsque la victime est mineure. Les violeurs doivent maintenant purger des peines de prison et verser en outre des indemnités financières à la victime. Le montant de ces indemnités et la lourdeur des peines varient selon la gravité du crime commis; des détails sont donnés à la section 4.2.

12.2 La violence contre les femmes en période de troubles civils

Les femmes sont tout particulièrement à la merci de violences sexuelles en période de guerres, de régime militariste ou de bouleversements d'ordre politique, social et culturel. Dans le monde, les actes de violence – apparemment fortuits mais souvent très systématiques – à l'encontre de femmes se multiplient en période de difficultés civiles, politiques ou économiques ou de guerres internationales ou intérieures; ces actes ne relèvent pas de la torture telle qu'elle est définie à l'échelle internationale.

Si le nord et l'est du Bhoutan ont dans une grande mesure été préservés de ces troubles, la situation est différente dans le sud du Bhoutan, qui est depuis 10 ans le théâtre de raids transfrontaliers effectués par des dissidents. D'après les informations publiées au fil des ans dans les médias nationaux, de nombreuses femmes ont été victimes d'agressions sexuelles au cours de ces raids terroristes.

12.3 Violence et harcèlement sexuels

[80] Kinga, 1999.

Des inquiétudes légitimes semblent exister quant aux sévices sexuels infligés aux filles et aux jeunes femmes fréquentant des écoles éloignées de leur famille. Il convient également d'accorder plus d'importance aux informations faisant état de harcèlement sexuel subi par des femmes occupant des postes subalternes dans des bureaux. De même, dans les régions rurales, la pratique qui consiste à charger des danseuses de divertir des villages est considérée par beaucoup comme une forme de harcèlement[81]. Les jeunes femmes vivant en milieu rural ont de plus en plus souvent tendance à fuir les difficultés des travaux agricoles en se mariant, souvent très peu longtemps, avec des fonctionnaires ou d'autres hommes ayant des revenus, comme des enseignants, ou avec ceux qui semblent promis à un avenir plus stable comme les étudiants universitaires; dans de nombreux cas, cette situation a causé aux filles de graves problèmes.

Les jeunes villageoises restent également conscientes de la pratique traditionnelle persistante de la « chasse nocturne » : de jeunes hommes pénètrent la nuit dans des maisons du village pour avoir des relations sexuelles avec de jeunes femmes; des données empiriques indiquent que beaucoup de filles et de familles redoutent cette tradition, bien que, souvent, la « chasse » soit consensuelle et ait été arrangée d'avance.

Les deux tiers des neuf députées de l'Assemblée nationale récemment interrogées dans le cadre d'une étude de portée restreinte[82] ont déclaré que les violences sexuelles et l'alcoolisme étaient les deux plus grands problèmes dont leur faisaient part leurs administrés.

Il importe que les femmes et les filles bhoutanaises aient elles-mêmes conscience de leur droit de refuser des relations sexuelles, de ne pas avoir à subir des coups et blessures ou des avances non désirées, de ne subir aucune violence, sous quelque forme que ce soit, physique ou psychologique, et de savoir où obtenir de l'aide et un soutien si elles sont confrontées à ce type de situation. Cela ne peut être réalisé qu'au moyen d'un important programme de sensibilisation, entrepris à l'initiative du Gouvernement royal, diffusé par les médias et d'autres moyens, et destiné aux femmes aussi bien qu'aux hommes. On s'efforcera de fournir des services de soutien aux victimes d'agressions ou de violences sexuelles, en toute confidentialité et de façon à garantir le professionnalisme de l'aide et des interventions.

13. Sensibilisation

Afin de donner aux hommes et aux femmes les mêmes chances, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes demande aux gouvernements de s'employer à transformer non seulement les lois mais également la culture. Toutes les pratiques qui nuisent aux femmes, aussi profondément ancrées soient-elles, doivent être éliminées. La diffusion d'information et la sensibilisation de la population sont des composantes essentielles de cette action.

Bien qu'il reste des progrès à réaliser, le Bhoutan continue de renforcer les efforts positifs menés afin de motiver ses citoyens et de les sensibiliser aux droits de

[81] Ibid.
[82] Currie-Namgyal, 1999.

la femme, notamment en matière de planification familiale, d'intégration des sexospécificités et de sensibilisation aux différences entre les sexes. Les efforts de sensibilisation restent limités dans les médias audiovisuels et la presse écrite. En coparrainant en 2001 avec des organisations des Nations Unies une étude de référence sur les sexospécificités, le Gouvernement a pu sensibiliser davantage la population à différentes questions concernant les femmes. Afin de favoriser une meilleure compréhension des droits des femmes, on pourra envisager de dispenser aux fonctionnaires et à d'autres groupes un programme de sensibilisation aux sexospécificités.

La sensibilisation à la situation des femmes, à la discrimination dont elles sont victimes ainsi qu'à leurs droits et aux possibilités qui leur sont offertes constitue un très grand progrès sur la voie de l'égalité des sexes. La sensibilisation collective confère un sentiment identitaire de groupe, ainsi que le pouvoir d'agir en groupe, sentiments qui peuvent être renforcés parmi les femmes bhoutanaises. L'accroissement du pouvoir d'action passe par la sensibilisation et le renforcement des capacités, qui mènent à une plus grande participation, à un plus grand pouvoir décisionnel et une plus grande influence et, en fin de compte, à une action porteuse de changements.

14. Conclusion

Par rapport aux femmes de nombreux pays en développement, la majorité des Bhoutanaises bénéficient d'un degré important de liberté et de nombreux droits et participent à la plupart des dimensions du développement. Dans le nord du Bhoutan, les inégalités extrêmes et la discrimination flagrante à l'égard des femmes sont rares, malgré la persistance de préjugés sexistes hérités de croyances et de traditions séculaires. Toutefois, dans le sud du Bhoutan, qui est fortement influencé par des coutumes différentes, la liberté des femmes est plus restreinte et ces dernières subissent de nombreuses contraintes dans un système social dominé par les hommes.

En règle générale, cependant, à mesure que la structure sociale traditionnelle fondée sur le système de la famille composite tend à se rapprocher du modèle nucléaire et à s'urbaniser, une nouvelle classe sociale composée de personnes instruites et occupant des postes de cadres fait son apparition. Peu à peu, les capacités intellectuelles priment de plus en plus sur la force physique. Cela commence à atténuer certains préjugés sexistes qui, bien que très insidieux dans la plupart des cas, tiraient leur force de modes de vie ruraux agraires et pastoraux, dans lesquels la force physique masculine est de la plus haute importance[83].

Le Gouvernement royal s'emploie sans relâche à instaurer les changements qui permettront de combler les lacunes et inégalités entre les sexes qui subsistent, particulièrement en matière d'éducation et d'alphabétisation, d'emploi et de participation à la vie publique. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1981, diverses initiatives ont été entreprises, notamment dans les secteurs juridiques, éducatifs et sanitaires, afin de promouvoir les droits et les intérêts des femmes.

Il est cependant souvent impossible d'établir clairement les liens qui existent entre la promotion de la Convention et les modifications apportées aux lois nationales. Dans le monde entier, de nombreuses lois importantes ont été adoptées

[83] Kinga, 1999.

en faveur des femmes à la suite de la ratification de la Convention; des ONG de défense des femmes ont fréquemment intégré la Convention aux campagnes menées en faveur de ces lois; et les gouvernements se servent parfois de ces lois pour prouver qu'ils se sont acquittés des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention. Mais il est véritablement impossible de déterminer exactement ce qui a suscité l'adoption de telle ou telle loi. En outre, à mesure que la Convention s'intègre à l'ensemble des droits reconnus dans un pays, comme c'est en grande partie le cas au Bhoutan, il est plus difficile d'en définir et d'en distinguer les effets.

14.1 Les obstacles à la mise en oeuvre de la Convention

Comme la plupart des pays, le Bhoutan s'est heurté à divers obstacles lors de la mise en oeuvre de la Convention et de la réalisation de progrès allant dans le sens de l'égalité des sexes. L'un de ces obstacles – et non des moindres – est le manque important de ressources humaines, dû à la population relativement peu nombreuse du Bhoutan et à son développement tardif. En examinant le manque de services techniques spécialisés, par exemple, nous constatons qu'il n'existe quasiment aucun service d'aide psychologique, de conseils ou de psychothérapie pour les victimes d'actes de violence et les membres de la famille qui en sont coupables et aucun encadrement professionnel qui permette de prévenir de tels actes et de modifier les comportements. Cette pénurie de ressources humaines contraste fortement avec la situation de la plupart des pays en développement, qui sont déjà surpeuplés. De fait, l'introduction relativement récente de l'éducation moderne au Bhoutan n'a pas encore permis de combler cette pénurie et de doter le pays des compétences dont a besoin une économie en développement.

Parmi les autres obstacles figurent l'isolement géographique du Bhoutan; la superficie limitée de ses terres arables, qui restreint la possibilité d'augmenter la production du secteur agricole et accroît le risque de dégradation de l'environnement; l'éloignement et la dispersion d'une grande partie de la population; le faible degré de monétisation, qui empêche le Gouvernement royal d'augmenter comme il le souhaiterait les recettes publiques; la difficulté de construire des routes et des réseaux de communication; et le coût élevé des services de santé et d'éducation.

Parmi les obstacles bureaucratiques figurent le manque de ressources et de matériel de certaines institutions s'occupant de questions concernant directement les femmes; le fait que certains problèmes concernant les femmes, comme la violence familiale, n'ont pas été officiellement définis dans la perspective des droits fondamentaux; et la nécessité de renforcer les systèmes d'évaluation et de suivi de certains programmes de développement.

14.2 Le bilan de l'action du Bhoutan en faveur des femmes

Malgré les contraintes mentionnées ci-dessus, le Bhoutan a à de nombreuses reprises prouvé l'importance qu'il accorde au développement des femmes et à l'accroissement de leur pouvoir d'action. L'approche générale suivie par le Bhoutan en vue d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes comprend notamment, mais non exclusivement, les éléments suivants :

- Le respect traditionnel de toutes les formes de vie, une importance particulière étant accordée aux principes de tolérance et de respect, qui se traduisent par un statut élevé pour la plupart des femmes;
- La priorité expressément accordée à la politique de « bonheur national brut », qui privilégie le développement individuel de l'être humain, quel que soit son sexe, plutôt que le profit économique;
- En général, l'égalité des sexes devant la loi;
- Le partage relatif des travaux productifs et la prise en commun de décisions dans les ménages, en particulier en milieu rural;
- L'intégration d'une perspective sexospécifique à toutes les politiques du Gouvernement royal, permettant de présenter au reste de la région les meilleures pratiques;
- La même importance accordée aux filles et aux garçons ;
- Des dispositions en matière de successions favorables aux femmes;
- Aucune ambiance de peur et d'intimidation entre les sexes, de nombreuses femmes jouissant d'une relative autonomie;
- Une grande importance accordée aux objectifs de la Santé pour tous et de l'Éducation pour tous;
- Des réductions très importantes, en l'espace d'une décennie seulement, des taux de mortalité infantile, de mortalité maternelle et de mortalité des enfants de moins cinq ans, bien que ces taux restent élevés;
- Le lancement de grands programmes tenant compte des sexospécificités dans le domaine de la nutrition et de la santé maternelle;
- La priorité accordée à la santé des femmes, en particulier en matière de reproduction, dans les programmes et les politiques du pays;
- Des améliorations considérables, à l'échelle nationale, de l'eau et de l'assainissement, qui ont d'importantes répercussions sur la santé et le travail des femmes;
- L'établissement d'écoles communautaires visant à accroître la scolarisation des filles;
- La promotion intensive de programmes d'éducation extrascolaires.

Le Bhoutan est très fier de ces progrès et compte bien poursuivre et intensifier ses efforts à l'avenir.

14.3 Autres domaines de réflexion et d'action

Le Gouvernement royal est déterminé à faire en sorte que l'égalité des sexes demeure prioritaire. Il est résolu à examiner certains points qui nécessitent une analyse plus approfondie, et notamment :

- L'élaboration d'une définition nationale de la discrimination à l'égard des femmes conforme à la Convention;
- La promulgation de lois interdisant formellement la discrimination à l'égard des femmes, y compris la discrimination non intentionnelle et/ou indirecte, étant donné la complexité du phénomène;
- La mise en place d'un dispositif national efficace qui serve de catalyseur à l'action en ce qui concerne la mise en oeuvre de mesures sexospécifiques;
- Veiller à ce que la priorité accordée à l'intégration d'une perspective sexospécifique aux politiques nationales ne soit pas mal interprétée simplement parce que les femmes sont invitées à participer à tous les programmes;
- L'élaboration de résultats et d'indicateurs clairs et quantifiables en ce qui concerne les questions sexospécifiques relatives à des secteurs et des programmes précis;
- L'introduction formelle dans les lois de la notion générale de rémunération égale pour un travail d'égale valeur, assortie de sanctions précises en cas de violation;
- Le recueil et la compilation de données ventilées par sexe beaucoup plus complètes, à l'échelle du pays, des districts, des quartiers et des ménages;
- Faire en sorte que les femmes puissent profiter des progrès technologiques et de la croissance économique;
- Continuer à remédier aux inégalités entre les sexes en matière de scolarisation et d'alphabétisation fonctionnelle, et élaborer et mettre en oeuvre dans les établissements scolaires un programme structuré d'éducation à la santé en matière de reproduction et d'éducation sexuelle;
- Accorder une nouvelle importance à la violence familiale, considérée comme une violation généralisée des droits fondamentaux, en promulguant notamment des lois portant sur ce problème et en sensibilisant les femmes, leurs époux et partenaires, la police, le personnel des institutions judiciaires et d'autres personnes aux méfaits de la tolérance de ce problème;
- Accorder une nouvelle importance à l'élimination de la violence et du harcèlement sexuels infligés aux femmes et aux filles, en particulier sur le lieu de travail, à l'école et dans la vie sociale en milieu rural;

- La promotion encore plus importante de l'égalité des sexes et de l'accroissement du pouvoir d'action des femmes dans la vie sociale, politique et économique;
- La sensibilisation intensive et l'éducation aux sexospécificités à tous les niveaux afin que les femmes aussi bien que les hommes aient tous mieux conscience des droits des femmes dans de nombreux domaines;
- La mise en oeuvre de politiques attribuant une valeur monétaire au travail non rémunéré, effectué en grande partie par les femmes;
- L'interdiction d'employer comme domestiques des filles mineures, ce problème étant de plus en plus important en milieu urbain;
- L'élaboration de mesures spécifiques visant à promouvoir la participation des femmes aux organes de gestion et de décision, en plus de l'appui officiel à la promotion des femmes qui existe déjà;
- Fournir aux dirigeants et aux exécutants un programme de sensibilisation et de formation analytique;
- L'élaboration d'un plan d'action national de promotion des femmes, fondé sur les priorités nationales et les déclarations et conventions internationales.

Il s'agit, à n'en pas douter, d'objectifs ambitieux mais le Gouvernement royal est sincèrement résolu à ne pas participer aux violations généralisées, structurelles et systématiques des droits des femmes et des filles dans le monde.

À cette fin, le Gouvernement a conscience des domaines dans lesquels il reste à faire des progrès en faveur des femmes et procédera lui-même à l'examen des pratiques susceptibles d'empêcher les femmes de réaliser pleinement leur potentiel.

Dans le cadre de ses politiques, qui continueront à dépasser le seul recensement des femmes participant à divers projets, l'accent sera de plus en plus mis sur une planification et une mise en oeuvre globales, qui serviront d'indicateurs de l'égalité des sexes.

Le Gouvernement royal tiendra de plus en plus compte de la grande disparité des situations que connaissent les femmes des différentes communautés ethniques du pays. En respectant les riches traditions nationales, il continuera à faire preuve d'audace et de souplesse en s'adaptant à un contexte de modernité pour les femmes.

Ce faisant, le Bhoutan s'appuiera sur sa volonté solidement établie de parvenir à l'égalité des sexes et fera en sorte que cette priorité essentielle pour l'avenir s'intensifie encore.

15. Annexes

Annexe A – Références

Algérie (Gouvernement de l'Algérie). *Rapport initial des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1998.

Assemblée générale des Nations Unies. *Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, Dix-huitième et dix-neuvième sessions. Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquante-troisième session. New York, 1998.

Assemblée générale des Nations Unies. *Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, vingtième et vingt et unième sessions*. Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquante-quatrième session. New York, 1999.

Assemblée générale des Nations Unies. *Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, vingtième session*. Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquante-quatrième session. New York, 1999.

Association nationale des femmes du Bhoutan. « An Overview of Implementation of the Beijing Declaration and the Platform for Action by Bhutan. » Document présenté à la Réunion intergouvernementale chargée d'évaluer la mise en oeuvre régionale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Bangkok, 1999.

Bangladesh (Gouvernement du Bangladesh). *Rapport initial des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1986.

Bangladesh (Gouvernement du Bangladesh). *Troisième et quatrième rapports périodiques des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1997.

Bhoutan (Commission de la planification du Gouvernement royal du Bhoutan), *Neuvième Plan quinquennal*. Thimbu, 2002.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan), Commission de la planification, Bureau central de statistique. *Annuaire statistique du Bhoutan 2001*. Thimbu, 2001.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan), Ministère de la planification [devenu depuis le Secrétariat de la Commission de la planification]. *Huitième plan quinquennal (1997-2002), Vol. I, document principal*. Thimbu, 1996.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan), Secrétariat de la Commission de la planification et Bureau central de statistique; PNUD; UNICEF; PAM; et bureau régional pour l'Asie du Sud de l'UNIFEM. *Étude pilote sur les sexospécificités : le Bhoutan*. Thimbu, 2001.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). Commission de la planification. *Le Bhoutan en 2020 : Une vision de paix, de prospérité et de bonheur*. Thimbu, 1999.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). *Délibérations et résolutions de la soixante-seizième session de l'Assemblée nationale, 1998, concernant les changements de la gestion des affaires publiques du pays*.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). *Le développement vers le bonheur national brut. Septième table ronde, 7-9 novembre 2000*. Thimbu, 2000.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). Ministère de la santé et de l'éducation, Département de l'éducation [auparavant Ministère des services sociaux, Département de l'éducation]. *Statistiques générales, juillet 1989; juillet 1990; juillet 1991; juillet 1992; juin 1994; juin 1996; juin 1997; 1998; 1999; 2000*. Thimbu.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). Ministère de la santé et de l'éducation, Département de l'éducation. *Bulletin annuel de la santé, 2000*. Thimbu, 2001.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). Ministère de la santé et de l'éducation, Département de l'éducation, Section de la nutrition. *Rapport de l'enquête sur la nutrition : L'avenir de Trashi Yangtse, Pemagatshel et Zhemgang*. Thimbu, 1998.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). Ministère de la santé et de l'éducation. Département des services de santé. *Enquête de santé nationale, 2000*. Thimbu, 2001.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). *Rapport initial du Bhoutan, Convention relative aux droits de l'enfant*. Thimbu, 1999.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). *Rapport national pour la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, devant avoir lieu à Beijing (Chine) du 4 au 15 septembre 1995*. Thimbu, 1995.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). *Rapport national sur la population pour la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, septembre 1994*. Thimbu, 1994.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). *Résolution 11 de la soixante-sixième session de l'Assemblée nationale, 1988*.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). *Résolution 19 de la soixante-septième session de l'Assemblée nationale, 1988*.

Bhoutan (Gouvernement royal du Bhoutan). *Résolutions 3, 4 et 5 de la soixante-septième session de l'Assemblée nationale, 1988*.

Buringa, Joke, et Pradhan, Manika. *Women and Health in Bhutan: Practices, Beliefs and Care*. Établi pour l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) et l'Association nationale des femmes du Bhoutan. Thimbu, 1991.

Buringa, Joke, et Tshering, Lham. *Education and Gender in Bhutan: A Tentative Analysis*. Établi à l'intention de l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) et l'Association nationale des femmes du Bhoutan. Thimbu, 1992.

Buringa, Joke, et Tshering, Lham. *Gender Issues in Water and Sanitation: The Case of Bhutan*. Établi pour l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) et l'Association nationale des femmes du Bhoutan. Thimbu, 1992.

Canada (Gouvernement du Canada). *Quatrième rapport périodique des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard*

des femmes. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1996.

Canada (Gouvernement du Canada). *Troisième rapport périodique des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1992.

Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. *Droits de l'homme : Un recueil d'instruments internationaux*. New York, 1988.

Commission des droits de l'homme des Nations Unies. *Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique : violence contre les femmes. Rapport de la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences. Additif : Mission en Indonésie et au Timor oriental sur la question de la violence contre les femmes*. New York, 1999.

Currie-Namgyal, Anne. *A Preliminary Gender Study for the World Food Programme in Bhutan*. Établi à l'intention du Programme alimentaire mondial. Thimbu, 1999.

Danemark (Ministère des affaires étrangères du Gouvernement du Danemark). *Rapport au Parlement danois sur la mise en oeuvre nationale et internationale du Programme d'action de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes*. Copenhague, 1998.

Éthiopie (Gouvernement de l'Éthiopie). *Rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques combindes États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1995.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. New York, 1995.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). *Programme d'action en faveur de la réalisation du potentiel féminin pour le XXIe siècle*. New York, 1998.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). *Un monde exempt de violence à l'égard des femmes*. New York, 1999.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). *Espoirs et réalités : pour réduire l'écart entre les aspirations des femmes et leur expérience de la procréation*. New York, 1999.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). *Programme Review and Strategy Development in Bhutan*. Thimbu, 1996.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). *Violence Against Girls and Women: A Public Health Priority*. New York, 1999.

Inde (Gouvernement de l'Inde). *Rapport initial des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*. New York, 1999.

Jordanie (Gouvernement de la Jordanie). *Rapport initial des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*. New York, 1997.

Kinga, Sonam. *The Status of Women in Traditional and Modern Bhutan*. Établi à l'intention du Centre d'études bhoutanaises. Thimbu, 1999.

Nations Unies, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. *Manuel relatif à l'établissement des rapports sur les droits de l'homme.* Turin (Italie), non daté.

Népal (Royaume du Népal). *Rapport initial des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1998.

Organisation mondiale de la santé, Région du Sud-Est de l'Asie. *Regional Health Report 1998: Focus on Women*. New Delhi, 1998.

Organisation pour la coopération et le développement économiques, Comité d'aide au développement (CAD). *Compendium du CAD des notions et approches relatives à l'égalité homme/femme*. Paris, 1998.

Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. *Science and Technology for Poverty Alleviation and Women's Empowerment: Illustrations from the Asia-Pacific Region.* New York, 1998.

Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et Bureau des services d'appui des Nations Unies, Bureau de l'Asie. *Integrating Paid and Unpaid Work into National Policies: Selected Papers,* Margarita F. Guerrero, ed. New York, 1999.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Gender Analysis: Alternative Paradigms*. Gender in Development Monograph Series #6. Carol Miller et Shahra Razavi. New York, 1998.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Gender and Poverty: An Analysis for Action*. Gender in Development Monograph Series #2. Lourdes Beneria et Savitri Bisnath. New York, 1996.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Gender in Development at UNDP.* New York, 1998.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Gendered Governance: An Agenda for Change*. Gender in Development Monograph Series #3. Georgina Ashworth. New York, 1996.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Human Development Report 1999*. New York, 1999.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Panchayat Raj: Women Changing Governance*. Gender in Development Monograph Series #5. Devaki Jain. New York, 1996.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Urban Governance: Why Gender Matters*. Gender in Development Monograph Series #1. Jo Beall. New York, 1996.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Women's Leadership and the Ethics of Development.* Gender in Development Monograph Series #4. Bella Abzug et Devaki Jain. New York, 1996.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Women's Rights and Status: Questions of Analysis and Measurement*. Gender in Development Monograph Series #7. Anita Gurumurthy. New York, 1998.

Sakshi. *An Alternative Report on the Convention on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW): Recommendation No. 19, Violence Against Women.* Inclus dans le rapport des ONG indiennes sur la Convention publié par l'Unité de coordination pour la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995. New Delhi, 1995.

SNV/Organisation néerlandaise de développement. *Proceedings of Gender Planning Workshop*, 17, 18 et 19 février 1993. Thimbu, 1993.

Sri Lanka (Gouvernement de Sri Lanka). *Deuxième rapport périodique des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1989.

Sri Lanka (Gouvernement de Sri Lanka). *Rapport initial des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1985.

Système des Nations Unies au Bhoutan. *Bilan commun de pays*. Thimbu, 2001.

Système des Nations Unies au Bhoutan. *Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2002-2007*. Thimbu, 2001.

Thaïlande (Gouvernement de la Thaïlande). *Deuxième et troisième rapports périodiques des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1997.

Thaïlande (Gouvernement de la Thaïlande). *Rapport initial des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1987.

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). *The Situation of Children and Women in Bhutan 2000*. Thimbu, 2000.

Wikan, Unni. *The Situation of the Girl Child in Bhutan, Report I – Western and Central Bhutan.* Oslo, 1990.

Wikan, Unni. *The Situation of the Girl Child in Bhutan, Report II – Southern and Eastern Bhutan*. Oslo, 1991.

Yémen (Gouvernement du Yémen). *Troisième rapport périodique des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard*

des femmes. Établi à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York, 1992.

Annexe B – Tableaux

Tableau 1
Projections démographiques par âge et par sexe, 2000

	Nombre d'habitants			*Pourcentage*		
Groupe d'âge	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*
0-4	104 743	52 488	52 255	15,5	7,7	7,7
5-9	98 192	48 757	49 435	14,5	7,2	7,3
10-14	82 141	41 600	40 541	12,1	6,1	6,0
15-19	60 956	30 919	30 037	9,0	4,6	4,4
20-24	53 824	26 741	27 083	7,9	3,9	4,0
25-29	46 201	23 111	23 090	6,8	3,4	3,4
30-34	41 460	20 920	20 540	6,1	3,1	3,0
35-39	37 979	19 621	18 358	5,6	2,9	2,7
40-44	32 008	16 503	15 505	4,7	2,4	2,3
45-49	25 736	13 352	12 383	3,8	2,0	1,8
50-54	24 413	12 566	11 847	3,6	1,9	1,7
55-59	21 600	11 163	10 438	3,2	1,6	1,5
60-64	19 836	10 238	9 599	2,9	1,5	1,4
65-69	11 964	5 889	6 075	1,8	0,9	0,9
70-74	8 136	4 075	4 061	1,2	0,6	0,6
75+	8 744	4 382	4 362	1,3	0,6	0,6
Tout âge confondu	677 934	342 324	335 610	100,0	50,5	49,5

Note : Projections fondées sur un taux de croissance démographique de 3,1% Enquête de santé nationale, 1994.
Source : Bureau central de statistique, Ministère du plan.

Tableau 2
Récapitulatif des indicateurs démographiques, 1995-2000

Indicateurs démographiques	*1991*	*1992*	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Ratio de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes)	102,3	102,1	102,0	105,2	104,1	102,0	98,0	102,0	102,0	102,0
Répartition par âge (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,1	100,1	100,0
0-14	38,9	38,7	38,6	39,2	39,2	42,1	42,1	42,1	42,1	42,1
15-49	47,7	47,9	48,0	44,2	47,3	44,0	44,0	44,0	44,0	44,0
50-59	6,6	6,7	6,8	6,5	6,6	6,8	6,7	6,8	6,8	6,8
60+	6,8	6,7	6,6	7,0	6,9	7,1	7,2	7,2	7,2	7,2
Âge médian (en années)	20,5	20,6	20,6	20,5	n.c.	19,4	19,4	19,4	19,4	19,4
Ratio de dépendance										
Dépendance des enfants	68,8	68,4	68,6	n.c.	69,6	78,3	78,3	78,3	78,3	78,3
Dépendance des personnes âgées	7,7	7,6	7,5	n.c.	7,8	7,9	8,0	8,0	8,0	7,9
Dépendance totale	76,4	76,0	76,1	91,7	77,4	86,2	86,3	86,3	86,3	86,2
Indice de vieillissement	11,1	11,0	11,0	n.c.	11,3	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1

Source : Projections du Bureau central de statistique, Commission de la planification, Thimbu.

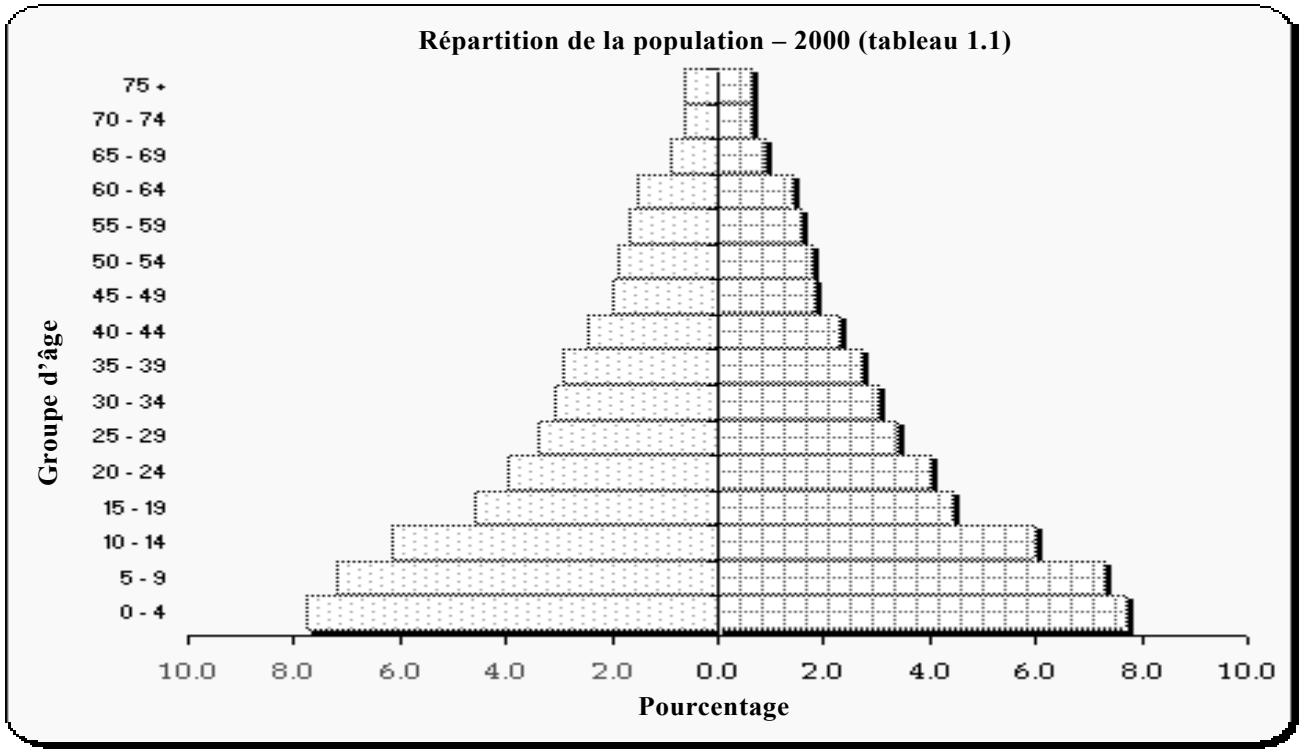

Tableau 1.23
Dépenses des plans de développement, en pourcentage par catégorie, du premier au huitième plan

Secteur	*Premier plan*	*Deuxième plan*	*Troisième plan*	*Quatrième plan*	*Cinquième plan*	*Sixième plan*	*Septième plan*	*Huitième plan*
Secrétariat de Sa Majesté								0,1
Assemblée nationale								0,1
Conseil consultatif royal								0,1
Conseil des affaires ecclésiastiques								1,0
Com. spéciale des affaires culturelles								0,8
Pouvoir judiciaire								0,7
Administration royale de l'audit								0,3
Commission royale de la fonction publique								5,1
BOC								0,2
Comité de développement de district								0,1
NEC								0,3
Police, prisons et brigades de pompiers								3,2
Agriculture	1,8	10,7	12,3	23,4	9,0	9,2	4,5	3,1
Élevage	1,4	2,9	5,1	5,6	3,5	3,5	2,1	1,8
Développement régional								4,1
Forêts	3,0	3,4	6,0	10,0	4,9	4,4	3,1	2,9
Secrétariat	–	–	–	–	–	–	–	1,0
Enregistrement	–	–	–	–	–	–	–	0,1
Cadastre	–	–	–	–	–	–	–	0,4
Secrétariat								0,1
Électricité	1,4	4,5	6,3	4,6	7,3	13,1	2,5	11,3
Commerce et industries	1,0	0,5	5,3	15,8	7,0	13,3	5,4	0,6
Service géologique	–	–	–	–	–	0,4	1,0	0,3
Tourisme	–	–	3,0	1,1	0,6	–	–	0,1
Secrétariat								0,2
Voirie	58,7	34,9	17,8	11,6	16,9	9,3	7,8	13,1
Transports de surface								0,2
Aviation civile	7,0	5,9	2,0	–	0,6	0,5	0,6	0,2
Service postal	0,5	2,9	2,4	1,5	1,4	0,7	1,1	0,4

Secteur	*Premier plan*	*Deuxième plan*	*Troisième plan*	*Quatrième plan*	*Cinquième plan*	*Sixième plan*	*Septième plan*	*Huitième plan*
Télécommunications	–	–	3,1	3,4	0,7	1,4	7,0	4,1
Services du travail et du logement								3,1
Ville de Thimbu								0,5
Secrétariat								0,2
Éducation	8,8	17,7	18,9	12,2	11,2	8,1	11,1	9,9
Santé	2,9	8,3	8,0	4,9	5,1	4,2	6,6	8,5
Secrétariat								2,9
Services de la dette								7,2
Services publics								2,1
Provisions pour salaire – révision								7,5
Affaires étrangères								2,5
Institut royal de gestion								0,5
Commission de la planification								0,3
Gouvernement général	–	–	–	–	24,0	20,6	39,7	
Dzongkhags	–	–	–	–	–	2,5	23,0	2,3
Autres	13,4	7,7	8,9	4,9	–	–	–	
Montant total des dépenses	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**99,0**	**100,0**	**91,2**	**100,0**	**103,1**

[a] Voir notes de la table 13.1.

Source : Commission de la planification, Thimbu

Tableau 4.1
Constats de crime et déli par catégorie, Bhoutan, 1995-2000

Catégorie	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Crimes et délits contre les personnes	542	552	498	390	453	606
Crimes et délits sexuels	52	33	42	45	48	73
Délits contre les biens	785	747	675	609	635	728
Accidents de véhicule motorisé	334	333	319	233	240	266
Infraction contre les forêts	7	8	7	3	8	4
Antiquités	90	193	176	144	125	98
Incendies	59	48	47	28	34	29
Autres	154	132	127	81	49	62
Nombre total de crimes et délits	**2 023**	**2 046**	**1 891**	**1 533**	**1 592**	**1 866**

Source :Crimes & Opérations, Police royale du Bhoutan (quartier général), Thimbu.

Tableau 7.1
Nombre d'élèves par classe et type d'établissement, Bhoutan, 2000

Classe	*École privée*			*École communautaire*			*École primaire*			*Collège*			*Lycée*			*Tout établissement*		
	Garçons	*Filles*	*Total*	*Garçons*	*Filles*	*Total*	*Garçons*	*Filles*	*Total*	*Garçons*	*Filles*	*Total*	*Garçons*	*Filles*	*Total*	*Garçons*	*Filles*	*Total*
Crèche	184	174	358	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	184	174	358
Pré–primaire	336	300	636	2 388	1 997	4 385	2 927	2 523	5 450	2 398	2 083	4 481	247	261	508	8 296	7 164	15 460
I	161	133	294	1 767	1 510	3 277	2 910	2 475	5 385	2 512	2 249	4 761	290	251	541	7 640	6 618	14 258
II	94	96	190	1 777	1 362	3 139	2 757	2 262	5 019	2 304	2 180	4 484	241	251	492	7 173	6 151	13 324
III	73	53	126	1 371	1 029	2 400	2 607	2 173	4 780	2 334	2 112	4 446	253	235	488	6 638	5 602	12 240
IV	53	57	110	1 099	851	1 950	2 586	2 031	4 617	2 183	2 036	4 219	246	247	493	6 167	5 222	11 389
V	30	22	52	707	593	1 300	2 251	1 769	4 020	2 078	1 852	3 930	186	224	410	5 252	4 460	9 712
VI	34	18	52	502	382	884	1 918	1 555	3 473	1 996	1 844	3 840	230	235	465	4 680	4 034	8 714
VII	12	6	18	–	–	–	–	–	–	3 352	2 922	6 274	913	794	1 707	4 277	3 722	7 999
VIII	8	4	12	–	–	–	–	–	–	2 211	1 862	4 073	1 313	1 032	2 345	3 532	2 898	6 430
IX	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 079	2 427	5 506	3 079	2 427	5 506
X	14	31	45	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 976	1 345	3 321	1 990	1 376	3 366
XI	191	174	365	–	–	–	–	–	–	–	–	–	617	244	861	808	418	1 226
XII	110	81	191	–	–	–	–	–	–	–	–	–	463	178	641	573	259	832
Extrascolaire	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 323	4 049	5 372
Total	**1 300**	**1 149**	**2 449**	**9 611**	**7 724**	**17 335**	**17 956**	**14 788**	**32 744**	**21 368**	**19 140**	**40 508**	**10 054**	**7 724**	**17 778**	**61 612**	**50 525**	**116 186**

Source : Département de l'éducation, Thimbu

Tableau 8.1
Personnel de santé par catégorie, 1996-2000

Personnel	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Médecins	103	101	98	103	109
Auxiliaires de santé	99	111	115	151	148
Agents sanitaires de base	158	154	152	182	178
Soeurs et infirmières	352	355	386	467	443
Autres techniciens*	185	183	211	253	244
Médecins autochtones	21	19	28	31	31
Préparateurs de médicaments autochtones	16	17	17	17	17
Agents de santé de village	1 275	1 093	1 245	1 012	1 327

Note : * Y compris les préparateurs de médicaments.
Source : Département de la santé, Thimbu.

Tableau 8.2
Rapport d'activité hospitalière
Bhoutan – 2000

No	*Type d'activité*	*Chiffres*
1	Lits autorisés	1 023
2	Lits disponibles	977
3	Admission	30 492
4	Journées d'hospitalisation	197 246
5	Taux d'occupation des lits	55,3
6	Durée moyenne d'hospitalisation	6,5
	Patients ambulatoires	
1	Nouveaux ressortissants	524 116
2	Ressortissants déjà hospitalisés	188 186
	Nombre total	**712 302**
	Radiologie	
1	Thoracique	13 565
2	Sulfate de baryum	279
3	Autres	14 121
	Total	**27 965**
	Analyses en laboratoire	
1	Sang	68 659
2	Selles	4 198
3	Urine	36 886

No	*Type d'activité*	*Chiffres*
4	Cutanée	282
5	Expectorations	6 123
6	MP	21 595
7	Autres	13 131
	Nombre total	**150 874**
	Soins dentaires	
1	Prophylaxie	1 600
2	Plombages	11 194
3	Extractions	15 715
4	Autres	22 163
	Nombre total	**50 672**
	Interventions chirurgicales	
1	Lourdes	539
2	Légères	3 687
3	Autres	3 351
	Nombre total	**7 577**
	Gynécologie	
1	Problèmes graves	545
2	Problèmes mineurs	947
3	Autres	185
	Nombre total	**1 677**
	Obstétrique	
1	Nombre total de naissances	3 541
2	Accouchements normaux	2 924
3	Travail prolongé	83
4	Accouchements par le siège	75
5	Accouchements gémellaires	41
6	Mortinaissances	55
7	Prématurés	99
8	Opérations césariennes	348
9	Accouchements par forceps	56
10	Accouchements par ventouse	39
11	Hémorragies antepartum	47
12	Hémorragies post-partum	59
13	Inversion de l'utérus	2
14	Rétention du placenta	132

No	*Type d'activité*	*Chiffres*
15	Prééclampsie	114
16	Éclampsie	8
17	Rupture de l'utérus	8
18	Septicémie	24
19	Anémie grave	89
20	Avortements	267
	Orthopédie	
1	Problèmes graves	160
2	Problèmes mineurs	889
3	Autres	246
	Nombre total	**1 295**
	Oto-rhino-laryngologie	
1	Problèmes graves	227
2	Problèmes mineurs	413
3	Autres	110
	Nombre total	**750**
	Ophtalmologie	
1	Problèmes graves	320
2	Problèmes mineurs	1 088
3	Autres	4 176
	Nombre total	**5 584**
	Échographie	
1	Pelvis	1 436
2	Abdomen	6 350
3	Foetus	2 082
4	Echocardiographie	49
5	Endoscopie	1 060
6	Autres	185
	Nombre total	**11 162**
	Urologie	
1	Problèmes graves	8
2	Problèmes mineurs	35
3	Autres	25
	Nombre total	**68**

Tableau 8.3
Détails des services de santé maternelle et infantile, 1995-2000

Type de soins	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Consultations de soins de santé maternelle[a]	101 407	65 568	54 053	19 860	66 158	66 625
Anténatals	11 614	40 269	44 692	10 516	45 611	44 166
Postnatals	89 793	25 299	9 361	9 344	20 548	22 460
Accouchements avec sages-femmes						
À domicile	1 379	1 327	1 348	1 140	873	941
Hôpitaux/unités de santé de base	5 244	4 825	5 083	3 777	6 244	6 099
Nombre total d'accouchements	**6 623**	**6 152**	**6 431**	**4 917**	**7 117**	**7 040**
Consultations de soins de santé infantile						
Premières visites	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Visites ultérieures	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Nombre total de consultations	**n.c.**	**n.c.**	**n.c.**	**276 021**	**104 931**	**n.c.**
Enfants souffrant de malnutrition[b]						
Nombre total d'enfants	**4 751**	**4 525**	**n.c.**	**4 001**	**n.c.**	**3 021**
Malnutrition du troisième degré	307	462	n.c.	261	n.c.	132

[a] Nombre total de consultations et non d'individus.
[b] La malnutrition des enfants consultant les unités de santé est classée selon trois degrés, le troisième degré étant le plus grave.
Source : Département de la santé, Thimbu

Tableau 8.4
Détails des services de santé maternelle par Dzongkhag, 1995-2000

Dzongkhag	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Bjakar						
Soins anténatals	228	866	723	244	307	833
Soins postnatals	193	491	466	225	12	439
Accouchements recensés	199	270	n.c.	116	184	166
Accouchements avec personnel qualifié	162	255	135	51	136	161
Chhukha						
Soins anténatals	993	4 356	6 451	1 617	1 976	8 178
Soins postnatals	904	3 086	1 561	1 496	61	3 608
Accouchements recensés	395	350	n.c.	690	755	813
Accouchements avec personnel qualifié	390	331	720	643	688	733
Dagana						
Soins anténatals	247	588	560	281	258	463
Soins postnatals	322	605	415	315	44	453

Dzongkhag	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Accouchements recensés	211	184	n.c.	118	92	122
Accouchements avec personnel qualifié	98	122	174	61	78	114
Gasa						
Soins anténatals	43	75	55	47	39	53
Soins postnatals	8	1	13	19	5	10
Accouchements recensés	7	6	n.c.	15	19	13
Accouchements avec personnel qualifié	3	6	3	11	22	13
Haa						
Soins anténatals	125	355	410	184	126	334
Soins postnatals	47	263	199	165	29	172
Accouchements recensés	29	97	n.c.	152	93	29
Accouchements avec personnel qualifié	29	96	13	119	83	26
Lhuntse						
Soins anténatals	355	763	677	382	422	775
Soins postnatals	287	983	276	421	200	924
Accouchements recensés	405	375	n.c.	165	330	257
Accouchements avec personnel qualifié	333	375	218	147	279	250
Mongar						
Soins anténatals	870	2 159	2 087	975	1 311	2 609
Soins postnatals	847	2 445	858	2 142	136	3 887
Accouchements recensés	973	1 094		365	1 173	1 193
Accouchements avec personnel qualifié	664	843	749	278	1 111	928
Dzongkhag	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Paro						
Soins anténatals	237	1 260	1 722	486	674	973
Soins postnatals	223	109	274	113	175	771
Accouchements recensés	194	33	n.c.	328	740	364
Accouchements avec personnel qualifié	184	16	310	212	541	216
Pemagatshel						
Soins anténatals	327	904	930	209	270	1 235
Soins postnatals	393	2 943	299	302	81	689
Accouchements recensés	147	535	n.c.	77	223	329
Accouchements avec personnel qualifié	84	324	275	36	228	299
Punakha						
Soins anténatals	294	1 279	1 529	426	444	1 542
Soins postnatals	44	166	126	226	7	802
Accouchements recensés	92	154	n.c.	322	144	283
Accouchements avec personnel qualifié	63	129	154	288	137	275
Samdrupjongkhar						
Soins anténatals	903	2 106	2 124	765	824	2 878

Dzongkhag	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Soins postnatals	730	3 375	918	626	64	1 696
Accouchements recensés	500	723	n.c.	383	458	706
Accouchements avec personnel qualifié	332	507	659	249	450	675
Samtse						
Soins anténatals	803	2 612	2 544	914	940	2 571
Soins postnatals	622	923	639	634	26	1 378
Accouchements recensés	50	132	n.c.	494	168	190
Accouchements avec personnel qualifié	50	132	67	404	96	189
Sarpang						
Soins anténatals	660	3 379	3 293	827	833	3 161
Soins postnatals	363	709	536	561	15	941
Accouchements recensés	86	133	n.c.	155	256	303
Accouchements avec personnel qualifié	86	94	99	121	237	256
Thimbu						
Soins anténatals	2 508	12 066	14 869	234	2 107	10 630
Soins postnatals	710	1 403	399	162	12	816
Accouchements recensés	853	167	n.c.	126	1 535	189
Accouchements avec personnel qualifié	818	148	135	91	1 523	183
Trashigang						
Soins anténatals	1 053	2 837	1 825	1 026	801	2 562
Soins postnatals	1 138	2 628	747	705	105	1 471
Accouchements recensés	1 266	895	n.c.	642	780	793
Accouchements avec personnel qualifié	883	649	393	506	706	762
Trashiyangtse						
Soins anténatals	227	627	504	260	227	622
Soins postnatals	228	789	144	108	14	449
Accouchements recensés	290	185	n.c.	69	171	113
Accouchements avec personnel qualifié	282	162	34	57	131	93
Trongsa						
Soins anténatals	296	701	760	88	321	818
Soins postnatals	245	917	212	65	48	594
Accouchements recensés	245	243	n.c.	117	255	464
Accouchements avec personnel qualifié	192	196	227	56	212	276
Tsirang						
Soins anténatals	372	756	759	315	332	1 202
Soins postnatals	438	767	332	368	7	534
Accouchements recensés	122	42	n.c.	69	111	81
Accouchements avec personnel qualifié	122	42	107	69	98	81
Wangduephodrang						
Soins anténatals	607	1 650	1 640	706	563	2 075

Dzongkhag	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Soins postnatals	635	1 214	572	578	90	1 597
Accouchements recensés	264	284	n.c.	347	464	454
Accouchements avec personnel qualifié	214	222	251	251	358	393
Zhemgang						
Soins anténatals	406	930	1 230	530	450	652
Soins postnatals	416	1 482	375	113	26	1 226
Accouchements recensés	295	250	n.c.	167	318	178
Accouchements avec personnel qualifié	254	176	360	127	298	176

Note : Les accouchements avec personnel qualifié sont les accouchements effectués en présence de personnel de santé qualifié, à domicile, dans les hôpitaux ou les unités de santé de base.
Source : Département de la santé, Thimbu.

Tableau 8.5
Maladies recensées dans les USB Bhoutan 2000

		0 - 11/12		*1 - 4*		*5 - 14*		*+ de 15*			
No	*Maladies*	*H*	*F*	*H*	*F*	*H*	*F*	*H*	*F*	*Total*	*%*
1	Diarrhée/dysenterie	2 307	2 455	6 887	6 756	9 912	9 559	16 389	12 820	67 085	11,78
2	Toux et rhume	3 111	3 356	7 600	8 359	16 582	18 739	39 659	37 318	134 724	23,66
3	Pneumonie	816	891	1 584	1 519	1 234	1 229	2 052	2 134	11 459	2,01
4	Infestation helminthique	44	51	2 236	2 384	4 367	4 139	5 527	5 810	24 558	4,31
5	Infection cutanée	986	1 153	3 651	3 780	7 277	6 763	16 605	12 075	52 290	9,18
6	Paludisme	28	19	156	124	558	449	1 473	955	3 762	0,66
7	Fièvre d'origine inconnue	359	401	1 148	1 056	1 881	1 986	5 622	5 016	17 469	3,07
8	Conjonctivite	568	728	1 437	1 690	2 749	2 868	8 047	9 346	27 433	4,82
9	Otite moyenne	479	489	1 235	1 249	2 008	1 964	2 027	1 871	11 322	1,99
10	Carence nutritionnelle	120	153	513	691	978	1 251	4 240	6 339	14 285	2,51
11	Ulcère digestif	6	8	206	272	1 609	2 137	14 270	15 627	34 135	5,99
12	Maladies des dents et gencives	12	15	234	287	1 633	1 676	5 539	5 653	15 049	2,64
13	Infection urinaire/néphrite	17	20	161	171	407	466	2 478	3 888	7 608	1,34
14	Blessures	66	61	751	725	3 345	2 046	11 132	4 334	22 460	3,94
15	MST					11	20	532	262	825	0,14
16	Maladies de l'enfance	30	34	215	245	782	715	314	241	2 576	0,45
17	Troubles de l'appareil génital féminin		3		35		115		1 854	2 007	0,35
18	Maux de tête	42	42	446	726	5 447	6 264	21 378	23 777	58 122	10,21
19	Autres	538	536	1 901	1 926	4 435	5 219	23 396	24 369	62 320	10,94
	Total	**9 529**	**10 415**	**30 361**	**31 995**	**65 215**	**67 605**	**180 680**	**173 689**	**569 489**	**100**
	Pourcentage	**1,67**	**1,83**	**5,33**	**5,62**	**11,45**	**11,87**	**31,73**	**30,50**	**100**	

Tableau 8.6
Détails du suivi de la croissance des enfants dans les centres de vaccination Bhoutan – 1995-2000

Détails	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Nombre d'enfants pesés	14 800	16 467	16 473	16 528	12 276	87 390
Nombre d'enfants atteints de malnutrition	4 751	4 525	4 201	4 001	2 006	3 021
Degré I	3 176	3 139	2 965	2 940	616	2 336
Degré II	1 268	924	890	800	177	553
Degré III	307	462	346	261	23	132
Taux de malnutrition (%)	32	28	26	24	n.c.	4

Source : Département de la santé, Thimbu.

Tableau 8.7
Eau et installations sanitaires par catégorie et par Dzongkhag, 2000

Dzongkhag	*Maisons*	*Latrines*	*Maisons avec eau courante*	*Cabane d'animaux*	*Fosse à ordures*	*Jardins potagers*
Bjakar	1 635	1 364	1 205	995	1 232	1 174
Chhukha	8 490	7 253	6 456	2 177	2 524	3 399
Dagana	2 794	2 542	2 095	2 374	2 291	2 235
Gasa	417	350	107	340	270	401
Haa	970	911	902	380	402	952
Lhuntse	2 387	2 197	1 955	1 552	1 228	2 152
Mongar	5 410	4 659	3 363	3 686	2 500	3 010
Paro	3 931	3 098	2 493	1 168	2 038	2 083
Pemagatshel	2 175	1 815	1 753	1 282	449	1 778
Punakha	2 343	2 151	1 722	1 463	1 611	1 673
Samdrupjongkha	6 343	5 587	3 715	3 556	2 615	3 988
Samtse	7 798	6 447	4 283	5 100	3 661	4 795
Sarpang	4 737	4 216	2 646	3 457	2 993	3 250
Shemgang	2 515	2 304	1 717	1 183	1 642	1 406
Thimbu	1 917	1 744	1 230	1 085	1 139	1 709
Trashigang	8 264	6 802	4 329	4 407	3 564	5 630
Trashiyangtse	3 267	2 873	2 118	2 498	1 054	2 604
Trongsa	1 899	1 724	1 591	1 422	1 079	1 574
Tsirang	2 265	11 870	1 298	2 059	997	1 633
Wangduephodrang	3 602	3 393	2 628	1 862	3 112	2 313
Bhoutan	73 159	63 300	47 606	42 046	36 401	47 759

Source : Département de la santé, Thimbu.

Tableau 8.8
Accepteurs de planification familiale par métode, Bhoutan 1995-2001

	(Nombre de personnes)					
Méthode	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Vasectomie	1 263	1 930	74	4 451	6 835	8 204
Minilap	n.c.	n.c	806	478	1 374	1 510
Dispositif intra-utérin	759	1 602	1 582	1 977	2 549	1 582
Pilule	8 794	8 917	6 483	7 104	3 697	4 227
Préservatifs	5 635	7 411	6 309	7 599	11 310	3 393
Injection de DMPA	9 278	12 065	12 024	15 746	15 184	8 498
Toutes méthodes confondues	25 729	31 925	27 278	37 355	40 949	27 414

Source : Département de la santé, Thimbu.

Tableau 8.9
Détails des crimes et délits contre les personnes, Bhoutan, 1995-2000

	(Nombre de cas)					
Détails	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Meurtre	16	12	7	11	13	18
Tentative de meurtre	10	15	6	5	3	2
Vol en bande organisée et meurtre	1	–	–	–	–	–
Viol et meurtre	–	–	–	–	1	–
Vol qualifié et meurtre	–	–	–	–	2	1
Infanticide	–	–	–	–	–	–
Décès non naturel	24	19	22	20	19	30
Décès accidentel	42	40	41	30	38	42
Noyage	29	14	31	22	16	27
Suicide	26	35	34	26	32	41
Tentative de suicide	7	6	3	11	6	14
Coups et blessures volontaires	367	387	319	241	286	367
Enlèvement	2	3	_	1	–	1
Enlèvement et séquestration	1	2	_	1	1	1
Empoisonnement	1	2	3	_	3	1
Drogues (stupéfiants)	–	–	11	9	20	25
Entrave à l'action des forces de l'ordre	1	2	5	3	3	3
Séquestration	–	1	–	1	–	–
Bagarres	3	3	4	1	1	–
Blessures accidentelles	1	3	2	1	2	6
Sorcellerie	1	1	1	2	–	1

Détails	(Nombre de cas) 1995	1996	1997	1998	1999	2000
Diffamation	1	3	2	2	4	5
Préjudice grave	2	1	2	3	3	3
Personnes portées disparues	–	–	–	–	–	18
Nombre total de crimes et délits contre les personnes	**535**	**549**	**493**	**390**	**453**	**606**

Source : Crime & Opérations, Police royale du Bhoutan (quartier général), Bhoutan.

Tableau 9.1
Répartition de la population par activité économique, par âge et par sexe, 1984

Groupe d'âge	Agriculture	Fonction publique	Commerce	Autres	Sans activité
Hommes					
Moins de 15 ans	7,0	–	–	1,0	92,0
15–19	54,7	2,0	*	3,5	39,7
20–24	70,9	11,1	1,5	4,0	12,5
25–29	76,7	13,8	2,0	4,4	3,1
30–34	82,0	11,1	1,7	4,3	0,8
35–39	84,4	7,7	2,4	4,7	*
40–44	87,7	5,9	2,3	3,6	*
45–54	90,5	3,3	1,6	3,6	1,0
55–64	88,1	1,0	0,9	4,0	6,0
65 ans et plus	71,1	1,5	*	0,9	26,0
Tout âge confondu	52,5	3,9	0,9	2,8	39,9
De 15 à 64 ans	78,4	6,5	1,4	4,0	9,6
Femmes					
Moins de 15 ans	9,2	–	–	0,2	90,7
15–19	87,8	*	*	0,4	11,0
20–24	95,7	1,0	1,1	*	2,1
25–29	98,0	*	*	*	0,7
30–34	98,4	*	*	*	*
35–39	99,1	*	*	*	*
40–44	99,2	*	*	*	–
45–54	98,4	*	*	*	1,2
55–64	91,1	*	*	*	8,5
65 ans et plus	73,2	*	*	–	26,1
Tout âge confondu	61,5	0,3	0,3	0,2	37,8
De 15 à 64 ans	95,4	0,4	0,5	0,2	3,6
Nombre total de personnes					
Moins de 15 ans	8,2	–	–	0,6	91,3
15–19	72,4	1,2	*	1,9	24,4

Groupe d'âge	*Agriculture*	*Fonction publique*	*Commerce*	*Autres*	*Sans activité*
20–24	83,9	5,8	1,3	2,0	7,0
25–29	88,0	6,8	1,1	2,2	1,8
30–34	90,8	5,4	1,1	2,1	0,6
35–39	91,7	3,9	1,4	2,5	0,5
40–44	93,5	3,0	1,4	1,9	*
45–54	94,4	1,7	1,0	1,9	1,1
55–64	89,6	0,6	0,6	2,0	7,2
65 ans et plus	72,1	1,0	*	0,5	26,0
Tout âge confondu	57,2	2,0	0,6	1,4	38,8
De 15 à 64 ans	87,2	3,4	0,9	2,0	6,5

Source : Enquête démographique par sondage, Bureau central de statistique, 1984.

Tableau 12.1
Détails des délits contre des biens, Bhoutan, 1995-2000

Détails	*(Nombre de cas)*					
	1995	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*
Vol	383	356	325	288	298	390
Cambriolage	126	156	94	142	176	132
Vol par effraction	4	3	4	3	6	12
Vol qualifié	28	27	14	18	14	10
Vol en bande organisée	58	25	32	12	12	18
Vol de pickpocket	6	8	12	9	6	1
Fraude	18	19	38	22	16	31
Perte de biens	36	31	38	23	12	14
Falsification	3	5	3	6	8	9
Abus de confiance	14	9	7	7	5	9
Détournement de fonds	5	5	2	2	-	6
Faux-monnayage	1	6	2	1	1	8
Malversation	6	6	1	2	-	4
Vol de bétail	29	24	25	23	22	23
Dégradation	45	46	44	33	33	39
Extorsion	7	3	4	1	1	1
Capture illicite	4	2	2	-	-	4
Corruption	–	–	–	–	2	1
Usurpation d'identité	–	–	–	–	6	–
Blanchiment d'argent	–	–	–	–	2	1
Altération de produits alimentaires	–	–	–	–	–	–
Tentative de vol qualifié	2	2	5	1	1	–
Infraction	–	3	2	2	1	2

Détails	(Nombre de cas) 1995	1996	1997	1998	1999	2000
Tentative de vol	–	–	–	–	–	–
Vol à la tire	–	–	–	1	–	–
Violation de domicile	2	2	–	2	–	4
Exploitation de la prostitution d'autrui	–	–	–	–	–	–
Explosifs	–	–	–	–	8	–
Tentative de vol en bande organisée	–	–	–	–	–	–
Violation de propriété privée	1	2	1	–	–	2
Contrebande	4	6	18	9	5	4
Association de malfaiteurs	1	–	1	1	–	–
Collecte de fonds illégale	–	–	–	–	–	1
Sabotage	–	–	–	–	–	2
Poids et mesures	–	1	–	1	–	–
Nombre total de délits contre des biens	**783**	**747**	**674**	**609**	**635**	**728**

Source : Crime & Opérations, Police royale du Bhoutan (quartier général), Thimbu.

Tableau 12.2
Détails des crimes et délits sexuels, Bhoutan,1995-2000

Détails	(Nombre de crimes et délits) 1995	1996	1997	1998	1999	2000
Viols	10	12	4	15	10	17
Tentatives de viol	9	3	10	3	7	15
Adultères	8	4	4	7	9	14
Cas d'inceste	-	2	1	1	-	2
Attentats à la pudeur	2	–	3	1	3	1
Rapts avec séduction	15	11	19	13	16	23
Provocations et railleries à caractère sexuel	2	–	–	1	–	–
Prostitution	6	1	1	2	3	–
Vol avec viol	–	–	–	–	–	–
Vol en bande organisée avec viol	–	–	–	1	–	1
Nombre total de crimes et délits sexuels	**52**	**33**	**42**	**44**	**48**	**73**

Source : Crime & Opérations, Police royale du Bhoutan (quartier général), Thimbu.

Annexe C – Principaux informants

- S.E. Lyonpo Jigmi Y. Thinley, Ministère des affaires étrangères
- S.E. Lyonpo Sonam Tobgye, Ministre de la justice, Haute Cour
- Dasho Ugyen Tshering, Secrétaire des affaires étrangères
- Dasho Dawa Dem, Secrétaire, Association nationale des femmes du Bhoutan
- Mme Tshering Pem, responsable des questions relatives à l'égalité des sexes, Secrétariat de la Commission de la planification
- Mme Kunzang C. Namgyel, M. Yeshey Dorji et Mme Doma Tshering Dorji, Ministère des affaires étrangères
- Mme Chimmy Pem, coordinatrice des questions relatives à l'égalité des sexes, Ministère de la santé et de l'éducation
- Mme Sonam Lhamo, coordinatrice des questions relatives à l'égalité des sexes, Secrétariat de l'Assemblée nationale
- Mme Kinley Yangzom, coordinatrice des questions relatives à l'égalité des sexes, Commission royale de la fonction publique
- Mme Kesang Choden, coordinatrice des questions relatives à l'égalité des sexes, Division de l'aide et de la gestion de la dette, Ministère des finances
- Mme Pem Chuki Wangdi, coordinatrice des questions relatives à l'égalité des sexes, Association nationale des femmes du Bhoutan
- M. Chandra B. Chhetri, coordinatrice des questions relatives à l'égalité des sexes, Chambre du commerce et de l'industrie du Bhoutan
- M. Tashi Gyalpo, coordinatrice des questions relatives à l'égalité des sexes, Service de diffusion du Bhoutan
- Mme Tashi Chozam, coordinatrice des questions relatives à l'égalité des sexes, Haute Cour
- M. Kinley Namgyel, Haute Cour
- Mme Yanday Penjor, Département de l'éducation, Ministère de la santé et de l'éducation
- Mme Seeta Giri, M. Tenzin Thinley et Mme Minori Terada, Fonds des Nations Unies pour le développement (PNUD), Thimbu
- Mme Choeki Ongmo Dazer, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Thimbu